«Réel partenaire de l'AGRICULTEUR depuis 1856»
AVIVA Assurances
(ABEILLE ASSURANCES)
NOUVELLE MUTUELLE EN FRAIS RÉELS*
Assure le risque GRÊLE depuis toujours !
* Selon conditions générales et particulières.
MONGIN Jean-Jacques - FRANEY Stéphane
• 6, rue Dampierre (place des Cordeliers) Auxerre
Tél. 03 86 72 08 38 - Fax. 03 86 72 08 39
• 5 B, Route de Paris - Avallon
Tél. 03 86 31 90 13 - Fax. 03 86 31 69 84
E-mail: mongin-franey@aviva-assurances.com

ISSN 1776-0224

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

2 € N° 1048 • JEUDI 11 FÉVRIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04-05

ACTUALITÉ

Côte d'Or
Tuberculose: des mesures à mettre en place d'urgence p.06

Nièvre
Finale départementale de jugement de bétail: des graines d'avenir en exemple p.07

Yonne
Le président fondateur de la Fondation «Un avenir ensemble», en visite dans l'Yonne p.10

Région
Congrès de la FNB à Angers: un fort sentiment d'incompréhension p.12

ÉLEVAGE
Tuberculose bovine: technique de tuberculination p.18

CULTURES
L'après-betteraves à Aiserey : un grand pari sur l'avenir p.20

VITICULTURE
Agronomie: quand les plantes parlent du sol p.22

Biomasse, cultures méthanogènes…



Photo : Réussir

Agronomie et méthanisation font bon ménage

Depuis deux ans, la coopérative de la Haute-Seine, à Baigneux-les-Juifs en Côte d'Or, étudie un projet de grande envergure. La réflexion est complexe et l'investissement important, mais l'intérêt environnemental rejoint les préoccupations agronomiques. La méthanisation pourrait représenter un levier agronomique essentiel pour le développement de l'agriculture locale. p.15-17

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00
▷ SÉRIE N de 88 à 152 ch.
▷ SÉRIE T de 133 à 211 ch.
VERSU 5 rapports powershift DIRECT variation continue
NOUVEAUX VALTRA
NetT DIRECT et VERSU
DEMANDEZ une DEMO

La Forêt d'Othe
BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES
• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS
• MAISONS INDIVIDUELLES • OSSATURE BOIS •
ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE
DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN
www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

Bilan de santé

Instants santé à Gevrey
La MSA Bourgogne propose un bilan de santé gratuit aux ressortissants agricoles du canton de Gevrey Chambertin âgés de 25 à 74 ans. Ces bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge se dérouleront : de 7h30 à 11h00 les lundi 22, mardi 23, jeudi 25 et vendredi 26 février au centre social (Avenue de Nierstein) et le mercredi 24 février à l'espace solidarité famille PMI (à 50m du Centre Social) aux mêmes horaires.

Formation

De nouvelles exigences BCAE pour 2010
Les exigences de la conditionnalité évoluent en 2010 et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or propose des formations spécifiques d'une journée : le mardi 16 février à Pouilly-en-Auxois, le lundi 22 février à Baigneux-les-Juifs, le jeudi 4 février et le vendredi 5 février à Dijon. Inscriptions au 03 80 28 81 27 ou au 03 80 28 81 20.

Journée-formation sur les dégâts de gibier le 23 février à Pouilly
La FDSEA organise une journée-formation sur le thème des dégâts de gibier : « De la détection à l'indemnisation» qui aura lieu le mardi 23 février à Pouilly -en-Auxois de 9h30 à 17h30. Les inscriptions, limitées, sont obligatoires.
Contacter Maud Barrucand au 03 80 68 67 68 (un bulletin d'inscription doit être renvoyé avant le mercredi 17 février).
Programme de la journée :
9h30 - 15h00 : Rappel et préconisations pour la déclaration de dégâts dans le cadre de la procédure classique dite «amiable». Méthodologie d'estimation de dégâts : détection, origine, estimation. Mise en situation sur une parcelle «témoins». Intervention de M. André Guilleminot, expert foncier agricole.
15h00-17h30 : Les alternatives à la procédure amiable ; la procédure contentieuse ; le cadre législatif, les démarches, les délais. Intervention de Christelle Mignard, juriste à la FDSEA 21.

Ventes

Vente de béliers charollais le 11 février à Arnay-le-Duc
L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte d'Or organise une vente de béliers charollais le 11 février à Arnay-le-Duc. Les éleveurs pourront trouver l'animal ou les animaux de leur choix parmi une sélection de 120 reproducteurs résistants à la tremblante. Le tri s'effectue sur la conformation et le niveau génétique, avec garanties sanitaires et vaccination FCO. Catalogue disponible sur demande au 03 80 84 46 30 et 03 80 90 10 61 ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com

Vente de reproducteurs charolais à Pouilly le 19 février
La station d'évaluation de Créancey située au pôle agricole de Pouilly en Auxois (21) organise une vente aux enchères de futurs reproducteurs charolais inscrits au HBC le vendredi 19 février à 14h00 au hall d'exposition (animaux visibles à partir de 10h00). Garanties sanitaires : Tuberculose, Brucellose, Leucose et IBR. Vaccinés FCO T1, T8. Test spermatogénèse. Restauration, buvette sous hall chauffé. Les performances des reproducteurs sont disponibles sur internet : http://www.stationevaluation21.com. Renseignements : 03 80 90 89 09 ou 03 80 90 68 75.

→ 58 Nièvre

Formations

Deux sessions de formation
La Chambre d'agriculture organise deux sessions de formation dans les prochaines semaines. La première est intitulée *«savoir reconnaître les mauvaises herbes»* et aura lieu le mardi 23 février à Cosne-sur-Loire de 9h00 à 17h30. Elle s'adresse à des agriculteurs faisant des grandes cultures ou exploitant sur un bassin d'alimentation de captage. Menée par Emmanuel Bonnin, la journée vise à connaître les caractéristiques biologiques des adventices pour bâtir un programme de désherbage efficace. Tarif: 50 euros par participant, contact: 03 86 93 40 19 avant le 8 février. La seconde formation s'intitule «donner un second souffle à sa vie professionnelle» et se déroulera en trois modules de deux jours chacun. Les dates retenues sont les 25 et 26 mars, 22 et 23 avril et 11 et 12 mai (9-17h) à Nevers. La session est destinée à toute personne qui s'interroge sur son avenir professionnel et coûte 180 euros pour les ressortissants Vivea à jour de leurs cotisations. Contact: Marie-Solange Durand avant le 20 février au 03 86 93 40 32.

Formations
La Chambre d'agriculture 58 fait suite aux réunions qu'elle a déjà organisées le mois dernier sur le bilan de santé de la PAC et propose une nouvelle formation en mars. Intitulée *«impacts de la PAC sur son exploitation»*, elle permet d'individualiser le diagnostic des mesures sur chaque exploitation par des apports théoriques, des échanges d'expériences et des calculs personnalisés. Animée par Vivien Vacher, conseiller environnement de la Chambre et François Roze, chargé d'études économiques, elle détaille les mesures du bilan de santé, présente la conditionnalité et les BCAE 2010, permet d'apprendre à utiliser la calculette PAC et de définir des stratégies de marchésur les exploitations. La formation dure une journée de 9 à 17h30. Les prochaines dates sont le 9 mars à Cosne/Loire, le 10 mars à Decize, le 11 mars à Corbigny et le 15 mars à Nevers. Contacter Maxime Albert, avant le 1er mars, au 03 86 25 36 22.

Réunion

Natura 2000
Une réunion de suivi des sites Natura 2000 aura lieu à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire le 27 février à partir de 14h30

→ 89 Yonne

Formation

Cédants et repreneurs
La Chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent une matinée d'échanges cédants/repreneurs à Méré **vendredi 26 février** à 9h30, salle à la mairie.
Lors de cette matinée de sensibilisation à la transmission d'exploitation, des cédants sans repreneurs et des porteurs de projets sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus, des témoins (un cédant et un jeune installé hors cadre familial) feront part de leur expérience. Des conseillers vous apporteront des informations sur la transmission et l'installation. Contacter la Chambre d'agriculture (03 86 94 22 22) ou les Jeunes Agriculteurs (03 86 46 93 19)

Se mettre en société
Quelle formule sociétaire choisir ? Quel fonctionnement aux niveaux économique, fiscal, humain et juridique ? Autant de questions posées lors de la constitution d'un GAEC, d'une SCEA, d'une EARL. Pour vous aider dans votre démarche, une session de 2 journées aura lieu les **mardi 16 février et jeudi 18 février** de 9h30 à 17h30, à la FDSEA de l'Yonne, 37 rue de la Maladière à Auxerre (salle 9).
Il est nécessaire d'avoir participé à une telle session pour présenter un dossier au comité d'agrément des GAEC. Elle est également ouverte à tous ceux qui envisagent d'entrer dans une société déjà existante. Inscription : Commission agriculture de groupe : tél. 03 86 49 48 20, fax 01 56 72 57 31, mail : martine.nigon@fdsea89.

Apecita

Permanence APECITA
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le **vendredi 26 février** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet, tel : 03 86 94 22 11

Vente

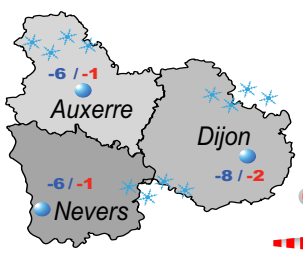
Ventes à la station de Charmoy
Dans le cadre du programme Union Charolais Croissance, vente de reproducteurs mâles à la station d'évaluation de Charmoy les **mercredi 17 février** et **mercredi 24 février**, à partir de 10h. 38 mâles dont 25 qualifiés RJR seront vendus le 17 février et 34 mâles dont 14 qualifiés RJR, le 24 février.
Les ventes débuteront à 13h30 mais les animaux seront visibles depuis le matin 10h.

lesprévisionsmétéo

Du 12 au 18 février 2010

Météo de la Bourgogne
AGATE FRANCE – Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 – 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 12 Février

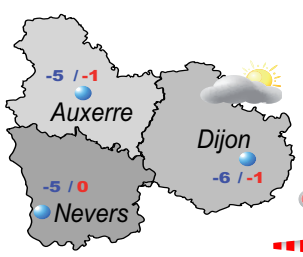


Neige
Un temps couvert en perspective, avec quelques chutes de neige sur la région.

T° mini : -9 à -7 °C
T° maxi : -2 à 0 °C
Vents : Nord 20 km/h

St Félix
Soleil : 08:09 - 18:28
Lune : 07:14 - 17:06

Samedi 13 Février

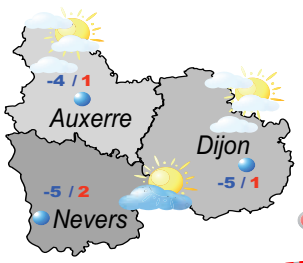


Très nuageux
De nombreux nuages seront présents mais le soleil fera parfois quelques timides apparitions.

T° mini : -7 à -5 °C
T° maxi : -1 à 1 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

Ste Béatrice
Soleil : 08:08 - 18:29
Lune : 07:39 - 18:09

Dimanche 14 Février



Beau temps
Le soleil sera bien présent ce dimanche mais parfois accompagné de quelques nuages. Les températures seront en très légère hausse.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : 1 à 3 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Valentin
Soleil : 08:06 - 18:31
Lune : 08:00 - 19:12

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 au Mercredi 17 Février :
Passages nuageux et belles éclaircies en perspective.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : -4 à 0 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

Jeudi 18 au Dimanche 21 Février :
Quelques précipitations, parfois de pluie et neige mêlées, sont attendues.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : -2 à 4 °C T° maxi. : 3 à 5 °C

Les moyennes sur Nevers en Février sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 8°C

Les précipitations :
Cumul : 62 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 5
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 13
Nombre de jours de brouillard : 4
Nombre d'heure d'insolation : 87

Terres de Bourgogne
Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net
Éditeur : S.E.P. DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon
• Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

l'infoàsuivre

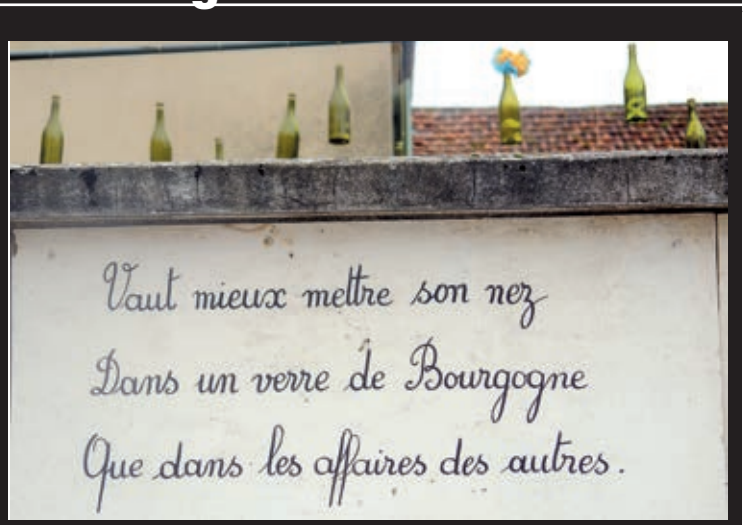
Recul de 17% des exportations agricoles et agro-alimentaires en 2009

Les exportations agricoles ont reculé de 17 % en 2009. C'est ce que révèlent les chiffres du commerce extérieur qui viennent d'être diffusés. L'excédent des secteurs comme les produits laitiers (-16%), les céréales (-24%) et les vins et spiritueux (-22%) est en forte baisse par rapport à l'année 2008. Globalement, il est passé de 8,7 milliards d'euros en 2008 à 5,2 milliards en 2009. Les exportations de produits agricoles bruts connaissent quant à eux un recul de 1,7 milliard d'euros en comparaison avec 2008. Le maïs (-15%) reste moins touché que le blé tendre (-29%) et seules les exportations de bovins ne faiblissent pas. Il en va de même pour les produits agricoles transformés qui enregistrent un recul de 3,3 milliards d'Euros. Les importations n'enregistrent qu'une baisse limitée, comme le montre le secteur des produits agricoles bruts dont le montant s'élève à 952 millions d'euros contre 961 en 2008. Cependant, la France maintient ses parts de marché par rapport à des pays comme l'Italie ou l'Espagne et garde sa deuxième place mondiale et première place européenne sur le marché mondial de l'agroalimentaire.

Dernièreminute

La MSA Bourgogne vous informe :
La Caisse Régionale MSA Bourgogne verra le jour le 1er avril 2010.
Afin d'harmoniser les dates d'appels de cotisations pour tous les exploitants agricoles de Bourgogne, les conseils d'administration de la MSA de Saône-et-Loire et de la MSA Bourgogne ont conjointement arrêté le calendrier suivant :
1er appel provisionnel
Date d'exigibilité : 19/02/2010 - Date de paiement : 19/03/2010
2ème appel provisionnel
Date d'exigibilité : 30/06/2010 - Date de paiement : 30/07/2010
Emission annuelle
Date d'exigibilité : 06/11/2010 - Date de paiement : 06/12/2010

→ enimage



■ Un proverbe que les «sages» visiteurs de la Saint-Vincent du chablisien auront su méditer et apprécier au fil de leurs promenades dans les ruelles du village de Milly.

enchiffres...

74,3 M€

C'est le montant de l'enveloppe reversée aux 279 adhérents de la coopérative In Vivo, suite aux bons résultats 2008-2009. Ces 74,3 M€ représentent 27,6 M€ de résultat net (part du groupe) et 46,7 M€ de ristournes pour les coopératives adhérentes.

...etentoutes lettres

«Nous avons fait le ménage dans la gestion quotidienne de la PAC, pour la rendre plus simple, plus saine, plus forte et plus visible aux yeux des citoyens»

c'est ce que Mariann Fisher Boel écrit sur son blog, avant de quitter son poste de commissaire à l'Agriculture.

Alaune

Le «*carbone vert*» a de l'avenir

Bio masse : le partage de la valeur ajoutée en question

Le développement des marchés liés à la biomasse (énergie, chimie végétale, biocarburants...) s'accompagne de l'arrivée de nouveaux acteurs dans les filières agricoles. Entre ces industriels habitués à travailler avec des produits pétroliers et les coopératives agricoles, des contrats de long terme, qui assurent une juste rémunération des producteurs, doivent encore être trouvés.

Avec la valeur croissante que le carbone «*vert*» va acquérir dans les années à venir, la biomasse devient un débouché de plus en plus intéressant. Mais les industriels habitués au pétrole s'inquiètent de la régularité de l'approvisionnement de cette nouvelle matière première. De leur côté les agriculteurs craignent de ne pas tirer profit de la valeur ajoutée de ces nouveaux marchés. Pour apporter des réponses à cette question, Coop de France a organisé le 3 février dernier un colloque sur le thème «*les coopératives, acteurs clés des marchés biomasse*». «*Nos adhérents possèdent la matière première et nous sommes là (les coopératives) pour rassurer les industriels et faire valoir notre savoir faire en matière de logistique*», estime Denis Grison, directeur de Coop énergie, union de coopératives (forestières et céréalières) du Nord. Seulement explique Guillaume Bucco, directeur général du groupe Solvay France (industrie de la chimie), «*nos investissements industriels se réfléchissent sur 15, 20 voire 50 ans parfois. Il faut être sûr de ne pas manquer de matière première à cette échéance*».
Les coopératives et leurs nouveaux clients vont donc devoir trouver des partenariats équilibrés qui tiennent compte des impératifs de chacun. Des contrats de 20 ans sont envisageables, mais pas suffisants estiment les deux parties. Jean-Marie Gabillaud, président de la commission développement durable de Coop de France, propose «*des investissement croisés*» entre partenaires pour, d'une part, rassurer les industriels et, d'autre part, intéresser la production agricole pour qu'ainsi chacun partage la valeur ajoutée équitablement. Une idée qui ne convainc pas forcément les industriels. «*Cela fait des années que nous travaillons avec des produits pétroliers : nous ne sommes jamais devenus actionnaires des compagnies pétrolières, explique Guillaume Bucco. Il faut établir des contrats à long terme où chacun comprend bien les contraintes de l'autre*». Une partie de la solution peut reposer sur des investissements communs dans des filières naissantes ou dans la recherche et développement.
Le meilleur moyen d'assurer la pérennité de ces nouveaux débouchés est de toute façon d'arriver à un partage équilibré de la valeur ajoutée.

La PRESSE AGRICOLE de BOURGOGNE BOUge

le 5 mars
onlèvelevoile
de
-et-Loire

viesyndicale

→ point de vue



Jean-Pierre Condamine,
Président de la FDSEA de la Nièvre

Photovoltaïque
Le court-circuit gouvernemental

Borloo+Jouanno = Bobo ! Ce slogan repris par plusieurs milliers de paysans en octobre dernier à l'occasion des mobilisations massives du réseau FNSEA/JA trouve un nouvel écho en ce début d'année 2010, avec une bévue, et pas des moindres, de la doublette infernale du ministère de l'Écologie, sur le dossier du photovoltaïque. Car soyons clairs : Rarement, si ce n'est jamais, nous n'avions connu pareille pagaille au niveau Parisien, les ministres eux-mêmes semblant dépassés par les enjeux des dossiers qu'ils portent. Mais de quels enjeux parlons nous au juste ? On nous bassine chaque jour à coup de propagande écolo sur le thème du développement durable et de la protection de la planète. On nous assassine, nous paysans, quotidiennement à coup de réglementations dénuées de sens pour une soit disant «durabilité». Mais à y regarder de plus près, le seul élément «durable» qui soit aujourd'hui n'est autre que la capacité inébranlable, des politiques à œuvrer pour le contre-productif. Car alors qu'il y a un mois, à Copenhague, du vent était brassé pendant dix jours à coup de milliers d'€ par ceux qui soi-disant, conduisent aux destinées de la planète, un coup de canif, Parisien celui-ci, était distillé dans le même temps aux tarifs d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque, plongeant nombre de paysans, déjà frappés par une crise du revenu sans précédent, dans des situations intolérables au vu des enjeux de ce dossier pour l'agriculture. Une fois de plus, nous ne pouvons que déplorer le double discours du gouvernement qui clame haut et fort sa volonté de développer les énergies propres et qui dans le même temps abaisse les tarifs de rachat de l'électricité de près de 18 centimes d'€/kwH pour les bâtiments agricoles ! Nous ne pouvons que déplorer l'attitude de politiques sans parole qui assurent soutenir l'agriculture et qui la poignardent en plombant les projets photovoltaïques en cours et en étant incapables de soutenir les paysans par des plans financiers dignes de ce nom. Enfin, nous ne pouvons que mettre en relief, les contradictions ministérielles : Rue de Varenne, la LMA renforce les mesures de protection du foncier, alors que dans le même temps, du côté du ministère de l'Écologie, on favorise par le biais de ces nouveaux tarifs de rachat, le développement de centrales photovoltaïques au sol.

Bref, l'incompétence est visiblement une capacité désormais exigée des ministres. Mais, quoi qu'il en soit nous ne pouvons plus accepter tant d'inexactitude, tant de désinvolture à l'égard de l'agriculture, qui par son rôle majeur dans l'économie nationale ne peut éternellement servir d'amortisseur à l'incohérence des propos tenus et des politiques menées dans notre pays. Nous ne supportons plus la mise à sac de notre agriculture !!! Face à ces éléments choquants, le réseau FNSEA a entrepris une action syndicale pour obtenir le relèvement des tarifs de rachat et la protection de notre principal outil de travail, le foncier. De même, nous prévenons dès aujourd'hui que tout projet incohérent, à vocation photovoltaïque ou pas, sur des surfaces agricoles Nivernaises trouvera sur sa route la FDSEA et les JA. *«Mieux vaut prévenir que guérir»*. Espérons que les ministres entendent la voie portée par le réseau FNSEA/JA et reviennent raisonnablement sur leur position, sans quoi, et ventres affamés n'ayant plus d'oreille, la réaction paysanne pourrait vite devenir incontrôlable.

Tribunaux paritaires et commission consultative des baux ruraux
Les candidats FDSEA/APRBN confortés par les agriculteurs nivernais

Une élection marquée par la complexité du système de vote contre lequel la FNSEA s'était élevée et qui s'est traduit par un très faible taux de participation et des erreurs de vote innombrables.

Dès parution des textes régissant ces élections, la FNSEA avait contesté le mode de scrutin uninominal à un tour qui ne permettait pas de distinguer les élus titulaires des élus suppléants comme cela avait été le cas jusqu'à présent, lors des derniers scrutins. Face à cette difficulté majeure les électeurs ont, comme l'avait craint la FNSEA, rencontrés des difficultés dans les modalités de vote, ce qui s'est traduit par un faible taux de participation, notamment chez les preneurs, et par une quantité innombrable de votes nuls.

La confiance renouvelée à la FDSEA et à l'association des propriétaires ruraux

En dépit de ces difficultés liées à la modification de la loi, la totalité des titulaires élus assesseurs au TPBR et aux CCBR revient à la liste FDSEA-APRBN (Association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre). Seul un candidat de la liste opposante siègera à la Commission consultative des baux ruraux. Une fois encore, les électeurs ont donc su faire le choix de la compétence, du sérieux et du respect en choisissant les juges assesseurs présentés par la FDSEA et l'APRBN. Grâce à la formation assurée de ces élus par la FNSEA et avec l'appui de la Section nationale des Fermiers métayers (SNFM) et de la Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR), la justice sera rendue de manière équitable et respectueuse sur les deux tribunaux de Nevers et de Clamecy.

Il reste maintenant important de maintenir d'ici la prochaine échéance électorale, nos Tribunaux paritaires, instances menacées dont l'existence actuelle ne repose que sur le fait que la FNSEA et ses fédérations départementales se soient âprement battus pour maintenir le présence d'assesseurs agriculteurs envers et contre tous les avis, et notamment contre ceux du ministère de la Justice et des magistrats français. Rappelons qu'à l'heure actuelle, seul le tribunal des Prud'hommes conserve une organisation similaire avec une représentation professionnelle assurée par deux assesseurs titulaires pour les employeurs de main d'oeuvre : Jean-Louis Rameau et François Torcol.

C'est donc déterminé et avec la volonté de se battre pour la défense et la représentation des agriculteurs nivernais que les élus de la liste FDSEA-APRBN attaquent un nouveau mandat. Remerciements à tous ceux qui par ce vote, ont renouvelé leur confiance à la FDSEA et à l'APRBN.

FDSEA 58

Retrospective syndicale *(suite)*
FDSEA/JA 58, l'action et le résultat avant tout

Dernier volet de la rétrospective syndicale de la Nièvre.

Les combats syndicaux menés tout au long de l'année 2009 par la FDSEA et les JA n'auront pas été vains et auront permis d'arracher des décisions importantes tant sur les volets économiques (Soutien FCO, PAC, Plan Sarkozy) que sociaux ou environnementaux. Plus que jamais aux côtés de tous les paysans nivernais, le syndicalisme majoritaire se mobilise chaque jour pour la reconnaissance des difficultés et pour l'allègement des contraintes pesant sur l'agriculture. Bref retour sur les temps forts de l'action syndicale 2009.

Social : Des équipes syndicales mobilisées sur tous les fronts

Quoi que de plus injuste qu'une retraite moyenne de 400€ mensuels après des années de travail acharné. Face à cette injustice, la section départementale des Anciens exploitants se mobilise quotidiennement et obtient en septembre 2008 un plan de revalorisation des petites retraites de 116 millions d'€, dit Plan Fillon. En pleine application de ces mesures, la section des Anciens dénonce la tromperie gouvernementale qui tente, après des effets d'annonce, de limiter le nombre de bénéficiaires des mesures de revalorisation par la mise en œuvre de critères d'accès restrictifs. La mobilisation des anciens aboutira en octobre à l'annonce par le ministre de l'Agriculture d'un assouplissement des conditions d'accès au dispositif pour une enveloppe d'environ 18 millions d'€. De même et sur le volet «*emploi*», et grâce à une équipe compétente en matière sociale et juridique, la section Main d'œuvre de la FDSEA assure un accompagnement au plus proche des préoccupations des employeurs de main d'œuvre. Des dossiers importants tels que la prévoyance ou la négociation collective sont défendus par nos représentants parmi lesquels Jean De Gesnais, élu président de cette importante section. Enfin, la section des Fermiers métayers continue son combat pour la défense du statut du fermage et lutte chaque jour, en lien avec la FNSEA, contre la disparition et l'artificialisation du foncier agricole, notamment en zone périurbaine. Un dossier majeur sur lequel tout le réseau FNSEA est mobilisé par l'intermédiaire des responsables Nivernais, Josiane Thibault et Jean De Gesnais. De leur côté les agricultrices sortent leur *«guide pratique pour les femmes en agriculture»* et créait l'évènement en organisant à Moulins-Engilbert, la première journée mondiale de la femme rurale dans la Nièvre et en Bourgogne.

Environnement : Les dérives environnementalistes génèrent du travail pour les équipes FDSEA/JA

C'est une mobilisation quotidienne que l'acharnement gouvernemental et «écolo-bobo» nécessite pour nos équipes. Malgré tout, retenons que le combat syndical aura permis d'arracher des assouplissements majeurs sur de nombreux dossiers tel que celui de la directive Nitrates, avec la possibilité laissée aux exploitants de laisser les repousses de cultures en lieu et place des Cipan. La Nièvre est le seul département français à avoir obtenu de tels aménagements. De même, en fin d'année, la FNSEA obtient des assouplissements majeurs sur les BCAE issues du bilan de santé de la PAC, notamment sur la BCAE Herbe. Enfin, le lourd et préoccupant dossier des cours d'eau mobilise les équipes locales de plus en plus fréquemment et fait monter la pression dans les campagnes. Des solutions doivent être vite trouvées ...

Jeunes Agriculteurs de l'Yonne

Les JA resteront vigilants en 2010

L'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne s'est tenue vendredi 5 février au lycée la Brosse, présidée par Franck Pouillot, dont le mandat se termine. Elections du nouveau bureau, le 25 février prochain à Armeau.

Comme de tradition les années de renouvellement du conseil d'administration, l'assemblée générale 2010 des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne s'est déroulée dans l'amphithéâtre du lycée agricole de la Brosse Venoy. L'occasion pour les membres du bureau de revenir en détail sur l'année écoulée et faire un point sur les questions d'actualités.

L'année 2009 aura été marquée par la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation. JA 89 a été labellisé par le préfet de l'Yonne en tant que Point Info Installation et en assure le fonctionnement, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne. L'an passé, 232 accueils individuels ont été ainsi réalisés. Dans le cadre de la coordination et de la mise en œuvre des actions en faveur du renouvellement des générations en agriculture, JA 89 pilote également le Groupe Installation Transmission : instance reconnue par le Comité départemental à l'Installation et qui regroupe l'ensemble des organismes professionnels facilitant l'installation et la transmission. Objectif 2010 pour le syndicat : se montrer vigilant sur le financement alloué à l'accompagnement des porteurs de projets. Prochaine action départementale le 26 février prochain, dans le cadre de la semaine de renouvellement des générations en agriculture.

Promotion des métiers : après les deux visites d'exploitation menées en 2009 avec des collégiens de Saint-Sauveur et une classe de 3ème de la MFR de Villevallier, l'opération sera élargie en 2010, avec une communication auprès de tous les collèges du département. Le forum des métiers, 13ème édition, se déroulera pour sa part, le 18 mars prochain au lycée de la Brosse.



Une partie des membres du bureau actuel, autour du président, Franck Pouillot

Actions tous azimuts

L'année 2009 aura été le cadre de nombreuses actions syndicales. A commencer par le dossier lait, dont la mobilisation des Jeunes Agriculteurs a débouché sur un accord signé le 3 juin dernier. La dénonciation de la hausse des marges de la grande distribution s'étant conclue par la mise en place de l'Observatoire des marges et des prix. Pour le président des JA 89, Franck Pouillot : *«c'était une revendication de longue date des agriculteurs, aujourd'hui inscrite dans la loi et on le salue !»* Si la Loi de Modernisation de l'Agriculture rencontre un écho favorable auprès des JA, la prudence reste de mise pour son président : *«globalement de bonne intentions, mais qui devront se concrétiser efficacement au fil des décrets d'application qui vont suivre»*. Le retour à un certain encadrement de l'agriculture *«ne doit pas s'effectuer sans garde-fous pour faire que les productions ne soient pas systématiquement une variable d'ajustement»*.

Parmi les autres actions menées : la demande que la surface retenue dans le cadre de la mise en place des BCAE «*maintien des particularités topographiques*» n'aille pas au-delà des 3% en 2012 ; directives nitrates : demande de révision de l'objectif de 100% de la couverture hivernale. Concernant les 14 bassins d'alimentation de captage présents dans le département, trois MAE sont proposées aux agriculteurs (herbe, réduction intrants/phytos, conversion agriculture bio). Les JA participeront à la mise en place du programme, effectif en 2012.

Application du bilan de santé et perspectives

Pour le président des JA 89, *«les prévisions 2009 suite au bilan de santé semblent hélas se confirmer !»* : perte nette pour les exploitations de l'Yonne, y compris les éleveurs, souvent mixtes. L'année 2010 sera-t-elle meilleure que 2009, *«pire année que l'on ait connue depuis plus de 30 ans»* ? L'après 2013, c'est demain : *«soyons actifs et proposons, pour être les premiers demain et tenter de rassembler les européens sur nos projet. Du fait de son isolement au sein des 27, la France a un important défi à relever pour faire valoir sa vison de l'agriculture, diversifiée et répartie sur le territoire, avec des productions de qualité !»*.

Franck Pouillot est également revenu sur le problème de la préservation du foncier, notamment dans l'Auxerrois. Souhaitant, *«sans vouloir sanctuariser»*, préserver au maximum les surfaces de production et rendre cohérent le développement économique du bâti à l'échelle du département et non d'une commune ou d'une communauté de communes : *«essayons ensemble de mettre de la cohérence dans le schéma, de réhabiliter au maximum les zones non productives, qu'elles soient industrielles, urbaines ou militaires...»*

L'assemblée générale s'est conclue par une intervention de Christian Rousseau, agriculteur et membre fondateur de l'Institut agriculture durable, sur le thème «*vers une agriculture écologiquement intensive*». Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

DOMINIQUE BERNERD

A noter

Mandat 2010 / 2012 : liste des administrateurs élus

Auxerrois : Courson : Olivier Raynaud (Grandes Cultures) - **Vermenton :** Régis Petit (GC) - Xavier Drothier (Ovins)
Avallonnais : Avallon : Sylvain Péchery (Vaches Allaitantes) - Anthony Amand (VA) - Jean-Marie Girardot (VA) - Jérôme Brousset (VA)
Jovinien : 2 vallées : Thierry Dapvril (VA) - **Saint-Florentin :** Grégoire Darlot (Vaches Laitières) - Loïc Brunat (VL)
Tonnerrois : Cruzy le Chatel : Adrien Rétif (GC) - Nicolas Poinsot (GV / Viticulture)
Puisaye : Poyaudins : Hélène Dapvril (VA) - Marlène Denis (Caprins) - **Toucy :** Samuel Legrand (GC) - Sébastien Fouquet (VL) - Benoit Vanlauwe (VL) - Cédric Germain (VA) - **Saint-Sauveur :** Loïc Guyard (VA - Porcs) - Julien Dromery (VA) - Cyril Fromentin (En cours d'installation) - Mickael Arnoult (VL)
Sénonais : Villeneuve l'Archevêque : Emmanuel Frabot (Ovins) - Emmanuel Simmonet (GC) - **Villeneuve s/Yonne :** Cédric Beaudoin (En cours d'installation) - Jean-Christophe Dartois(En cours d'installation)

communiqués

Tuberculose : la FDSEA demande des avancées rapides

La situation du département est de plus en plus critique et la FDSEA met tout en œuvre pour trouver des solutions rapides à cette situation.

En marge du congrès de la FNB qui s'est tenu les 3 et 4 février dernier, la délégation de Côte d'Or, emmenée par Dominique Guyon, président de la commission Viande Bovine, a obtenu une rencontre avec Pascale Briand, directrice générale de l'alimentation (DGAL).


Dominique Guyon, président de la commission Viande Bovine, a obtenu une rencontre avec la directrice de la DGAL.

Cet entretien a permis aux représentants Côte d'Oriens de faire remonter les difficultés rencontrées par le département directement aux décisionnaires nationaux. Au delà de dresser un constat de la situation catastrophique et du désarroi des éleveurs concernés, la délégation a transmis des propositions pour tenter de débloquer cette situation intenable. Les demandes suivantes ont été faites pour :

- faciliter l'entrée dans le dispositif de l'abattage partiel
- assouplir son suivi,
- maintenir la génétique sur le département
- limiter les interactions avec la faune sauvage.

Si la directrice de la DGAL a semblé être à l'écoute des propositions de la FDSEA, les responsables du dossier continueront à maintenir la pression pour que ces demandes aboutissent. Ces demandes seront donc reconduites dès le 5 février à l'occasion de la rencontre avec les parlementaires. La FDSEA exige que des mesures concrètes, rapides, efficaces et en lien avec une logique scientifique soient mises en place.

LA COMMISSION VIANDE BOVINE FDSEA 21

La FNC demande la dissolution de l'interprofession

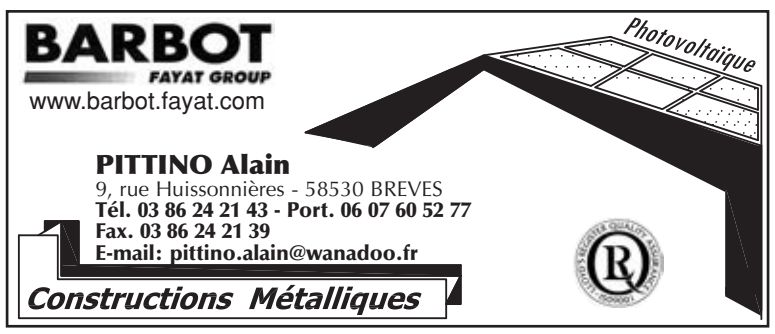
Une dissolution de l'interprofession équine et une mutualisation nationale de l'équarrissage avec un soutien public, telles sont les deux principales demandes qu'a formulées la FNC (Fédération nationale du cheval) lors de son assemblée générale le 2 février 2010.

Assemblée générale de la FNC (Fédération nationale du cheval), le 2 février 2010. : c'est à cette occasion que le syndicat a demandé la dissolution de l'interprofession équine. L'autre grande requête de la FNC a été la mise en place d'une cotisation équarrissage nationale plafonnée. Lors de cet évènement annuel, le syndicat a également présenté la Charte Equi Avenir et révélé les premiers résultats technico-économiques ainsi que les leçons à en tirer.

«On a demandé la dissolution de l'interprofession, qui n'en est plus une d'ailleurs, a déclaré Marianne Dutoit, présidente de la FNC, car il n'y a pas de retour sur les actions menées par l'interprofession». En l'absence d'interprofession forte, l'organisation de la filière s'avère complexe, notamment depuis le désengagement de l'Etat du service public de l'équarrissage en juillet 2009.

Remettre de l'économie dans la filière

Au-delà des demandes, la FNC a également tenu à révéler ses projets pour les prochaines années. La Charte Equi Avenir a été présentée. Signée par l'ensemble des organisations professionnelles agricoles nationales, celle-ci vise à *«accompagner les éleveurs dans leur quotidien et à faire du cheval un produit agricole à part entière, explique Marianne Dutoit. Car actuellement, nous avons 30 ans de retard par rapport aux autres filières»*. Une remarque confirmée par les premiers résultats technico-économiques *«pas très satisfaisants»*, selon la présidente de la FNC.



l'actualité

CÔTE D'OR

Tuberculose: le monde agricole interpelle les parlementaires:

Des mesures à mettre en place d'urgence

La Chambre d'agriculture, le GDS, la FDSEA et les JA avaient à cœur de *«parler tuberculose»* avec les parlementaires. Le monde agricole a pu leur exposer sa position et ses propositions lors d'une réunion vendredi dernier à Dijon .



Les responsables agricoles ont alerté les parlementaires sur la tuberculose et leur ont transmis des propositions écrites.

Quatre jours après avoir reçu les derniers chiffres alarmants de la DDPP (direction départementale de la protection des populations, voir notre dernière édition), les OPA de Côte d'Or avaient pris rendez-vous vendredi dernier avec les parlementaires. François Sauvadet (président du Conseil général), ainsi que Bernard Depierre et Rémi Delatte (respectivement députés des 1ère et 2ème circonscriptions) avaient tous les trois répondu présent. Les représentants agricoles ont profité de la réunion pour leur transmettre un certain nombre de demandes bien précises concernant la situation de la tuberculose bovine dans le département.

Coup de fil au Ministère

Conscients de la situation alarmante, les parlementaires ont décidé de se rendre à la préfecture dans les plus brefs délais pour alerter Christian de Lavernée, préfet du département et de la région. François Sauvadet a même promis d'appeler le ministère de l'Agriculture à l'issue de la réunion pour exposer ces différentes mesures. Il est vrai que le monde agricole ne sait plus trop quoi penser. Parmi les points qui l'inquiètent le plus figurent les cas de résurgences. Plusieurs éleveurs étaient présents à Dijon lors de cette réunion. L'un d'eux a déjà repeuplé plusieurs fois son troupeau. La contamination a eu lieu dans le même pré. Malgré l'élimination du troupeau, la bactérie continue de persister: il y a donc bien une inconnue dans l'équation et le monde agricole souhaite faire bouger les choses en sollicitant les politiques en demandant, notamment, le retour des experts *«tuberculose»* et le renforcement des moyens de recherche.

Mesures sur les bovins et les sangliers

Outre ces deux dernières demandes, les responsables du monde agricole souhaitent que les modalités de l'abattage partiel évoluent, que les animaux abattus ne rentrent pas dans les statistiques de cotations départementales et que les aménagements fonciers se développent dans les zones à risque. Sur les sangliers, dans la zone tuberculose, il est demandé la suppression immédiate du plan de chasse. Hors zone tuberculose, il est demandé l'attribution systématique de bracelets gratuits dès lors que le plan de chasse est réalisé à 90% (avant la fin de la période de chasse). Si, à la fermeture de la chasse, des zones de concentration anormale subsistent, des battues administratives efficaces et de grande ampleur seront mises en place. Enfin, sur tout le département est demandée la mise en place d'un système de récupération obligatoire des déchets de chasse.

Sur le blaireau et l'agrainage

La mise en place d'un plan de réduction du blaireau est demandée sur l'ensemble du département. Le piégeage doit être autorisé toute l'année pour les piégeurs agréés sans procédure de demande d'arrêté préfectoral, le tir d'été du blaireau doit être autorisé comme celui du renard. Concernant l'agrainage, son arrêt est demandé immédiatement dans les zones tuberculose. Hors zone tuberculose, seul l'agrainage en ligne pendant la période de non chasse doit être autorisé. Les responsables agricoles souhaitent une requalification à un niveau suffisamment dissuasif des amendes pour agrainage (qui ne sont actuellement que de 11 euros!) avec la mise en place de contrôles efficaces et réguliers.

AURÉLIEN GENEST

Céréales

Un site internet pour la SAS Bresson

La réunion annuelle de la SAS Bresson s'est déroulée le mardi 2 février à la salle des fêtes de Barges. Une salle comble a pu assister au lancement du site internet de la société ainsi qu'à différents exposés techniques.

«*Il est tout chaud, tout neuf!*»: Catherine Racle, la présidente de la SAS Bresson, a officiellement lancé le site internet de la société lors de sa réunion annuelle qui vient de se tenir à Barges. Le site, dont l'adresse est www.bresson-cereales.fr, se décline en deux parties: un espace public accessible à tous et une partie privée nécessitant un code confidentiel. La partie publique apporte différentes informations générales sur la vie de l'entreprise avec son historique, ses chiffres clés, ses missions, ses priorités, son organisation, ainsi que ses moyens techniques et humains. En ce qui concerne la récolte 2009, on y apprend par exemple que la SAS Bresson envisage une collecte supérieure à 135 000 tonnes toutes céréales confondues, soit un nouveau record de collecte pour la société. Quant à la partie privée du site, l'utilisateur doit s'inscrire afin de bénéficier d'un grand nombre de services comme l'accès à ses comptes personnels, la possibilité de consulter une météo régionale à 5 jours (avec les périodes de traitements possibles) ainsi que l'accès à tous types d'informations réglementaires, techniques comme le bulletin de santé du végétal ou économiques avec les cours et marchés.

SET, une notion à intégrer

Comme tous les ans, cette assemblée a été l'occasion pour la société de proposer des exposés techniques directement en lien avec l'actualité. La Chambre d'agriculture, par le biais de Cathie Cuisin, est intervenu sur la conditionnalité 2010. Celle-ci exige des agriculteurs qu'ils implantent ou maintienent les *«éléments pérennes du paysage sur ou mitoyens aux parcelles»*. Une *«surface équivalente topographique»*, également appelée SET, doit être respectée et doit représenter 1% de la SAU cette année (objectifs de 3% l'an prochain et 5% en 2012). Pour chacune des particularités topographiques (bandes tampons enherbées, zones herbacées, fossés, lisières de bois...), une unité de mesure (surface ou longueur) et une surface équivalente (SET) sont définies. Beaucoup de questions sur les caractéristiques de ces SET ont logiquement été posées devant une certaine complexité de cette nouvelle disposition. D'autres exposés étaient à l'ordre du jour de cette réunion : la fertilisation avec Anne Hermant de la Chambre d'agriculture (rappels des règles concernant la directive nitrates et les reliquats azotés), ainsi qu'un exposé de l'Ademe sur les gaz à effet de serre.

AG



La salle des fêtes de Barges, une nouvelle fois comble pour la réunion annuelle de la SAS Bresson.

Trois questions à Michel Pageot (responsable approvisionnements)



■ **Pourquoi un site internet?**

«Aujourd'hui, l'information circule très vite. Ce site est un outil de communication formidable qu'on se devait de mettre en place pour nos clients».

Quelles sont ses principales fonctions?

«Surtout l'échange d'informations avec nos clients. Ce sera un véritable outil au quotidien. Au travers d'un seul portail, l'agriculteur aura accès à énormément d'informations : tous les détails sur son compte privé, sa récolte, tout ce qui tourne autour de l'actualité réglementaire, technique (ex B.S.V.), les cours et marchés des céréales et la même météo agricole à 5 jours. Les données réglementaires sont actualisées toutes les 24 heures. L'agriculteur pourra également utiliser ce site comme solution d'enregistrement de ses pratiques culturales».

N'est-ce pas trop dur pour s'y retrouver ?

«Non, pas du tout. Ce site dédié aux agriculteurs est très simple d'utilisation. Il est déjà mis en place dans 20 entreprises de négoce en France grâce à notre centrale Agridis. Des milliers d'agriculteurs en France l'utilisent aujourd'hui».

Finale départementale de jugement de bétail

Des graines d'avenir en exemple

La finale du concours départemental a bien eu lieu, dimanche, à Saincaize. 250 visiteurs se sont retrouvés, entre vin chaud et distribution de prix, évaluation des animaux et achats de produits fermiers, pour fêter l'élevage de la ferme Nièvre et le savoir-faire professionnel des jeunes.



Feuille et stylo: les outils indispensables du bon concurrent ont accompagné les jeunes durant tout l'après-midi, devant vaches, moutons et chevaux.



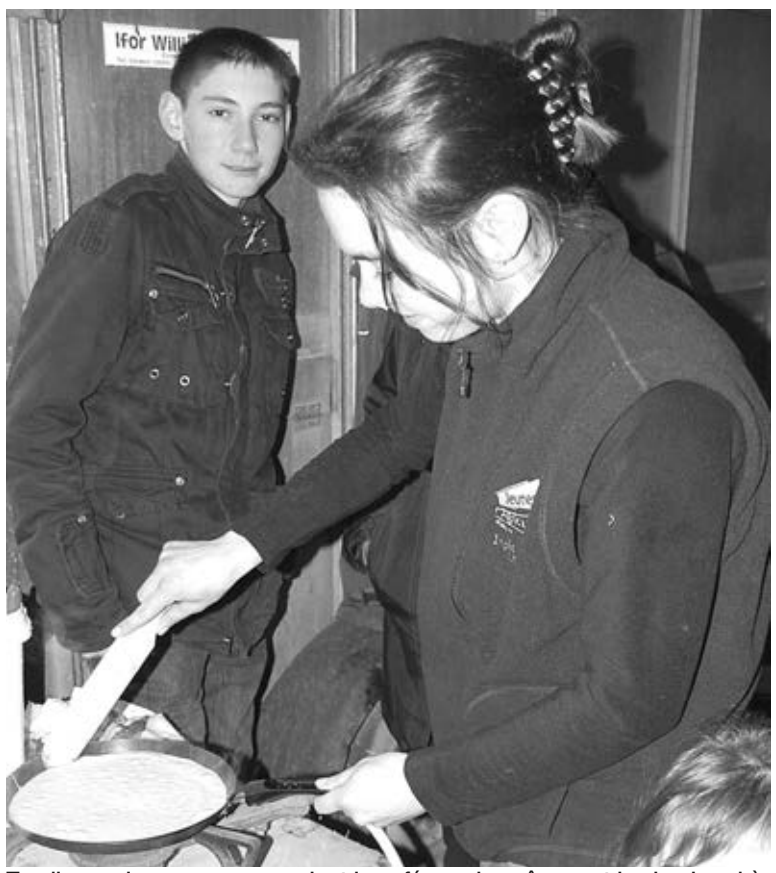
La pluie de la veille avait humidifié la terre et les fous du volant ont fait se mesurer leurs bolides dans de véritables gerbes de boue.

Ceux qui ont préféré le rugby à la télévision en sont pour leurs frais. Ils ont raté une belle occasion de se retrouver au coeur d'un événement convivial et festif dont même la météo n'aura finalement pas eu raison. Après deux reports, la troisième tentative a été la bonne. Les JA d'Imphy-Saint Pierre Le Moutier ont animé la finale départementale du concours de jugement de bétail de main de maître. A Saincaize, des irréductibles n'auraient manqué pour rien au monde la joie de se retrouver devant les animaux, pour les évaluer ou les admirer, autour d'une crêpe ou d'un verre de vin chaud, pour déguster, face à des produits fermiers, ou discuter entre les gerbes de boue expulsées bruyamment par quelques fanas d'auto-cross très énervés. Les visiteurs ne s'y sont pas trompés: quelle que soit la morosité du temps et de la conjoncture économique, forcément dans toutes les esprits, les JA savent se mobiliser. Même dans le désordre, tant les vrombissements et les notes de musique pop-rock s'entrechoquaient et se mêlaient aux meuglements des vaches et des veaux, restés imperturbables. C'est ce côté pittoresque qui perpétue le caractère populaire d'une manifestation à la fois traditionnelle mais aussi tournée vers l'avenir. A l'heure des discours, le vigoureux président des JA 58, Fabrice Prévotat, n'a pas manqué de regretter le manque de considération dont sont parfois victimes les jeunes agriculteurs. Plaidant pour plus de solidarité devant les officiels venus remettre les prix, il a trouvé un président Éric Bertrand dont la Chambre *«est au service de tous les agriculteurs, jeunes ou moins jeunes»*, un DDT, Patrick Bourven, conscient que *«ce concours est un élément fondamental de la dynamique agricole et qui met en avant les qualités humaines nécessaires à la gestion d'une exploitation»* et aussi un sous-préfet de Château-Chinon, Edgar Bensamoun, pour qui ce concours *«est une contribution essentielle au développement des territoires... malgré les difficultés que vous avez connues... et alors que vous n'avez jamais baissé les bras»*. Vers 20 heures, les concurrents remballaient leurs compliments et leurs lots en gardant en tête le souvenir d'un dimanche riche en images et en sensations. De celles qui vous requinquent après l'effort, pour affronter des lendemains, malgré tout, prometteurs.

EMMANUEL COULOMBEIX



Les chevaux de trait percherons de Roger Petit ont attiré des jeunes compétiteurs très attentifs. Le sélectionneur de la Fermeté, qui élève aussi 250 charolais sur 200 hectares, est passionné par les concours, les sorties et les fêtes.



Tandis que les garçons servaient le café ou plus sûrement le vin chaud à la buvette, ces demoiselles faisaient sauter les crêpes qui ont remporté, elles aussi, un franc succès de gourmandise.



Les lauréats du concours de jugement de bétail réunis pour la photo-souvenir. Dans la catégorie des chevaux, Damien Gstalter de Saint Parize en Viry, a gagné l'épreuve et se rendra à la finale nationale à Paris. Il sera accompagné, pour les ovins, par Stéphane Aucoin (1er) de Marcy, Florianne Develay (2ème) de Luzy et Pierre Edouard Cottin (3ème) d'Isenay, et pour les bovins par Olivier Moussot (1er) de Giry, Benoît Greze (2ème) de Saint-Marie et Quentin Garnier (3ème) de Chazeuil.

FCO
La date butoir de la vaccination obligatoire reportée

Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, a annoncé le 4 février dernier, à l'occasion du congrès de la FNB à Angers, que la date butoir pour la vaccination obligatoire des ruminants contre la FCO était décalée au 30 juin 2010. Cette annonce fait suite aux demandes répétées de la FNSEA, de la FNB, de la FNO et de la FNPL. Nous vous fournirons de plus amples informations sur cette modalité de report dès que possible.

FDSEA 58

Morvan
Il fête ses 40 ans en 2010 : Le Parc du Morvan dans la force de l'âge

Le Parc naturel régional du Morvan va fêter son quarantième anniversaire en 2010. La grande aventure du Parc a commencé le 16 octobre 2010, par un décret de Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, classant 64 communes du Morvan (13 en Côte d'Or, 29 dans la Nièvre, 11 en Saône-et-Loire et 11 dans l'Yonne) «*communes du parc naturel régional du Morvan*». Un syndicat mixte sera ensuite créé en 1976.
La Maison du Parc sera acquise en 1974.
L'événement est suffisamment important pour que les responsables du Parc régional du Morvan aient choisi de le célébrer non pas à l'occasion d'un jour anniversaire, mais tout au long d'une année anniversaire. Cette année sera ponctuée par diverses manifestations et actes marquant symboliquement ce quarantième anniversaire.
On notera ainsi : la création d'un logo spécial «*40 ans*», la création d'un blog sur le même thème, la réalisation d'un diaporama/film retraçant les quarante années qui viennent de s'écouler. Mais au-delà de ces quelques initiatives, le Parc du Morvan entend surtout lancer un appel à idées, toutes les idées profitables à l'environnement, au patrimoine, aux traditions, aux paysages... Sont concernées, les communes (une action par commune) les habitants, les associations, les écoles... Tous ceux qui ont mis leur créativité ou tout simplement leur bonne volonté au service d'une vie meilleure dans vaste zone préservée qu'est le Parc du Morvan.
Ces actions seront présentées lors de la Fête de l'automne et des associations les 2 et 3 octobre.
Les 16 octobre, se réunira un comité syndical pour l'anniversaire de la parution du 1er décret de classement.

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

L'allègement des charges plutôt que les prêts de consolidation

Un Comité départemental de gestion le mardi en préfecture, puis un groupe de suivi le vendredi se sont réunis pour faire le point sur la mise en œuvre du PSEA dans la Nièvre. A la DDT, on se loue de «*l'esprit de concertation*» qui a prévalu autour de la table (Chambre, MSA, Cuma, CER, banques, organisations syndicales, trésorerie générale et DDT) même s'il reste encore des incertitudes sur ce qui reste à distribuer. Tour d'horizon des 5 mesures phares du PSEA.


Joël Plu, le chef du service économique de la Direction départementale des territoires (DDT, ex-DDEA), a enregistré un regain d'activité de ses services, depuis quelques semaines, pour faire face à l'afflux des demandes d'aides exceptionnelles.

Les Nivernais ne se sont pas rués sur les aides du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA), décidé en octobre 2009 par Nicolas Sarkozy et relayé depuis dans les départements. Tout au plus ont-ils fait le strict nécessaire pour ne pas passer à côté de ce qui leur apparaît comme une bouffée d'oxygène, et rien de plus. Avec une préférence, révélée par Joël Plu, le directeur du service économique de la DDT, pour le Fonds d'allègement des charges (FAC) plutôt que pour les prêts bancaires, parce que pour des chefs d'entreprise réalistes un endettement de plus reste une charge à venir et à couvrir. Les agriculteurs de la Nièvre rechignent -logiquement, faute de visibilité- à jouer les sapeurs Camembert dans leurs exploitations.

800 demandes de reconstitution de trésorerie

Première mesure, donc, le prêt de reconstitution de trésorerie des exploitations a fait l'objet de 800 demandes auprès des banques dans la Nièvre pour un montant total de 17 millions d'euros. Ce n'est pas énorme, comparé aux 3 000 exploitants nivernais. Géré directement par les établissements financiers, qui sont abondés par FranceAgrimer, ce prêt est attribué en fonction des recettes de l'exploitation dans la limite de 30 000 euros, à un taux de 3% et avec une bonification de l'État de 1,5 point (2 pour les JA). Au plan national, l'enveloppe prévue pour ce type d'aide est de 1 milliard, somme qui est loin d'être consommée. Devant les réticences du monde agricole, les organisations professionnelles nationales demandent d'ailleurs la fongibilité des prêts de trésorerie dans les prêts de consolidation afin de répartir ce qui reste du milliard d'euros programmé.

14 prêts bonifiés sur 26

Autres prêts que boudent les Nivernais, les prêts bonifiés, gérés par la DDT, dont la date limite de dépôt des demandes était fixée au 15 janvier. Dans la Nièvre, l'enveloppe qui leur était consacrée s'élevait à 189 000 euros mais seules 26 demandes ont été faites. «*Peu*» selon Joël Plu, d'autant que seuls 14 d'entre elles ont été déclarées éligibles, au regard du critère national (annuités sur EBE supérieur à 60%) imposé. Ces prêts sont également plafonnés à 30 000 euros par exploitation, mais à un taux de 3,25% (bonifiés à 1,25 point).

541 dossiers d'allègement des charges

Le FAC (fonds d'allègement des charges), quant à lui, a attiré 771 exploitants au 15 janvier, date limite de dépôt des demandes. 8 étaient inéligibles selon deux critères imposés, un national (baisse d'EBE de 10%) et un local (annuité + court terme + dette à trois mois /EBE supérieur à 150%). Et 541 dossiers ont été retenus. L'enveloppe principale de 910 000 euros a été scindée en quatre sous-enveloppes (7 éleveurs porcins, JA, récents investisseurs et les autres). «*Pour éviter le saupoudrage*» selon Joël Plu, le comité de gestion du 1er décembre avait décidé de renforcer le mode d'attribution, en créant une part forfaitaire (JA, 1 000 euros, récents investisseurs, 800 euros et autres, 500 euros) et une part supplémentaire proportionnelle à l'endettement (endettement sur actif supérieur à 40%). 43 dossiers sur 99 répondent à ce critère. Sur l'enveloppe complémentaire, en fonction des montants et du nombre de dossiers, il y aura aussi une partie consacrée aux CUMA, éventuellement une part pour les JA qui ne respectent pas le critère départemental et peut-être une aussi pour les non-JA et les non-investisseurs récents qui respectent le critère départemental. 80% du budget global aurait déjà été attribué aux niveaux régionaux et départementaux et resterait donc 20% à partager en fonction des priorités de consommation.

Prise en charge des cotisations patronales

Autre mesure du plan Sarkozy, la prise en charge des cotisations patronales, gérée par la MSA, concernait 984 exploitants dans la Nièvre à qui elle avait envoyé un courrier en décembre. 196 demandes ont été reçues en retour, soit 313 équivalent temps plein salariés. L'enveloppe de 214 000 euros a été consommée en totalité et les dégrèvements se feront sur les appels de cotisation de février.

Le DACSAGRI jusqu'au 30 avril

Parmi les mesures d'urgence, il en est une qui se veut plus structurelle: le dispositif d'accompagnement spécifique aux agriculteurs (DACSAGRI) vise, selon la DDT, à aider entre 50 et 100 exploitants dans la Nièvre. L'enveloppe, gérée par la DDT, s'élève à 572 500 euros mais sera engagée seulement le 15 décembre 2010 après que les exploitations concernées, en difficulté mais viables, aient fait l'objet d'un audit avec des techniciens de la Chambre, du CER et de l'Odasea. Pour être éligibles, les candidats doivent répondre à au moins un des trois critères suivants: endettement supérieur à 50% des fonds propres ou baisse de l'EBE de 15% par rapport à la moyenne des trois derniers exercices ou hausse des courts termes de + de 20% par rapport aux deux derniers exercices. Cette mesure prendra la forme d'une aide sur FAC, d'une prise en charge d'intérêts ou d'aides à la restructuration. En fonction du nombre de dossiers déposés, le comité de gestion se réserve la possibilité de durcir les critères d'éligibilité afin d'éviter le saupoudrage, explique-t-on à la DDT.

900 exploitants sur 3000 demandes

La prise en charge de la TIPP (nouveau formulaire), l'exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (pour les propriétaires qui s'adressent au service des impôts) et l'exonération de la future taxe carbone (pour l'instant reportée) figurent enfin dans le catalogue des mesures du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture. Toutes mises bout-à-bout, ces aides auront concerné 900 agriculteurs du département sur 3 000. C'est moins que les 1 200 bénéficiaires du plan Barnier pour lequel 2 200 demandes avaient été déposées. Ce qui fait dire à Joël Plu que, cette année, *«il y a peut-être eu une sélection par les agriculteurs eux-mêmes, quand le principe de départ était d'aider ceux qui en avaient le plus besoin»*. Le travail par sous-enveloppe a facilité les décisions du Comité de gestion départemental, semble-t-il, même si tous les partenaires institutionnels sont conscients que le dispositif n'aura permis finalement aux agriculteurs que *«de passer un cap et de payer des dettes de fournisseurs»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

NIÈVRE

Concours "*le bœuf, les races à viande*"

Les promesses d'un jeune cuisinier créatif

C'est un élève de Château-Chinon qui remporte l'épreuve régionale du 22ème concours organisé par Interbev et le CIV dans les lycées hôteliers. Alan Marlot défendra les couleurs bourguignones à la demi-finale Est qui aura lieu le 31 mars au Castel à Dijon.



Alan Marlot et son «*harmonie de bœuf en deux cuissons*». Il sera accompagné à la demi-finale de Dijon par Jérôme Brochot, son chef-parrain.

Son «*harmonie de bœuf en deux cuissons, millefeuille de betterave et topinambours*» a ouvert les pupilles et séduit les papilles du jury. Alan Marlot, 20 ans, a tous les ingrédients pour devenir un chef consciencieux et créatif. Sa recette, proposée à un panel de professionnels, a remporté le plus grand nombre de suffrages, le 3 février, lors de la sélection régionale du concours «*le bœuf, les races à viande*». Cette année, l'épreuve bourguignonne se déroulait au lycée hôtelier de Château-Chinon et réunissait, outre le local de l'étape qui a fini premier, un candidat de Dijon et un autre de Macon. Dans l'assiette, sobre et graphique, Alan Marlot, en trois heures trente de préparation, a mis tout son savoir-faire et son imagination. Son parmentier de bœuf, à la cuisson plus longue, et le roulé de charolaise entouré de feuille de bricq, de poivron et de basilic, à la cuisson plus courte, étaient accompagnés d'un triangle mêlant betterave et topinambour. Une recette à la fois rustique par les ingrédients choisis mais aussi très contemporaine quant à l'originalité du résultat final. L'aspect visuel, autant que les conditions de réalisation, le goût autant que la cuisson l'ont désigné comme le meilleur avec une moyenne de 74,83 points sur 95. Les jurés, parmi lesquels figuraient un éleveur, un boucher, un chef cuisinier, un négociant en bestiaux, des enseignants et un journaliste, ont trouvé qu'Alan se rapprochait le mieux des critères de cette compétition : «*mettre en avant les morceaux de bœuf et leurs utilisations culinaires*» selon Isabelle Tisserand d'Interbev Bourgogne. Les candidats devaient accomoder une liste de produits connus depuis début janvier à deux morceaux avant et un morceau arrière de charolais. «*Le bœuf, ce ne sont pas que des morceaux à griller, on peut aussi les cuisiner et ainsi mettre en avant les qualités des races à viande*» justifiait Elisabeth Vergès, la responsable du CIV chargée d'organiser les 14 sélections nationales dans toute la France.

Recette inspirée et conseillée

Contrairement à une ménagère lambda, Alan Marlot a donc su exalter l'intérêt gastronomique du charolais. Au revoir le steack-frites, bonjour la créativité. C'est que l'élève du lycée de Château-Chinon, originaire de Corbigny, n'en est pas à un coup d'essai. Aujourd'hui étudiant en mention «*pâtisserie*», il est titulaire d'un BEP et d'un BAC pro, déjà obtenus dans ce lycée et qui le désignaient naturellement comme le meilleur concurrent local à cette sélection. «*J'ai toujours été bercé par la cuisine. A commencer par la famille... Un oncle, une tante et des cousins m'ont fait découvrir la restauration et c'est devenu une passion*» expliquait-il après la remise des prix. A 20 ans et avec son coup de main, Alan peut désormais rêver à de grands horizons étoilés. Après avoir passé «*un mois sur internet et dans les livres de cuisine pour mettre au point son plat*», le jeune, aidé des ses professeurs, a voulu «*revisiter d'anciennes recettes et que ce soit bon au palais, qu'il y ait de la couleur et que cela reste harmonieux*» : mission réussie, d'autant plus qu'Alan Marlot est un cuisinier «*un peu perfectionniste sur les bords*». C'est lui qui le dit. Une qualité qu'a reconnue Jérôme Brochot, le chef du restaurant de l'Hôtel de France à Monceau-les-Mines, qui parrainait l'épreuve régionale et qui prodiguera ses conseils au lauréat nivernais pour la suite du concours. Modeste, Alan se félicite «*d'avoir participé à une telle expérience -l'essentiel est de participer*» et va bien sûr s'atteler à la demi-finale Est qui aura lieu à Dijon. Il attend beaucoup de son parrain pour «*perfectionner la recette et la rendre encore plus harmonieuse*». Et rien, de l'avis des jurés, ne lui interdit d'espérer parvenir à la finale nationale qui aura lieu cette année dans les cuisines du Ritz à Paris : «*ce serait très beau d'aller jusque-là-bas*» lâche Alan du bout des lèvres. L'an dernier, le candidat de Bourgogne s'était classé quatrième à l'issue des épreuves parisiennes au Grand Véfour. La cuisine est affaire de goût, d'imagination, de rigueur et de talent, des qualités dont Alan Marlot ne manque visiblement pas...

EMMANUEL COULOMBEIX

YONNE

à noter

Administrations

DDT : Le service de l'économie agricole a déménagé



Les anciens locaux de la DSV, 8 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie à Auxerre, désormais siège du Service de l'Economie Agricole de l'Yonne, dirigé par Jean-Paul Levalet.

Le service de l'économie agricole de la Direction départementale des territoires a quitté ses locaux historiques de la rue Jehan Pinard, pour s'installer dans les locaux occupés jusqu'alors par la Direction des services Vétérinaires : **8 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie**, à Auxerre.
Tél 03 86 40 19 20 (numéro opérationnel au 1er mars).
Les horaires d'ouverture au public restent les mêmes : 8h30 - 11h45 et 14h -17h, du lundi au vendredi.
Si globalement, ce déménagement ne modifie en rien les missions du service de l'économie agricole, l'espace et le nombre de bureaux désormais disponibles s'en sont trouvés réduits. D'où une diminution du nombre de vacataires embauchés pour revoir les agriculteurs lors de la déclaration PAC. Il est donc plus que jamais conseillé de penser à s'inscrire au plus vite auprès de Valérie Cotant (03 86 40 19 21) afin de faciliter les rendez-vous et pouvoir accueillir tout le monde.
A noter que le bâtiment de l'ancienne DSV bénéficie d'un parking et que le stationnement s'en trouvera facilité d'autant. **DB**

Nouvelle numérotation téléphonique

■ Vos correspondants du Service de l'économie agricole à la Direction départementale des territoires ont changé de numéro de téléphone depuis le 10 février :

Anne-Lise **Auguste**	03 86 40 19 28	Thierry **Girault**	03 86 40 19 37
Gérald **Auguste**	03 86 40 19 36	Jean-Paul **Levalet**	03 86 40 19 42
Annick **Brancourt**	03 86 40 19 27	Pierre **Leveau**	03 86 40 19 22
Anne **Briffe**	03 86 40 19 26	Isabelle **Loiseau**	03 86 40 19 24
Caroline **Cavan**	03 86 40 19 23	Isabelle **Mahut**	03 86 40 19 45
Patricia **Choux**	03 86 40 19 41	Michel **Millot**	03 86 40 19 29
Patricia **Comte**	03 86 40 19 25	Sylvie **Parache**	03 86 40 19 40
Valérie **Cotant**	03 86 40 19 21	Emmanuel **Pitois**	03 86 40 19 35
Bruno **Dunis**	03 86 40 19 34	Véronique **Thureau**	03 86 40 19 43
Françoise **Flé**	03 86 40 19 39	Fax :	03 86 40 19 49

Conditions d'accueil du public à la DDCSPP

Les personnels de l'ex Direction départementale de la jeunesse et des sports, du greffe des associations et du pôle social de la DDASS rejoignent leurs nouveaux locaux au sein de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) de l'Yonne 3 rue Jehan Pinard à Auxerre au cours de la semaine du 22 au 27 février 2010.
En raison du déménagement, l'accueil du public, 12 boulevard Gallieni (ex DDJS), sera fermé à compter du lundi 22 février.
L'accueil reprendra dans les meilleures conditions à la DDCSPP 3, rue Jehan Pinard à compter du lundi 1er mars.
La permanence de l'accueil téléphonique est assurée normalement et sans interruption au 03 86 72 69 00 dans les horaires d'ouverture de la DDCSPP
Les adresses électroniques des services et des personnels demeurent inchangées.
Les courriers sont à adresser à:
Monsieur le DDCSPP
3 rue Jehan Pinard BP 19 - 89010 Auxerre Cedex

PRÉFECTURE DE L'YONNE

Le président fondateur de la Fondation «*Un avenir ensemble*», en visite dans l'Yonne

L'honneur aux champs...

Ancien chef d'État major des armées, Jean-Pierre Kelche est depuis 2004 Grand Chancelier de la Légion d'honneur. Président de la fondation «*Un avenir ensemble*», c'est à ce titre qu'il s'est rendu dans l'Yonne, à l'invitation de la Coopérative Cavap-Vanagri et de son directeur, Baudouin Delforge, «*parrains*» de l'un des filleuls de l'association, élève en BEPA au lycée la Brosse.



Selon son directeur, Baudouin Delforge, c'était la première fois en 78 ans d'existence, que la coopérative recevait une telle liste de personnalités. De gauche à droite : Philippe Couard, président du Groupe Cavap Vanagri, Baudouin Delforge, directeur, le général Jean-Pierre Kelche, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Chris-Manuel Masip, «*filleul*» de la fondation «*Un avenir ensemble*», élève de BEPA au lycée la Brosse, Philippe Wattelier, proviseur de l'EPL des Terres de l'Yonne, Christian de Lavernée, préfet de la région Bourgogne et Marie-Louise Fort, députée de l'Yonne.

Au lycée la Brosse, ce vendredi matin, tout était prêt pour accueillir le Général Kelche : préfet régional, sous-préfet, élus, responsables d'OPA, encadrement pédagogique... Pas d'inspection des troupes ou des chambrées au programme, mais une visite de l'établissement, où étudie l'un des filleuls de la fondation «*Un avenir ensemble*», Chris-Manuel, originaire de Côte d'Or et élève en BEPA 1ère année. Sans doute un peu ému, (on le serait à moins!) ce dernier devait saluer d'un vibrant «*bonjour mon Général*» le sous-préfet de Sens en grande tenue. Une première certainement, pour le représentant de l'État !

La visite de l'établissement a finalement été annulée pour cause d'absence du Général Kelche, victime de retards dans les trains à Paris. C'est à Molinons, siège historique de la coopérative Cavap-Vanagri que tout le monde s'est retrouvé pour une visite rapide des locaux et une présentation de l'entreprise. La députée de la circonscription, Marie-Louise Fort et le conseiller général du canton, Jean Pingal, venant grossir les rangs des personnalités présentes.

L'heure était aux retrouvailles pour le directeur de la coopérative, Baudouin Delforge, qui, jeune lieutenant, servit sous les ordres du Général Kelche dans l'armée de terre. D'où une certaine émotion et un hommage appuyé, à l'heure des discours. Pour le Grand Chancelier de la légion d'honneur : «*seul compte ce qu'on fait avec les hommes, au profit des hommes, dans le respect de ceux-ci et avec un esprit d'équipe extrêmement fort*». Les principes de la fondation qu'il a fondé en témoignent, basés sur la notion de mérite et de parrainage. Les spécificités du système assurant un accompagnement dans la durée du filleul, du lycée à l'entrée dans la vie professionnelle. Près de 500 jeunes sont aujourd'hui ainsi parrainés. Un chiffre appelé à s'accroître rapidement, la fondation «*Un avenir ensemble*» souhaitant accentuer son action au sein des lycées professionnels, notamment, ceux d'enseignements agricoles. Aidés en cela par les autorités éducatives qui, à l'image de Philippe Wattelier à la Brosse, ont en charge de signaler de jeunes méritants issus de milieux modestes ou en difficulté. Les raisons qui ont incité le Général Kelche à créer cette fondation après avoir quitté le service actif ? «*En mémoire de mon père, parce que personne ne lui a jamais tendu la main !*» Toujours l'«*humain*» au cœur du verbe et de l'action...

DOMINIQUE BERNERD

Santé

Il est encore possible de se faire vacciner

Les 6 centres de vaccination contre la grippe A (H1N1) du département de l'Yonne ont été regroupés dans les services de santé publique des centres hospitaliers d'Auxerre et de Sens depuis lundi 25 janvier. Désormais, toutes les personnes, y compris celles n'ayant pas encore reçu leur bon de vaccination, sont invitées à prendre rendez-vous auprès du secrétariat des services de santé publique :

- A **Auxerre**, au centre hospitalier, 2 boulevard de Verdun, (**tél 03 86 48 48 62**) où les vaccinations auront lieu tous les mercredi matin de 9h à 13h et les samedi matin, de 9h à 13h.
- A **Sens**, au centre hospitalier, 7 boulevard maréchal Foch, site Saint-Jean (**tél 03 86 86 18 89**) où les vaccinations auront lieu tous les mercredi après-midi de 15h à 19h et les samedi matin, de 9h à 13h.

Préfecture de l'Yonne

Rendez-vous

Luc Ferry, invité des *"Rencontres Groupama"*

Placées cette année sous le signe de l'après crise, les «*Rencontres Groupama*» se tiendront à Auxerrexpo jeudi 11 mars, avec pour invité, le philosophe et ancien ministre, Luc Ferry.

Temps fort de la vie mutualiste de Groupama, les rencontres de Groupama Paris Val de Loire sont le rendez-vous annuel organisé par chacune des Fédérations départementales de Caisses Locales. Empreintes de convivialité, les rencontres sont aussi l'occasion pour les élus et les sociétaires de se rencontrer, de s'informer sur l'actualité et les faits marquants de la caisse Régionale et de venir échanger autour d'un sujet de société.

Pour l'édition 2010 de ses rencontres, Groupama Paris Val de Loire a invité Luc Ferry, philosophe français, écrivain et ancien ministre de l'éducation nationale. C'est en tant que philosophe, qu'il débattra avec le public du thème de sa conférence : les «*défis de l'après crise*», dans les domaines de la famille, l'entreprise, l'éducation et l'Europe notamment.

Selon Luc Ferry, on ne peut comprendre la crise que nous traversons actuellement seulement en termes économiques et financiers. Il est indispensable d'entreprendre une analyse de fond de la situation présente, qui interroge le sens de la vie commune dans nos sociétés développées, dont le seul horizon est bien trop souvent celui, immédiat, de la consommation. Derrière la crise financière, se cache une crise plus profonde, une crise du sens de notre vie en commun, dont la compréhension requiert le détour par une réflexion théorique et philosophique. C'est en prenant le temps de ce détour-là, que pourront émerger de nouvelles perspectives et des propositions concrètes pour l'avenir.

Date des «*Rencontres Groupama 2010*» pour le département de l'Yonne : **jeudi 11 mars**, à 18 heures à Auxerrexpo.

DB



(Crédit photo : Emmergence)

Luc Ferry, invité de l'édition 2010 des «*Rencontres Groupama*»

Mesures agro-environnementales

La conditionnalité s'applique aussi aux MAE

Les agriculteurs qui s'engageront en 2010 dans des MAE devront, au-delà du strict respect de leurs cahiers des charges,s'engager à respecter des points spécifiques de la conditionnalité 2ème pilier. Examen d'ensemble des exigences liées à cette réglementation.

Depuis 2008, la conditionnalité s'est étendue au second pilier de la PAC, impactant également l'ensemble des mesures agro-environnementales (PHAE, MAE Rotationelle, MAEt ...). Ainsi, un exploitant déjà engagé ou s'engageant en 2010 sur une mesure du deuxième pilier devra en plus des exigences liées à son cahier des charges, respecter les mesures liées à la conditionnalité des aides, appelées *«exigences complémentaires MAE»*. Celles-ci concernent deux domaines : le domaine environnement et le domaine santé publique - Hygiène végétale.

Les exigences complémentaires MAE du domaine Environnement

Cinq exigences sont vérifiées en cas de contrôle conditionnalité chez l'exploitant. Celles-ci concernent le plan prévisionnel de fumure, l'enregistrement de la fertilisation, la pollution des eaux souterraines, le respect des distances d'épandage pour les exploitations ICPE et le bilan global de la fertilisation azotée. Le détail de ces points de contrôle est fourni ci-dessous.

Les exigences complémentaires MAE du Santé publique - Hygiène végétale

Neuf exigences sont, pour ce domaine, vérifiées en cas de contrôle. Celles-ci concernent le registre phyto, les PPNU et les emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP), le contrôle du pulvérisateur, l'achat des produits phyto, l'application des produits phyto, le suivi par l'exploitant d'une formation sur l'utilisation des phytos et la réalisation de prestations de services pour l'application des phytos. Le détail de ces exigences est également fourni ci-joint.

Quoi qu'il en soit, cette superposition réglementaire ne doit pas constituer un frein à l'engagement des exploitants dans les MAE en 2010, et en particulier en Rotationelle, au vu de la situation économique tendue à venir pour les exploitations de grandes cultures. L'ensemble des exigences liées à la conditionnalité est en effet aujourd'hui assimilé par la plupart des agriculteurs qui, dans leur quotidien, mettent déjà en œuvre la quasi-intégralité de ces mesures. Votre FDSEA se tient à votre disposition pour tous renseignements.

SL - FDSEA 58

Exigences complémentaires MAE

Domaine Environnement

En cas de contrôle, le contrôleur vérifiera :

1. L'établissement du plan prévisionnel de fumure (PPF) pour tous les îlots qu'ils soient en zone vulnérable ou hors zone vulnérable. Le plan prévisionnel devra contenir l'ensemble des données suivantes: - identification et surface de l'îlot - culture pratiquée ou période d'implantation pour les prairies - apports organiques prévus (période d'épandage, surface concernée, nature de l'apport, teneur en azote et quantité d'azote apportée) - apports minéraux prévus (période d'épandage, superficie concernée, nombre d'unités d'azote apportées) - objectif de rendement - apports en phosphore organique prévus (période d'épandage, superficie, nature de l'effluent, teneur en phosphore et quantité en phosphore apportée).
2. L'enregistrement des données de la fertilisation pour tous les îlots en zone vulnérable et hors zone vulnérable. Le cahier d'enregistrement devra contenir les informations suivantes : - identification et surface de l'îlot - culture pratiquée ou période d'implantation pour les prairies - apports organiques réalisés (date, superficie, nature de l'effluent, teneur en azote et quantité d'azote contenue) - apports minéraux réalisés (date, superficie, teneur en azote et quantité d'azote) - rendement réalisé - apports en phosphore organique réalisés (date d'épandage, superficie, nature d'effluent, teneur en phosphore et quantité de phosphore contenue).
3. Que l'exploitant n'a pas reçu, depuis le 1er janvier 2010, un procès verbal pour pollution avérée des eaux de surface par les phosphates ou les nitrates.
4. Pour les exploitations ICPE, que l'exploitant respecte, hors zone vulnérable, les distances d'épandage par rapport aux points d'eaux de surface.
5. Pour les îlots en zone vulnérable, que l'exploitant réalise un bilan global de la fertilisation azotée et que celui-ci contient toutes les données.

Domaine Santé publique - Hygiène végétale

En cas de contrôle sur ce domaine le contrôleur vérifiera :

1. Pour les producteurs de cultures non alimentaires, la tenue d'un registre sur l'utilisation des phytos, avec à chaque utilisation l'enregistrement des données suivantes : - identification de l'îlot PAC ou de la parcelle concernée - la culture produite - le nom commercial du produit utilisé - la quantité ou dose de produit utilisée - la date d'utilisation - la date ou la période de récolte de la culture

De même le contrôleur vérifiera :

- l'enregistrement d'apparition d'organismes nuisibles ou de maladies ayant une incidence sur la santé humaine - si l'agriculteur a conservé les résultats de toutes les analyses qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois (à partir d'échantillon prélevés sur des végétaux).
2. Que les PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) sont stockés et identifiés dans le local phytos.
3. Que l'exploitant est en mesure de lui présenter son justificatif de remise en cas de campagne de collecte de PPNU (ADIVALOR, coopérative...) depuis le 1er janvier 2010.
4. Que les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) sont remis régulièrement au distributeur et que l'exploitant est en mesure de présenter son ou ses justificatifs de remise
5. Que l'exploitant est inscrit pour réaliser son contrôle périodique du pulvérisateur auprès d'un organisme agréé.
6. Que l'exploitant achète ses produits phytos T, T+, CMR et N chez des distributeurs agréés.
7. En cas d'appel à des prestataires de services pour les traitements phytos, le contrôleur vérifiera que les prestataires sont agréés (hors entraide).
8. Que l'exploitant est inscrit auprès d'un centre de formation agréé pour suivre une formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires.
9. Que l'exploitant réalisant des interventions phytos dans le cadre de prestations de services rémunérés est titulaire d'un certificat DAPA.

Ovinpiades des Jeunes bergers en Bourgogne

Un concentré de motivation au Pôle régional ovin

Ils étaient 54 jeunes très motivés à participer à la finale bourguignonne du 4 février dernier au Pôle agricole ovin de Charolles.

Le concours national des Ovinpiades des Jeunes Bergers est organisé par Interbev Ovins et destiné aux jeunes et adultes en formation âgés de 16 à 25 ans sur le thème *«Éleveurs ovins aujourd'hui, un métier en mutation»*. Tous les partenaires de la filière ovine (Organisations de producteurs, Chambres d'agriculture et Syndicats ovins) ont eu à cœur de participer à la 5ème édition des Ovinpiades en organisant une finale régionale qui s'est déroulée le 4 février dernier, sur le Pôle Régional Ovin de Charolles. L'organisation a été confiée par Interbev Ovins Bourgogne au Corel de la Chambre régionale d'agriculture et au site ovin de l'EPL de Fontaines (71).

Sept établissements scolaires de la région Bourgogne ont répondu présents, LEGTA de Semur-Châtillon 21, CFA de Challuy 58, LEGTA de Nevers-Challuy 58, LEGTA de Fontaines 71, MFR d'Anzy le Duc 71, MFR du Jovinien 89, LEGTA de La Brosse 89 ont été représentés par 54 jeunes concourant pour essayer d'atteindre la note maximale de 20 de moyenne!

Le jury composé d'éleveurs et de techniciens ovins de la région a été très impressionné par l'enthousiasme, la motivation et le sérieux de ces jeunes dont certains ont fait part de leur envie de s'installer en production ovine.

Le Palmarès

Les trois premiers lauréats ont été récompensés et les 2 premiers sont sélectionnés pour la finale nationale le 27 février prochain et peut être le 28 février pour les 2èmes rencontres européennes des jeunes bergers. Ces deux manifestations ont lieu au Salon de l'Agriculture. Les trois premiers ont réalisé de très bonnes épreuves et leurs résultats sont très proches !

1- **Guillaume Cousin**, moyenne: 17,21 - élève au CFA de Challuy 58

2- **Charlotte Daurelle**, moyenne: 17,19 - élève au Legta de Fontaines 71

3- **Benoit Godon**, moyenne : 17,14 - élève au CFA de Challuy 58

1er Prix féminin : Charlotte Daurelle, moyenne : 17,19 - élève au Legta de Fontaines 71
Trophée du meilleur établissement : CFA de Challuy 58, représentée par Laurence Da-Costa, enseignante

Meilleure épreuve collective : CFA de Challuy - 16/20
Interbev ovin a remis aux candidats le tee shirt officiel des Ovinpiades 2010. Intervet a sponsorisé l'épreuve en offrant à chacun un tee shirt à tous les participants à cette journée.

L'ÉQUIPE RÉGIONALE OVINE

en bref

La CAVAP débloque une avance de trésorerie de 80€/ha

Au moment où les difficultés s'accroissent pour nombre d'exploitants, la CAVAP (Coopérative agricole de Villeneuve-l'Archevêque et de Perceneige) débloque une avance de trésorerie exceptionnelle de 80 euros par hectare. Elle sera calculée sur la base de l'engagement de la récolte 2009 de céréales et d'oléoprotéagineux, avec un engagement de livraison de la récolte 2010, et remboursable, sans intérêt, au 15 décembre 2010.

Cette avance de trésorerie représente un effort conséquent de près d'un million d'euros. Elle vient compléter plusieurs aides déjà engagées par la SCICA Vanagri, pour faire face au contexte économique très défavorable (prêt à taux 0, aide aux jeunes agriculteurs, aide à l'installation, report d'échéance phytosanitaire au 25 juillet 2010).

En considérant que la surface moyenne d'une exploitation type de la zone de collecte de la CAVAP est de 160 hectares, cette aide permet de dégager l'équivalent d'un an de SMIC, pour aider à passer un cap difficile pour de nombreuses exploitations.

COMMUNIQUÉ DE LA CAVAP

Congrès de la FNB à Angers

Un fort sentiment d'incompréhension

A l'image de la délégation bourguignonne, les éleveurs présents au congrès de la FNB on exprimé leur déconvenue. Ils ont le sentiment d'être incompris et injustement malmenés par des attaques incessantes qui visent à déconsidérer l'élevage et la consommation de viande.

La morosité qui a plané pendant les deux jours du congrès s'est surtout exprimée le second jour. La décevante prestation de l'observatoire des prix et des marges déjà hors jeu alors qu'il commence à peine de fonctionner, n'était pas faite pour remonter le moral des éleveurs. Et ce ne sont pas les explications de FranceAgriMer qui ont pu les convaincre. «*FranceAgriMer ne peut pas faire son travail*» a déploré Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB, «*le pouvoir politique se retranche derrière l'Observatoire pour qu'on ait un os à ronger, mais l'administration est dans l'incapacité d'avancer. Il faut un moyen législatif*».

Le ministre qui s'est fait huer le premier jour par quelques manifestants, n'a pas convaincu, les congressistes s'estimant «*aussi déçus des réponses que des non-réponses*». Et le plan de soutien est jugé insuffisant par une majorité. Face à la déception générale, Pierre Chevalier, président de la FNB a conclu : «*Nous avons lancé un appel aux régions. Les attentes des éleveurs ont été bien identifiées. On va porter la détresse au ministère*».
Pourtant la FNB n'avait pas entamé ce congrès sans présenter des propositions en forme de projet de filière. Un projet centré autour du nouveau contrat tripartite entre l'éleveur, les Organisations de producteurs et l'abatteur. Le syndicat souhaitant dans un premier temps officialiser un indicateur de coût de production permettant ainsi de définir la marge de l'éleveur dans le contrat. Cet indicateur serait validé à la fois par les professionnels et les Pouvoirs publics. Le contrat permettant de sécuriser aussi l'approvisionnement de l'abatteur, via la mise en place d'un cahier des charges afin que l'offre soit en adéquation avec la demande.

Le projet de filière implique aussi la création d'un fonds (cofinancé à 50% par la production et 50% par les Pouvoirs publics) destiné à aider les éleveurs. Cette caisse de sécurité interviendrait en cas de chute des prix à la production au-dessous d'un coût de revient estimé. L'objectif du projet de filière est de commencer par contractualiser 30% de la production de jeunes animaux (jeunes bovins, bœufs et génisses) dans le but de créer un effet de levier. Cela marque «*une volonté de reprise en main de la filière*» note Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA. Et c'est aussi une façon d'anticiper l'une des dispositions de la future Loi de modernisation de l'agriculture qui devrait imposer la mise en place de contrats dans la plupart des secteurs agricoles.

Bruno Le Maire s'est d'ailleurs exprimé sur cette future LMA et les dispositifs assurantiels qu'elle devrait instituer. Le ministre a aussi engagé les éleveurs à participer aux prochains Etats généraux du sanitaire.
Un rendez-vous important pour la FNB qui en attend la possibilité pour l'éleveur de se voir accorder le droit de vacciner ses animaux.
Les attentes déçues au congrès restent pourtant forte vis-à-vis de la LMAP et des Pouvoirs publics. Le ministre n'est pas totalement venu les mains vides -il a ainsi annoncé l'allongement du délai de fin campagne de vaccination au 30 juin et le versement anticipé de prime à la vache allaitante à la mi-février- mais de nombreuses questions restent en suspens et que le problème des distorsions de concurrence en France et au sein de la communauté européenne n'est pas prêt d'être tranché.


La délégation bourguignonne de gauche a droite: Jean Adam, Emmanuel Bernard, Regis Amiotte, Dider Ramet, Jean-Pierre Fleury, Jean-Pierre Condamine, Pierre Chevalier, Marie-Bernard Benoist, Guy Hermouet, Gérard Berthaut en était le rapporteur.


Jean-Pierre FLEURY, secrétaire général de la FNB et Président de la FRB Bourgogne.

réaction

Un ministre décevant

C'est à Angers que le congrès de la FNB s'est tenu les 3 et 4 février sous la présidence de Pierre Chevalier et l'intervention remarquée du secrétaire général, Jean-Pierre Fleury.
Avec une délégation conduite par Jean-Pierre Fleury, l'élevage bourguignon a apporté sa contribution aux débats animés devant un ministre qui n'a pas convaincu. Pas de réponse précise sur des mesures financières conséquentes pour soutenir le revenu des éleveurs, des inquiétudes non dissimulées sur la pérennité des ICHN et de la PHAE... La timidité du dispositif de contrôle des marges tout au long de la filière, le trou noir des négociations à l'OMC dans une Europe qui reste déficitaire en viande bovine.
50% de baisse de revenu est, pour les responsables FNB, inacceptable. Comment admettre une telle évolution des prix payés par le consommateur et des prix à la production en baisse ? Un ciseau des prix inacceptable, d'où les actions syndicales 2009 vis-à-vis des opérateurs (abattoirs mais aussi GMS).
Le «*syndrome du mouton*» est à la porte de l'élevage bovin. Pour faire face, il faut une dynamique nouvelle associant naisseurs et engraisseurs avec la recherche et le développement de la contractualisation.
Avec un groupe comme Bigard qui représente plus de 50% du marché, il est nécessaire de retrouver une véritable force de négociation, via une organisation de filière performante.

Structurer la filière pour exister et peser économiquement

Il ressort des nombreux débats engagés lors de ce congrès que la loi de modernisation agricole (LMA) fixerait un cadre dans lequel les productions et leur interprofession pourraient œuvrer pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Il restera un long cheminement pour améliorer les relations entre les acteurs de la filière, l'administration et surtout les responsables de la commission européenne.
Lors d'une table ronde, la deuxième matinée, les principaux responsables professionnels, Christiane Lambert et Jean-Pierre Fleury ont réaffirmé la volonté du syndicalisme de retrouver un équilibre dans les relations tout au long des filières. La production reste le meilleur rempart au démembrement de l'activité économique dans de nombreuses régions (en particulier dans l'Ouest).
Sans naisseurs, sans engraisseurs et industries agroalimentaires, c'est le désert économique qui s'accentuera dans les zones rurales.

Stop au zèle environnemental !

Sur des sujets plus transversaux, la gestion des territoires, des espaces est aussi un élément clef de ce congrès tenu en Pays de Loire où de nombreuses zones humides restent intéressantes du fait de la biodiversité entretenue par la présence d'animaux herbivores.
Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA, se chargea d'ailleurs de rappeler ces données à la secrétaire d'État, Chantal Jouanno.
Toujours dans ce domaine, les délégués ont demandé une pose dans les contraintes et la suradministration écologique imposées aux éleveurs. Souvent, l'excès de zèle conduit à «*laver plus blanc que blanc*» en France alors que les mêmes exigences ne sont pas imposées dans les autres pays membres de l'Union Européenne, ou pire dans le reste du Monde.
Quant aux déclarations déplacées et provocatrices de Paul Mac Cartney, elles montrent souvent les limites de certains reportages audio-télévisés qui accablent les agriculteurs européens, seuls responsables de tous les dommages écologiques de la planète. Là aussi, le congrès souhaite accentuer, avec Interbev et le CIV, l'information de l'opinion publique sur le rôle socioéconomique mais aussi écologique de l'élevage herbager français.
Enfin, dans son intervention, Gérard Berthaut, responsable section bovine FDSEA 21, rapporteur de la Bourgogne, a largement rappelé les enjeux de l'élevage et les justes revendications des éleveurs bourguignons (voir dans Terres de Bourgogne n°1047).

Après 2009, une année noire, sans réelle compensation par l'Union Européenne et le gouvernement, le congrès FNB ouvre une nouvelle page où la profession toute entière devra trouver les moyens de redonner espoir aux millions d'éleveurs de France qu'ils soient laitiers ou producteurs de viande.

RA - FRB

développementlocal

Services d'urgence dans la Nièvre

La Nièvre clarifie l'activité des pompiers et du SAMU



Les pompiers pour les secours à la personne, le SAMU pour l'aide médicale urgente. Le 18 pour recevoir les appels concernant les victimes d'incendie ou d'accident, le 15 pour des patients dont l'état nécessite une action médicale rapide mais dans la durée. Le rôle des services d'urgence se clarifie et l'usager bénéficie de leur interconnexion et de leur capacité de réponse conjointe à l'urgence.

Par une convention signée en préfecture le 2 février, le directeur de l'hôpital de Nevers et le président du SDIS58 (pompiers) ont décidé d'harmoniser leurs activités respectives, ainsi qu'avec les ambulanciers privés. Rapprochement local à la suite d'une réflexion nationale sur les compétences de chacun, cette décision vise à mieux délimiter le périmètre des interventions. Et d'adapter plus efficacement la réponse à apporter en fonction de chaque situation d'urgence. Dans la pratique, un appel qui parvient au centre de traitement des alertes du SDIS ou au centre de réception et de régulation des appels du Samu, bénéficiera de la même écoute et de la même prise en charge grâce à une interconnexion entre les deux centres. La liaison téléphonique et informatique réciproque permet aux pompiers de bénéficier, le cas échéant, du savoir-faire des urgentistes mais aussi de l'intervention de la police ou de la gendarmerie. Aux pompiers, l'action ponctuelle de porter secours aux victimes d'incendie ou d'accident, de les évacuer avec leurs moyens propres et le tout dans la gratuité. Aux médecins du Samu d'inscrire les premiers soins médicaux qu'ils apportent à leurs patients dans la durée, leur action se prolongeant à l'hôpital et en transport secondaire parfois, et par une relation payante (notion de contrat avec l'assuré social).

Huit minutes entre l'appel et le départ du camion

Selon le directeur de l'hôpital de Nevers, qui est responsable du Samu, cette redéfinition de l'interaction des secours est inspirée par une rationalisation des moyens financiers. SAMU comme pompiers connaissent un accroissement de leurs activités, souvent conjointes, et un meilleur partage des tâches devrait favoriser une réponse spécifique à chaque situation d'urgence. Ainsi le SDIS est intervenu 18257 fois en 2009 (contre 15970 en 2008) dans le département, grâce à son réseau de 13000 pompiers (dont 180 professionnels). La même année, le Samu a traité 757 appels par jour. Tous les appels ne nécessitaient pas l'intervention des deux services et le réseau adapte l'intervention au besoin spécifique. Toutefois, si les pompiers ont depuis longtemps vu les incendies diminuer, leur action se porte toujours plus sur les premiers secours et leur dispositif s'est adapté. *«Il y a huit minutes maximum entre la réception de l'appel et le départ du camion, chaque pompier étant relié par mobile au centre d'intervention et faisant connaître ses disponibilités en temps réel selon son emploi du temps et son secteur géographique»* explique le président du SDIS. Un vrai progrès par rapport à l'époque où il fallait parfois jusqu'à 21 minutes - et trois brigades- avant de trouver les volontaires disponibles les plus proches d'une alerte. Quant au Samu, composé de permanenciers et d'effecteurs médicaux à la fois hospitaliers et libéraux, il gère dès 20 heures la médecine de garde libérale sur la majeure partie de la Nièvre. En fonction de sa régulation, il contacte quatre SMUR départementaux (Nevers, Cosne sur Loire, Decize et Clamecy) qui font des interventions primaires et des transferts de patients gravement atteints vers des plateaux techniques spécialisés, grâce à des ambulances de réanimation, un avion sanitaire, les hélicoptères des Samu 89 et 21 et de la Sécurité civile 63 ou les ambulanciers privés.

E.C.

Paroles d'élus

Lino

La Lino mobilise les élus de Côte d'Or qui réagissent à la décision de la Cour d'appel de Lyon d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant les travaux en cours. François Sauvadet, président du Conseil général et Alain Houpert sénateur de Côte d'Or réagissent.

François Sauvadet: *«Que tout soit mis en œuvre pour la poursuite des travaux»*

Depuis 30 ans, l'ensemble de la population du Grand Dijon et plus largement la Côte d'Or attend une amélioration nécessaire de l'accessibilité de notre ville et au rayonnement de Dijon comme métropole bourguignonne. Il souhaite rappeler qu'une déclaration d'utilité publique a permis d'ouvrir une large concertation. Cette concertation était nécessaire pour permettre de concilier une triple préoccupation: le respect de l'environnement, le respect des riverains et le respect de l'intérêt général.
Il regrette qu'une minorité souhaite prendre en otage les milliers de Côte d'Orien qui souffrent de l'absence de cette liaison par des procédures systématiques contre tous les actes permettant la poursuite de ce chantier.
Pour mémoire, le conseil général a décidé d'investir 30 millions d'euros, montrant par la même, l'ambition pour la Côte d'Or que l'assemblée départementale porte à ce projet.

Alain Houpert: *"La Lino est un dossier qui avance comme un escargot"*

«Plus on atermoie un projet, plus on s'expose à une cristallisation des intérêts particuliers (...). Aujourd'hui c'est un gâchis de temps et d'argent. Je pense d'ailleurs que se posera bientôt la question d'élargir la Lino. A force de voir un petit tramway, une petite Lino... on verra inéluctablement apparaître un petit Dijon dans une petite Bourgogne, tourmentée par de petits intérêts».

Circuits courts: *Christian Paul pour une plateforme régionale d'approvisionnement des cantines scolaires*

«La chute brutale du revenu des agriculteurs en 2009 (plus d'un tiers, après une baisse de 20% en 2008) et la succession des crises subies par les éleveurs ces dernières années appellent une réaction forte et collective, pour retrouver des prix équitables et une économie durable.

Cette urgence économique rencontre notre objectif d'améliorer l'approvisionnement des cantines des lycées bourguignons en produits alimentaires issus de l'agriculture régionale.
Nous proposons et mettons en discussion la création d'une plateforme régionale d'approvisionnement faisant appel aux productions locales, aux circuits cours, aux produits fermiers et à l'agriculture biologique.
Cette «centrale d'achat régionale» prendra en compte à la fois la qualité et la saisonnalité des productions , mais aussi les distances et les modalités de transport et de livraison».

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Formation pour les acteurs du tourisme

Il est encore temps de s'inscrire !

Le CFPPA la Brosse, en collaboration avec le syndicat d'initiative intercommunal entre Cure et Yonne, lance une nouvelle formation à destination des acteurs du tourisme icaunais.

Le CFPPA d'Auxerre La Brosse organise une formation touristique, dédiée aux prestataires touristiques ainsi qu'au personnel des lieux d'accueil. Cette formation est réalisée en collaboration avec le Syndicat d'Initiative Intercommunal Entre Cure et Yonne, avec le soutien du programme Leader Canal du Nivernais et de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, tous trois très impliqués par le développement touristique du territoire. Cette formation a débuté le 2 février dernier par une journée sur le thème des *«édifices religieux»*, mais il n'est pas trop tard pour s'inscrire.

Objectifs de cette formation:

- Apporter aux intervenants touristiques une meilleure connaissance de leur territoire de façon à accueillir au mieux les visiteurs qui, satisfaits, seront de bons ambassadeurs de cette destination.
- Permettre aux professionnels et prestataires du tourisme de se rencontrer et former un réseau touristique.

Inscriptions et renseignements:

CFPPA Auxerre la Brosse :
Tél. : 03 86 94 60 20
Fax : 03 86 94 60 20
E-mail :
cfppa.auxerre@educagri.fr
Syndicat d'Initiative Intercommunal entre Cure et Yonne : Marie ou Elvina au 03 86 81 66 56
E-mail :
syndicat.initiative.cure.et.yonne@orange.fr

DB

Zoom sur...

Progamme de la formation

Mardi 23 février : histoire des bourgs
Matin : intervention sur l'évolution historiques des villes de l'Yonne, visite du site gallo romain d'Escolives Sainte Camille
Après-midi : présentation des éléments médiévaux et classiques : Cravant et Arcy sur Cure

Mardi 02 mars : activités de plein air
Matin : présentation des zones Natura 2000 et visite de la réserve du Bois du Parc, présentation des voies vertes et des sentiers de randonnée
Après-midi : un exemple d'activité le long de la véloroute : la pisciculture de Crisenon labellisée « Bienvenue à la ferme », présentation du réseau

Mardi 09 mars : vignoble
Matin : présentation générale du vignoble icaunais, initiation à la dégustation.
Après-midi : vignoble vermentonnais, histoire et visite.

Mardi 16 mars : arts et artisanat
Matin : visite de l'atelier de peinture de Karinne Lemonnier et dégustation de produits du terroir, visite des grottes préhistoriques ornées d'Arcy-sur-Cure
Après-midi : découverte du village de Sacy au travers de la vie de Rétif de la Bretonne

Mardi 23 mars : pierre et paysage
Matin : notions de géologie, présentation du récif corallien du Bois du Parc à Mailly le Château et lecture de paysage.
Après-midi : visite de meurgers et du village d'Accolay (flottage, joutes, poteries...)

Mardi 30 mars : canal du nivernais
Matin : intervention de VNF, du Syndicat mixte du canal, visite du musée et visite d'écluse, Clamecy.
Après-midi : port de Vermenton. Intervention sur le tourisme fluvial, visite de bateau touristique.
Départ chaque jour de Vermenton, place de la Fontaine, en bus, à 08 h 30
Retour à Vermenton, place de la Fontaine.
Restauration : environ 15 € par jour en moyenne.
Participation aux frais en sus

Budget européen

La biodiversité et la gestion de l'eau privilégiées

Les 5 milliards d'euros dégagés pour le développement rural par le bilan de la santé de la Pac et le plan européen de relance économique seront consacrés, par les Etats membres et les régions, à hauteur de 31 % à la protection de la biodiversité. Viennent ensuite les projets concernant la gestion de l'eau (27% de l'enveloppe totale), la restructuration du secteur laitier (14,5%), la lutte contre le changement climatique (14%), l'internet à large bande (7%) et les énergies renouvelables (5,5%).

Les experts des Vingt-sept ont approuvé le 29 janvier la quatrième et dernière série de propositions émanant d'États membres ou de régions pour le financement des mesures supplémentaires de développement rural décidées dans le cadre du bilan de santé de la Pac et du plan européen de relance économique. Les tranches précédentes avaient reçu le feu vert en octobre, novembre et décembre 2009.
La dernière série concerne la République tchèque (42 millions d'euros), l'Estrémadure (Espagne - 70,7 millions), l'île de la Réunion et la Corse (France - 8,4 et 4,9 millions respectivement), la Hongrie (54,2 millions), l'Irlande (146,3 millions) et les Açores (Portugal - 20 millions).
Le bilan de santé de la Pac a dégagé un montant supplémentaire de 3,926 milliards d'euros à utiliser, dans le cadre des plans de développement rural, pour les priorités suivantes sur la période 2010-2013 : changement climatique, gestion de l'eau, énergies renouvelables, biodiversité, restructuration du secteur laitier, actions novatrices en lien avec ces priorités. Parallèlement, le plan européen de relance économique a apporté 1,02 milliard d'euros supplémentaire à dépenser, sur la même période, pour l'internet à haut débit en milieu rural ou pour les priorités retenues lors du bilan de santé. Sur le total de 4,946 milliards d'euros, 704,2 millions (14,2%) seront consacrés à la lutte contre le changement climatique, 275,4 millions (5,6%) aux énergies renouvelables, 1,332 milliard (26,9%) à la gestion de l'eau, 1,542 milliard (31,2%) à la protection de la biodiversité, 715,6 millions (14,5%) à la restructuration du secteur laitier, 15,8 millions (0,3%) à l'innovation et 360,4 millions (7,3%) aux infrastructures à large bande.
La lutte contre le changement climatique a été privilégiée par la Slovénie (47% de l'enveloppe attribuée à cet Etat membre), les énergies renouvelables par la Bulgarie (35%), la gestion de l'eau par le Danemark (49%), la biodiversité par l'Irlande (61%), la restructuration du secteur laitier par Malte, la Lettonie et la Hongrie (100% de l'enveloppe nationale contre, par exemple, 25% en Allemagne et 0% en France), l'internet à large bande par l'Estonie (63%).

Lutte d'influence au Parlement européen

■ Une tentative de la commission du développement régional du Parlement européen visant à obtenir des compétences supplémentaires sur les aspects «territoriaux» du développement rural et d'autres politiques de l'UE a été rejetée par les présidents des commissions parlementaires. Il s'agit là de la première bataille de pouvoir entre ces commissions en liaison avec l'instauration, par le traité de Lisbonne, de la codécision comme procédure législative ordinaire.
Dans une lettre adressée au président de l'assemblée, Jerzy Buzek, la présidente de la commission parlementaire du développement régional, la démocrate-chrétienne polonaise Danuta Hübner, ancienne commissaire européenne chargée de la politique régionale, affirmait que le concept de «cohésion territoriale» entériné par le traité nécessitait une adaptation des compétences. Elle souhaitait que sa commission, chargée de la coordination des instruments structurels de l'UE, ait une «relation spéciale» avec les politiques dans ce domaine qui sont discutées au sein d'autres commissions, celle de l'agriculture notamment.
Le président de la commission parlementaire de l'agriculture, le socialiste Paolo De Castro, avait immédiatement réagi, faisant valoir que le développement rural est depuis longtemps partie intégrante de la Pac et que l'agriculture est l'élément essentiel de la cohésion dans les zones rurales.

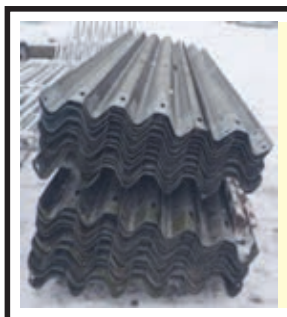
en bref

Ferroviaire

François Patriat défend à Nevers sa politique des transports

En campagne pour sa réélection à la présidence du Conseil régional de Bourgogne, François Patriat est venu (en TER) le 8 février à Nevers présenter son bilan en matière de transport ferroviaire et visiter l'établissement d'entretien de Varennes-Vauzelles. Entouré de plusieurs de ses vice-présidents, dont le député Christian Paul, il a rappelé que la ligne Dijon-Nevers comptait aujourd'hui 9 allers-retours quotidiens contre 6 au début de la mandature en 2004-2005, et avec des matériels neufs.
Il a évoqué un temps de parcours sur cette ligne ramené à deux heures à l'horizon 2017. Déjà, des travaux d'automatisation de la signalisation sont prévus entre Imphy et Montchanin (120 kilomètres) d'ici deux ans et toutes les gares de la Nièvre devraient avoir été aménagées et modernisées d'ici trois mois.

Le président du Conseil régional a également insisté sur la priorité, pour son assemblée, de participer à la réflexion sur la future ligne TGV Paris-Clermont-Ferrand dont le tracé passera par la Nièvre.


Stock glissières 4,30 m
(allemandes et françaises)
Traverses de chemin de fer
Livraison possible
ETS BONORON
58290 MOULINS ENGILBERT
TÉL. 03 86 84 20 22

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
S.A.S. BAILLY
B.P. N°2, 18240 SAVIGNY-EN-SANCERRE
Tél. 02 48 72 12 93 - Fax. 02 48 72 10 02
www.baillysa.fr E-mail: mail@baillysa.fr
Études et devis gratuits
HANGARS AGRICOLES ET BÂTIMENTS ÉLEVAGE
Bâtiments industriels et artisanaux

dossierspécial

ENJEUX ET PERSPECTIVES D'UN PROJET DE MÉTHANISATION

➜ Depuis deux ans, la coopérative de la Haute-Seine, à Baigneux-les-Juifs en Côte d'Or, étudie un projet de grande envergure. La réflexion est complexe et l'investissement important, mais l'intérêt environnemental rejoint les préoccupations agronomiques. La méthanisation pourrait représenter un levier agronomique essentiel pour le développement de l'agriculture locale.

S'il est un secteur où il semble tout naturel de développer des projets de méthanisation, c'est bien l'agriculture. On pense le plus souvent à la méthanisation à la ferme et certains projets individuels sont prêts d'aboutir en Bourgogne. D'autres projets à la dimension d'un territoire, sont à l'étude. Les solutions recherchées partent d'un raisonnement à la fois agronomique et environnemental, mais elles ont aussi nécessairement une dimension économique. C'est le cas du projet méthanisation en développement dans le nord de la Côte d'Or, où la coopérative de déshydratation de la Haute-Seine, à Baigneux-les-Juifs, joue un rôle moteur, depuis qu'elle a été sollicitée par la société Oxara énergies renouvelables.

Déjà très engagée dans la diversification de ses activités (granulés bois, miscanthus) sur des projets innovants, la coopérative, appuyée par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, n'a pas hésité à répondre à la demande qui lui était présentée par un investisseur privé. *«Un premier projet initié avec Véolia, n'avait pas pu être mené à terme»* explique M. Garnaud, directeur de la coopérative. Cette deuxième tentative, après études préliminaires, a semblé *«jouable»*.

Pour alimenter un méthaniseur il faut disposer de fumier et de biomasse. Le projet est parti des ressources locales disponibles.



M. Garnaud, directeur de la coopérative de déshydratation de Baigneux-les-Juifs et Damien Ronget, conseiller technique à la Chambre d'agriculture 21 sur le site d'essais de Baigneux-les-Juifs.

Un levier agronomique profitable à l'agriculture locale

Dans ses alentours, la coopérative peut accéder à un gisement de 40 000 tonnes de fumier et 7000 tonnes de lisier, pour alimenter en partie le digesteur. En complément, des cultures dédiées et/ou des cultures intermédiaires devront apporter la biomasse qui manque. Avec l'avantage en fin de cycle, de disposer d'un digestat qui conserve toutes les qualités fertiles des produits d'entrée, mais sous forme d'engrais organique facilement assimilable par les plantes. L'intérêt économique rejoint là l'intérêt environnemental.

Pour Damien Ronget, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, l'enjeu est clair *«il s'agit de produire une biomasse à peu de frais, tout en amenant sur la zone concernée une certaine diversification agronomique, dans un contexte où l'assolement classique colza-blé-orge d'hiver connaît des difficultés techniques»*. Le cadre étant donné, des essais ont été conduits à la fois par les techniciens de la Chambre d'agriculture et ceux de la société Oraxa Energies renouvelables, qui se sont aussi appuyés sur l'expérience des couverts d'un agriculteur travaillant en semis direct sous couvert.

Détourner la contrainte administrative à son avantage

Sur le plan agronomique les services techniques de la Chambre d'agriculture et les professionnels ont rapidement identifié plusieurs avantages à la mise en place de cultures destinées à alimenter le digestat. D'abord, la valorisation de cultures aujourd'hui minoritaires (luzerne, maïs, légumineuses, CIPAN) dans les assolements châtillonnais. C'est aussi une façon rentable de diversifier les assolements et d'introduire des cultures de printemps. Ensuite, la méthanisation permet d'exporter le carbone et de restituer les éléments minéraux (N,P,K...) sous une forme plus assimilable pour les plantes.

Enfin, en étant sélectionnées et cultivées afin de produire un maximum de biomasse, les intercultures rendues obligatoires par le 4ème volet de la Directive nitrates trouvent là leur rentabilité économique. *«C'est une réponse positive à une contrainte administrative»* confirme Lionel Boursault de la société Oxara, *«ce qui permet de compenser le coût d'implantation de l'inter culture, tout en optimisant la production d'azote que le couvert va générer»*. Certains essais sur les terres du Châtillonnais ont quand même produit en plein été jusqu'à 32t de matière sèche avec un rendement biomasse très intéressant ! Ces cultures intermédiaires étant conduites à l'égal d'une culture plus « commerciale».

Un point clé : le retour sur investissement

Les essais de cultures productrices de biomasse sont encourageants, comme le confirment les données collectées par les conseillers de la Chambre d'agriculture et les techniciens de Oxara Energies renouvelables. Dans quelques semaines, un point d'étape devrait déterminer les suites données au projet de Baigneux-les-juifs.

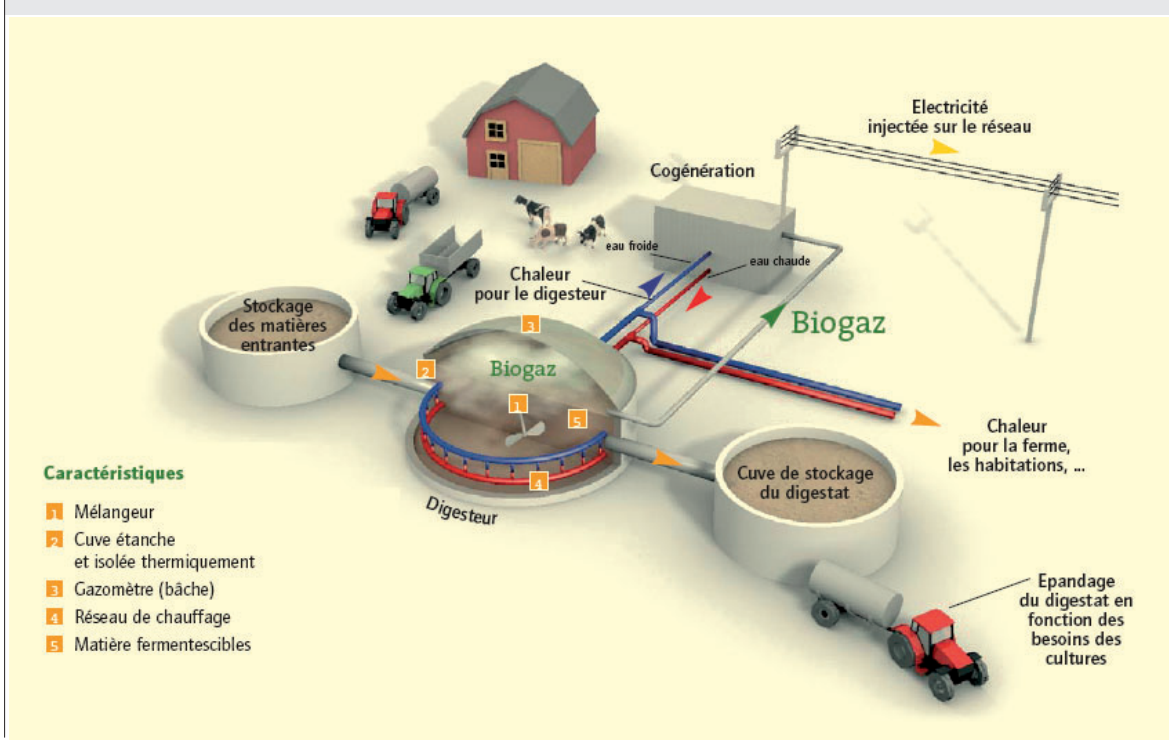
Toutefois, observe M. Garnaud, *«à mesure que le projet avance, on s'aperçoit de l'ampleur de l'investissement et de la nécessité de valoriser au maximum toute la chaleur produite afin d'assurer la rentabilité de l'ensemble»*. Pour une production de 1,6 à 2 Mega-Watt/heure (1 600 à1 800 kWélctrique/h), l'investissement devrait atteindre 8 millions d'euros. Avec un tarif de revente de l'électricité autour de 16cts le kW/h, la valorisation de la chaleur produite est un élément essentiel de la rentabilité d'une installation.

Dans cette perspective, la coopérative étudie la possibilité de mettre en service un petit sécheur qui tournerait 8000h environ et permettrait de sécher 14 000 tonnes de sciure et 2 000 t de résidus de moutarde. D'autres pistes sont explorées, comme la transformation et la valorisation du digestat. Avec une certitude, en matière de méthanisation il faut donner le temps au temps. Jean-Marc Colombani, directeur du développement chez Oxara Énergies renouvelables confirme cette nécessité *«ces projets d'envergure sont d'une incroyable complexité, ce sont des projets territoriaux où la valorisation agronomique constitue l'un des aspects essentiels et nécessite une réflexion d'ensemble sur la fertilisation NPK, ainsi que le soutien de nombreux acteurs des territoires»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Zoom sur...

Principe de fonctionnement d'une unité de méthanisation à la ferme



.essais. CES PLANTES QUI PRODUISENT DE L'ÉNERGIE

➜ Les essais menés en Côte d'Or ont porté sur des cultures méthanogènes. En cultures dédiées à Baigneux les Juifs et en cultures dérobées (inter culture) chez Stéphane Billotte.

Les essais menés par la coopérative de déshydratation de Baigneux-les-Juifs et la société Oxara Energies renouvelables ont porté sur les cultures méthanogènes. Deux grands types de cultures ont été identifiés :

- Des cultures dédiées, destinées à compléter l'assolement colza/blé/orge. On peut ainsi introduire une culture de printemps qui va permettre la destruction des adventices d'automne (vulpins ou géraniums). Ces cultures dédiées produisent de grandes quantités de biomasse. Ainsi une culture en C4 comme le maïs produit deux à trois fois plus de matière sèche par ha que les céréales en C3. On peut aussi préférer les légumineuses qui ont un faible niveau de charges de production.
- Des cultures dites « dérobées » qui viendront en inter-culture (entre un blé et une orge ou avant une culture de printemps). Ce sont des espèces végétales qui se développent l'été, avec une capacité de production de méthane importante. Elles doivent être implantées le plus rapidement possible après la récolte, sur un sol encore frais qui sécurise la levée. Elles couvrent le sol, dans le respect de la directive nitrates.

Les partenaires du projet (coopérative de Baigneux, Chambre d'agriculture 21 et Oxara) ont mis en place une plate-forme d'expérimentation des cultures dédiées. Sur cette plate-forme on a cultivé une collection de maïs non désherbés, binés, avec ou sans semis dans l'inter rang et une fertilisation azotée limitée à 100 unités pour les maïs binés sans occupation de l'inter rang. Autres cultures mises à l'essai : sorgho, perle millet, sarrasin, luzerne, trèfles.

Les résultats montrent que le sorgho est un peu moins important, puisqu'il parvient sans apport d'azote à produire autant qu'un maïs qui a reçu 100 unités d'azote. Le maïs valorise bien l'azote et ces deux cultures sont capables de produire une belle quantité de biomasse avec des niveaux d'intrants assez faibles, car le maïs comme le sorgho n'est pas désherbé et le sorgho ne reçoit aucun engrais.

Pour les cultures dérobées les essais ont été menés chez Stéphane Billotte qui a pratiqué un essai de couverts en inter culture après la récolte de l'escourgeon. Ces essais conduits par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Oxara relèvent des rendements allant de 3,2 à 7,2 t de MS/ha.

Les résultats sont plutôt encourageant, car la démonstration est faite qu'il est possible de produire de la biomasse avec des cultures d'un type comparable à la luzerne, qui demandent peu d'intrants.



Légende

Le maïs est une culture qui valorise l'azote, tout en produisant une belle qualité de biomasse avec des niveaux d'intrants assez faibles.

digestion

"Un méthaniseur ce n'est rien d'autre qu'une grosse vache"

➜ Essais coopérative de déshydratation, Oxara Énergies renouvelables et Chambre d'agriculture 21

	Biomasse en t/ha	% MS	MS en t/ha
Sorgho	36,3	33 %	11,9
Perle Millet	15,0	29 %	43,
Maïs + Sarrasin	20,8	45 %	8,4
Maïs + Vesce	20,8	45 %	8,4
Maïs + Trefle alexandrie	20,8	43 %	8,0
Maïs + Trefle viloet	20,8	45 %	8,5
Maïs 1 biné	29,2	52 %	13,5
Maïs 2 biné	33,3	49 %	14,6
Maïs 3 biné	29,2	52 %	13,6
Maïs 4 biné	23,6	56 %	11,8
Maïs 5 biné	29,2	45 %	11,8

.Jean-Marc Colombani.

directeur de développement chez Oxara Énergie

«Chercher la valeur ajoutée à toutes les étapes»

«Le projet de Baigneux-les-Juifs est un projet d'envergure, la situation est favorable et l'impact sur le territoire peut être très important, reste à trouver la rentabilité de l'ensemble. La condition du succès c'est de chercher la valeur ajoutée à toutes les étapes et de monter un projet gagnant/gagnant entre tous les partenaires. Le projet a sa pertinence, mais pour investir et développer durablement une telle unité il faut s'accrocher, innover, faire évoluer les pratiques et les mentalités. Nous sommes dans une phase difficile qui demande de la part de tous les acteurs, agriculteurs y compris, un véritable esprit d'entreprise. Sur Baigneux les Juifs cela peut représenter une chance de développement pour le territoire, reste à vaincre les résistances et à convaincre certains décideurs de soutenir cette initiative. Nous allons booster le projet en 2010, en le faisant bénéficier des avancées que nous avons faites sur d'autres projets agricoles de méthanisation».

SOCADRAIN T.P.
• DRAINAGE
• MISE AUX NORMES DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
• ÉTANCHÉITÉ DE BASSIN GÉOMEMBRANES
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75



Dans le cadre de cultures dédiées, les essais ont permis de tester le sorgho, le millet perle (ci-dessus), le sarrazin, la luzerne et différents trefles.

.Stéphane Billotte.

«Des résultats d'essais surprenants»

Exploitant dans l'Yonne et en Côte d'Or, Stéphane Billotte conduit l'ensemble de sa sole en semis direct sous couvert. Il porte donc une attention toute particulière aux couverts et aux inter cultures. La proposition de la société Oxara de mener des essais en cultures dérobées l'a séduit car, explique-t-il, *«j'avais envie d'aller plus loin et je pensais même monter ma propre plate-forme afin de tester différentes espèces de couverts en mélanges»*. Il travaille avec le GVA de Noyers et la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Les essais ont été conduits sur 5 à 6ha situés à Asnières en Montagne en Côte d'Or. Des variétés de maïs et de tournesol très précoces ont été testées, ainsi que du sorgho. *«Au moment où l'on s'interroge sur les conséquences de la nouvelle réglementation, il est intéressant d'envisager les intérêts agronomiques que l'on peut en tirer. Tout le monde a été surpris par ce que l'on pouvait faire pousser sur ces terres du Châtillonnais, entre le mois de juillet et le mois d'août. Le travail sur les légumineuses en particulier a réservé de belles surprises. Chacun s'est investi dans la démarche et les échanges techniques se sont déroulés dans la plus grande transparence. Ces pratiques agronomiques assurent un apport d'azote organique que les plantes vont utiliser en fonction de leurs besoins. Si l'enrichissement du sol par l'azote organique a un effet moins voyant qu'avec l'azote minéral, il plus durable dans le temps»* observe Stéphane Billotte. En prime, la production de matière sèche et la production de biomasse n'a pas déçu. Pour lui, *«ces essais s'inscrivent dans la logique de l'abandon du travail du sol. Le travail du sol favorise la minéralisation, l'arrêter permet de limiter les pertes et de fermer le robinet à azote»*. Il espère maintenant que le projet de Baigneux aboutira car *«cela va à la fois dans le sens de l'agronomie et de la préservation de l'environnement»*.

.biogaz. UN PROGRAMME REGIONAL POUR SOUTENIR UNE FILIÈRE ÉMERGENTE

➜ Le développement de la filière méthanisation en Bourgogne constitue un enjeu important et s'inscrit dans la mise en place d'une politique régionale de développement des énergies renouvelables, de valorisation des déchets organiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de coordonner le développement de la méthanisation qui connaît un intérêt croissant depuis 2007, un programme d'accompagnement « Biogaz agricole » a été mis en place. Soutenu par l'Ademe et le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre du PECB, Plan Energie Climat Bourgogne, et coordonné par la Chambre d'agriculture de Bourgogne, le programme Biogaz vise l'émergence d'une filière performante et compétitive.

Un premier projet dans la Nièvre

Suite aux actions entreprises en 2008 par les Chambres d'Agriculture de Bourgogne avec leurs partenaires[1], on recense aujourd'hui une quinzaine de projets de méthanisation en Bourgogne, avec des états d'avancement variables:

- Un premier projet situé dans la Nièvre a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2009 PPE (Plan de Performance Energétique des Exploitations). Il vient de recevoir tous les accords administratifs et va pouvoir commencer prochainement sa construction.
- Quatre à cinq autres projets sont bien avancés dans les autres départements et seront candidats à l'appel à projet PPE 2010
- Une dizaine d'autres projets sont en phase d'étude.

Vous avez des questions techniques ?

Les Chambres d'agriculture répondent à vos questions, vous procurent de la documentation, organisent des visites et des formations.

Contacts régionaux :

Chambre d'agriculture de Bourgogne, Françoise Pierson, tél 03 80 48 43 00 (standard)

Ademe Bourgogne, Bertrand Aucordonnier, tél 03 80 76 89 76 (standard)

(1) Réalisation de l'étude régionale : «La méthanisation à la ferme en Bourgogne, quels substrats et co-substrats sont disponibles ?» Céline ZANELLA - Chambre d'agriculture de Bourgogne ; Organisation de la journée régionale du 28 novembre 2008 : «Journée biogaz agricole - Comment démarrer un projet en Bourgogne ?». Documents disponibles sur : www.bourgogne.chambagri.fr



.l'avis du chercheur. "LOME POUR L'HOMME ET L'AGRICULTURE DE DEMAIN"

➜ Directeur de recherché à l'Inra, aujourd'hui retraité, Eugène Triboi plaide pour l'autonomie énergétique des exploitations.

En trente ans de recherche agronomique, Eugène Triboi, ancien directeur de recherche à l'Inra, en est arrivé à la conclusion que si l'agriculture voulait reconquérir une certaine autonomie en intrants, notamment azotés, et en énergie, la réponse tenait en quatre lettres: LOME, pour l'homme et l'agriculture de demain. «L» pour légumineuses (elles assurent l'autonomie en azote), «O» comme oléagineux et «ME» comme méthanisation (récupération du carbone et autonomie énergétique).

Entre le *«tout biologique»* et le *«tout minéral»*, Eugène Triboi propose une troisième voie, LOME. *«Ces trois leviers sont interdépendants car les légumineuses produisent non seulement de l'azote mais aussi de l'énergie-C, les oléagineux produisent non seulement de l'énergie mais aussi des protéines -N, et les deux peuvent constituer un substrat pour la méthanisation. Dans cette agriculture le principal élément exporté sera C-énergie, car les autres éléments N, P, S, K, Ca, MG... seront retournés au sol avec le produit du digestat sous une forme facilement assimilable par les plantes»*. Un cycle vertueux, puisque tout part du sol et y revient.

L'atout "légumineuses"

«L'azote minéral de synthèse a permis en son temps de gagner en efficacité immédiate, mais l'agriculture a perdu en autonomie et elle est devenue tributaire de la disponibilité en énergie. Cela pèse sur les coûts de production et engendre une grande vulnérabilité aux marchés et aux prix. Si l'agriculture doit s'inscrire demain dans le durable et le renouvelable, elle doit regagner de l'autonomie sur le plan énergétique. Dans cette perspective les systèmes de culture autonomes ont deux objectifs : la productivité et l'environnement».

Comment atteindre l'une sans peser sur l'autre ? Eugène Triboi mise sur les légumineuses. *«Les légumineuses participent directement au bilan de l'azote, les expérimentations conduites montrent qu'un système de culture autonome en azote est réalisable. En aidant le développement de systèmes parfaitement autonomes, on peut produire sans peser sur l'environnement, mais en en utilisant au contraire tout le potentiel énergétique»*.

Pour Eugène Triboi, il est clair que *«la méthanisation à la ferme est une technologie indispensable pour assurer non seulement l'autonomie en énergie et en azote, mais aussi pour améliorer l'efficacité générale de l'agriculture et son rôle dans le développement durable. Elle est indispensable pour valoriser le carbone (énergie stockée dans la biomasse des cultures, dans les effluents d'élevage, dans les résidus de cultures...) et ainsi permettre à l'agriculture de remplir sa mission principale : produire de l'énergie et nourrir l'homme»*.

Etanchéité par géomembrane
> Fosse à lisier
> Réserve d'incendie
> Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
BRUNET
SNC BRUNET
20, Rue de la Courtine - 18140 Argenvières
02 48 76 55 96 - 02 48 76 10 75

lesproductions

ÉLEVAGE

Tuberculose bovine

Technique de tuberculination

Rappel des règles à respecter pour le dépistage des animaux par intradermotuberculination comparative (IDC).

Les différents acteurs de l'élevage de l'Yonne (Groupement de défense sanitaire, Chambre d'agriculture, vétérinaires, services vétérinaires), ont d'un commun accord décidé de mettre en place sur les trois campagnes 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 une prophylaxie renforcée de la tuberculose sur les bovins des élevages de 72 communes du Sud Est du département. Cette décision est motivée par la découverte de deux cas dans des élevages icaunais en lien avec la zone infectée de Côte d'Or.

Le but est de détecter d'une manière très précoce les éventuelles infections dans cette zone afin de mettre en œuvre les modalités permettant d'enrayer la propagation de cette maladie.

Il a été retenu le dépistage par intradermotuberculination comparative (IDC), méthode la plus sensible et permettant de limiter au maximum les inconvénients pour les éleveurs en cas de réaction positive ne correspondant pas à la tuberculose bovine.

Cette opération d'envergure (test sur plus de 30 000 animaux) doit permettre d'intervenir avant que les animaux infectés aient pu propager la maladie. C'est une nécessité pour éviter de multiplier les traumatismes et les angoisses des éleveurs dans les années à venir en cas de découverte de tuberculose dans les cheptels. Il est aussi indispensable d'enrayer la propagation de cette maladie afin que la France, déclarée indemne de tuberculose en 2000, conserve ce statut afin de continuer à bénéficier de la suppression de l'obligation de test tuberculinique avant les exportations. Le ministère de l'Agriculture est convaincu du bien-fondé de cette opération et finance les tests par IDC à hauteur de 3,98€/animal.

Il est bien évident que ces tests doivent être réalisés en suivant à la lettre le protocole défini pour cette opération. Il en est rappelé ci-après les principaux points :

La réalisation des intradermotuberculinations comparatives (IDC) constitue un acte médical réalisé par le vétérinaire sanitaire.

Il ne peut et ne doit être réalisé qu'à la seule condition que l'animal soit parfaitement contenu avec toutes les précautions indispensables de sécurité pour

- l'animal,
- le praticien responsable de la mise en œuvre et de la réalisation de cet acte,
- le détenteur de l'animal responsable de la mise en œuvre et de la réalisation d'une parfaite contention.



L'injection est réalisée à l'encolure de l'animal et sera interprétée par le vétérinaire 72 à 96 heures après.

Les tuberculinations doivent être pratiquées à l'encolure, selon le schéma ci-dessous :

Le repérage du lieu d'injection par la tonte des poils est indispensable.

Il est procédé à la mesure du pli de peau, pour chaque lieu d'injection, avant l'injection, à l'aide d'un cutimètre.

Enfin, il est procédé par le vétérinaire à la lecture de la réaction entre 72 et 96 heures après injection en mesurant l'épaisseur des plis de peau pour chaque lieu d'injection.

Puis le vétérinaire interprète les résultats : Cette interprétation se fonde davantage sur l'orientation générale des réactions de l'ensemble des animaux testés, que sur un résultat particulier.

- pour une I.D.C. réalisée sur un effectif suffisamment important (au moins 20 à 30 animaux), en règle générale, c'est la répartition des réactions en positives, douteuses et négatives qui sert de base à l'interprétation ;
- pour une IDC effectuée sur quelques animaux, les résultats de l'IDC sont interprétés en fonction du contexte épidémiologique du troupeau.

Tout cas douteux ou positif doit être signalé sans délai au pôle Santé et Protection animales Environnement de la DDCSPP, qui prendra éventuellement les dispositions qui s'imposent en fonction du contexte épidémiologique. **Il est inutile de réaliser un nouveau test dans les jours qui suivent** : le délai doit être au minimum de six semaines.

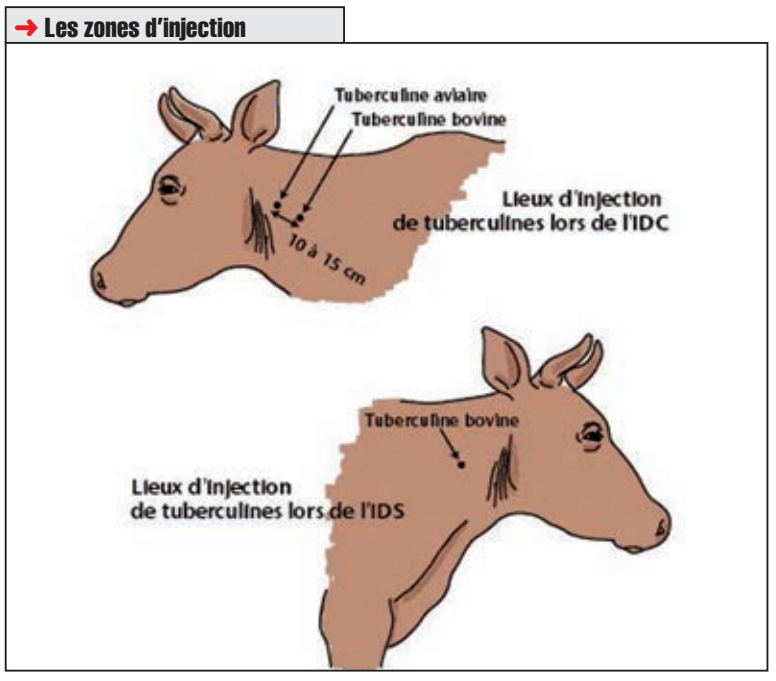
Dans les élevages des communes non concernées par cette opération, la prophylaxie de la tuberculose reste sur un rythme quadriennal et sur la base d'une intradermotuberculination simple.

Il est de la responsabilité de chacun de tout mettre en œuvre pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions afin que l'objectif d'éradication de la maladie soit atteint.

SERVICE SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)



➜ Les zones d'injection



Assurez le résultat avec nos taureaux.



COOP'EVOLIA
Générateur de Performances
Tél. 03 85 91 52 56 – www.coopevolia.com – 71150 Fontaines
COOP'EVOLIA

Dispositifs innovants en bâtiments d'élevage

A manger pour une semaine !

Les portes-ouvertes bâtiments organisées la semaine dernière en Côte d'Or ont mis en évidence plusieurs dispositifs innovants. Parmi ceux-ci, un système de libre service foin longue autonomie, chez un éleveur du Châtillonnais.





Deux libre-services en plein centre de la stabulation nourrissent 64 animaux pendant une semaine entière (avec 8 bottes de foin chacun).

Ludovic Gheeraert, éleveur-sélectionneur de 28 ans à Châtillon-sur-Seine, possède une toute nouvelle stabulation libre 100% paillée avec charpente et bardage métalliques. Une trentaine de personnes ont fait le déplacement la semaine dernière à la ferme de la Gauthiote à l'occasion des journées portes-ouvertes bâtiments organisées conjointement par la Chambre d'agriculture, le Contrôle laitier, le syndicat d'élevage ovin et le GDS. A l'intérieur du bâtiment, un choix de l'éleveur a tout particulièrement attiré l'attention des visiteurs : l'orientation vers un système de libre service foin d'une autonomie d'une semaine.

Une économie de 8heures

Ludovic recherchait une simplification de travail pour deux raisons : préparer au mieux le départ en retraite de son père François (avec qui il travaille en Gaec) et s'accorder plus de temps avec sa famille (Ludovic est lui-même papa depuis peu). *«Je voulais gagner du temps en simplifiant le travail»* commente l'éleveur, *«avec ce libre service, il n'est plus nécessaire de donner du foin matin et soir et de repasser tous les quarts d'heure pour repousser le foin que les vaches repoussent»*. Deux compartiments de 2,6m x 8 m, placés au centre de la stabulation, reçoivent chacun 8 bottes de foin pour alimenter un total de 64 vaches. Le gain de temps est considérable et dépasse les huit heures hebdomadaires sur l'ensemble de l'exploitation (d'autre systèmes de libre-service ont été mis dans d'autres bâtiments) : *«Je mets une heure pour tout remplir et enlever les ficelles. Avant, cette tâche me prenait jusqu'à deux heures par jour»* explique Ludovic.

Adapter le bâtiment

Le jeune éleveur, malgré son manque de recul par rapport à la construction récente de son bâtiment, est largement satisfait de ce procédé. Le poste alimentation ne se résume quotidiennement qu'à la complémentation des vaches qui ont vêlé. En ce qui concerne la quantité totale de foin ingérée par les animaux, l'éleveur avoue avoir eu peur que les animaux mangent beaucoup plus : *«certains éleveurs me le disaient»* raconte Ludovic, *«aujourd'hui, il est vrai qu'elles mangent un peu plus, mais elles avaient à peine assez de foin. Avant, elles étaient à 14kg/jour. Là, elles sont entre 15 et 16kg par jour, ce qui est correct»*. Vincent Doal relevait quant à lui le faible gaspillage de foin lié à l'utilisation des festons et à la position au sol du fourrage, en plus, bien évidemment, du gain de temps considérable lié à ce libre service. Le conseiller bâtiment attirait toutefois l'attention sur la perte de place engendrée pour le couchage des animaux : *«L'aire de vie est modifiée et il ne faut pas hésiter à augmenter la surface du bâtiment de 10 à 15%. Il y a également l'obligation d'avoir des portes pour le chargement des bottes car le bâtiment est fermé»*.

AURÉLIEN GENEST



Ludovic Gheeraert, éleveur-sélectionneur dans le Châtillonnais, a accueilli les portes-ouvertes bâtiments de Côte d'Or.

Bon bilan des portes ouvertes

Vincent Doal (conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture): ***«Le bilan de ces portes-ouvertes est satisfaisant. Nous devons tourner autour de 400 visites, comme les autres années. Les éleveurs nous ont encore montré qu'ils aimaient ce genre de rencontres. Ces portes-ouvertes sont un lieu d'échanges, c'est l'opportunité de voir ce qui se fait ailleurs et l'occasion de faire avancer les réflexions sur d'éventuels projets».***



L'après-betteraves à Aiserey (21)

Un grand pari sur l'avenir

Jean-Michel Fèvre est agriculteur à Brazey-en-Plaine et préside la toute nouvelle Asa de la Bièvre. Cette association syndicale autorisée, située à l'Est de Dijon, regroupe 23 agriculteurs adhérents qui représentent un total de 1800 hectares irrigables. Dans le cadre de la restructuration du bassin sucrier, un grand projet d'irrigation est en train de se mettre en place. Une capacité de stockage de 800 000 mètres cubes d'eau sera permise grâce à la récente acquisition des bassins de l'ancienne sucrerie.



Le président de l'Asa de la Bièvre avec, derrière lui, l'un des bassins d'Aiserey qui devrait avoir deux activités. La première sera le stockage d'eau destiné à irriguer différentes cultures à l'Est de Dijon. La deuxième, totalement inédite, concernera une production d'électricité par le biais de panneaux photovoltaïques directement placés sur l'eau !

Terres de Bourgogne: Présentez-nous votre projet

Jean-Michel Fèvre: *«Quatre bassins localisés à Aiserey viennent de nous être vendus par Cristal Union. Ceux-ci serviront à stocker l'eau que nous capterons dans la nappe en période hivernale. Le volume stocké sera de 685 000 mètres cubes. Un réapprovisionnement sera opéré pour un besoin total de 800 000 mètres cubes. L'eau sera redistribuée aux membres de l'Asa par des systèmes de canalisation enterrés d'environ 57 kilomètres, avec une sortie d'eau sous pression, à chaque parcelle».*

T.d.B.: Que représente ce procédé pour les 23 adhérents de l'Asa?

J.M.-F: «En s'assurant d'une quantité d'eau qu'on ne pourra plus nous soustraire durant l'été, nous essayons de pérenniser nos exploitations et nos filières. C'est un gros pari sur l'avenir, avec de gros investissements. Avant, un mètre cube coûtait entre 3 et 4 centimes à l'exploitant. Là, on va être autour de 20 centimes... Beaucoup de régions connaissent de fortes baisses de leurs quotas d'eau. Avec un outil comme celui-là, nous espérons continuer à irriguer et à faire de nouvelles productions à fortes valeurs ajoutées».

T.d.B.: Un projet photovoltaïque serait également en cours...

J.M.-F: «Oui, il concernerait vingt hectares de panneaux photovoltaïques qui seraient placés sur l'eau. Ce serait une première, un système tout à fait innovant. Les panneaux, inclinés vers le soleil, seraient posés sur des flotteurs. L'ensemble suivrait le niveau d'eau du bassin. En fait, l'Etat a lancé un appel d'offre. Dans celui-ci figurait l'exigence d'une ferme photovoltaïque par région. Avec différents critères: que ça ne gêne pas l'environnement, que ça n'empiète pas sur les terres agricoles, le tout en s'insérant bien dans le paysage. Un investisseur a répondu. Cela pourrait être intéressant pour nous agriculteurs car il y aurait une location de la surface utilisée par ces panneaux. Notre coût de fonctionnement pourrait baisser de 2 ou 3 centimes d'euros du mètre cube».

T.d.B.: Quelles seront les prochaines échéances ?

J.M.-F: «Rappelons que l'Asa n'est créée que depuis quelques jours... Tous les problèmes administratifs sont réglés mais les travaux ne sont pas faits, nous sommes en procédure d'appel d'offre pour choisir les entreprises qui les réaliseront. Le début des travaux devrait intervenir vers le 15 avril, pour se finir en octobre. Le système d'irrigation serait donc utilisable pour le printemps 2011. Ce projet sera financé par le PRN sucre, la confirmation du montant des aides sera officielle dans un mois. Il est vrai que sans ces subventions, le projet ne pourra pas se réaliser. En ce qui concerne le photovoltaïque, le dossier est actuellement au ministère».

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

Gestion informatisée des assolements

Se former au logiciel Mes p@rcelles

Depuis maintenant 2 ans, les Chambres d'agriculture de Bourgogne ont lancé Mes p@rcelles.

Mes p@rcelles est un outil cartographique qui vous permet de dessiner votre assolement PAC et de localiser précisément vos bandes tampons enherbées. Vous réalisez ensuite en toute simplicité votre plan de fumure prévisionnel qui est paramétré à partir de références locales (minéralisation du sol, reliquats sortie hiver, périodes d'épandage autorisées, ...). Pendant la campagne culturale, vous enregistrez vos interventions (travail du sol, engrais, traitements phytosanitaires, ...). Notre base produits phytosanitaires est mise à jour automatiquement toutes les semaines et des alertes apparaissent en cas de saisie non réglementaire (respect des délais avant récolte, doses homologuées, mélange non autorisé). Mes p@rcelles vous donne également la possibilité en quelques clics de calculer vos marges brutes en fin de campagne.

Avec Mes p@rcelles vous respectez tous les enregistrements parcellaires de la conditionnalité dont ceux liées à la Directive Nitrates et aux mesures agri-environnementales comme la PHAE2 ou la Rotationnelle 2010 (réalisation de la balance globale azotée).

Pour gagner du temps dans la saisie de vos interventions, une version Pocket PC est également disponible.

Notre formule d'abonnement annuel vous donne accès à toutes les fonctionnalités sans investir dans un logiciel onéreux. Chaque nouveau module mis en ligne est donc accessible à tous les abonnés sans surcoût.

Mes p@rcelles s'accompagne de 2 jours de prise en main en groupe pendant laquelle vous travaillez en situation sur votre exploitation. Une assistance téléphonique répond au jour le jour à vos questions au niveau informatique, agronomique et réglementaire.

Sont également comprises dans l'abonnement des formations thématiques facultatives pour réaliser votre déclaration PAC ou votre plan de fumure prévisionnel. Si vous êtes imposé au bénéfice réel, ces formations vous donnent droit à un crédit d'impôt formation, ce qui peut en réduire ou même annuler le coût.

Pour un coût mensuel du même ordre que celui d'un simple abonnement Internet, choisissez maintenant Mes p@rcelles. Plusieurs centaines d'exploitations en Bourgogne ont déjà adopté cet outil moderne et incontournable. Et vous ?

www.bourgogne.mesparcelles.fr

La prochaine démonstration se déroulera à la Chambre d'Agriculture à Auxerre, le **lundi 22 février** 2010 de 10h00 à 12h00. Venez nombreux.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Contacts:
Serge Delhomme - 03.86.94.22.18.
s.delhomme@yonne.chambagri.fr
Cédric Debbah - 03.86.94.28.44.
c.debbah@yonne.chambagri.fr

Union des productions végétales de l'Yonne

L'agriculture : encore une priorité pour les Pouvoirs publics ?

Patrice Auguste, chargé des relations Terrains à Orama était l'invité du dernier conseil d'administration de l'Union des productions végétales de l'Yonne

Le dernier conseil d'administration de l'UPVY, élargi pour l'occasion au conseil d'administration de la section Végétale de la FDSEA de l'Yonne, avait pour invité, Patrice Auguste, L'occasion pour le Chargé des relations terrain à Orama, de rappeler dans son intervention la conjoncture et les questions soulevées par la PAC de l'après 2013.

Premier point abordé, les marchés et une première remarque: *«ce qui frappe les filières céréales, c'est que les fondamentaux sont bons!»* Un certain nombre de difficultés apparaissent toutefois pour cette nouvelle campagne céréalière: reconstitution de la production, perte de clients, problème de la parité monétaire des marchés, rendant nos blés d'autant moins compétitifs.

Constat identique pour le maïs, avec une production record aux États-Unis : 300 millions de tonnes de plus qu'il y a 15 ans et des rendements dépassant les 100q/ha. Si l'alimentation animale Outre Atlantique continue à utiliser de gros volumes de maïs, la baisse enregistrée en France en ce domaine soulève des inquiétudes. Autre débouché important pour le maïs américain : l'éthanol. De quarante millions de tonnes transformées en 2005, les prévisions pour 2009/2010 sont de plus de 105 millions de tonnes (une fois et demie la production de maïs européenne!) Aujourd'hui, la production européenne céréalière totalise plus de 300 000 tonnes. Pour Patrice Auguste : *«il faudra s'habituer dorénavant à gérer de tels volumes et on ne peut faire croire à nos concitoyens que l'on peut y parvenir sans régulation de marché!»* Autres sujets d'inquiétude pour le représentant d'Orama : la part de céréales disponibles pour l'export et les stocks constitués. Avec des stocks significatifs en fin de campagne de quatre millions de tonnes en blé et autant en orge, se dirige-t-on vers une mise à l'intervention ? : *«il y a de secret, quand on met du blé à l'intervention, c'est du prix bas payé aux producteurs!»* Avec le risque qu'au-delà de trois millions de tonnes, l'Europe instaure un système d'adjudication. Les raisons d'être optimistes existent malgré tout à moyen ou long terme car les marchés sont là, Patrice Auguste appelant toutefois à plus d'organisation : *«il va falloir qu'au niveau du syndicalisme céréalier on soit plus fort et qu'on s'organise davantage. Il faut nous doter d'une capacité de négocier avec nos partenaires et investir maintenant si l'on veut préparer la relève!»*



Patrice Auguste, Chargé des relations terrains à Orama.

«Le rééquilibrage est une stupidité»

Patrice Auguste est revenu ensuite rapidement sur le bilan de santé, rappelant qu'en France la perte moyenne serait de 70 à 100€/ha par comparaison entre 2008 et 2012. *«La pression environnementale n'est plus supportable pour notre pays!»* Une réflexion à rapprocher des propos du ministre Le Maire reconnaissant lors du dernier sommet du végétal les difficultés à mettre en route les dernières mesures de contraintes environnementales. Pour le Chargé des Relations Terrains à Orama : *«il est pas interdit de penser qu'en mettant un peu de pression, on parvienne à obtenir des réaménagements, notamment dans la mise en route du maintien des particularités topographiques et des bandes tampon des cours d'eau».*

«Le rééquilibrage est une stupidité...!» Patrice Auguste ne décolère pas, même si l'heure aujourd'hui est à regarder les grands enjeux de la PAC 2013. Et en premier lieu, le budget agricole, au cœur des prochaines négociations : *«avant de rentrer dans la négociation de répartition, posons-nous la question de savoir quelle agriculture veut-on et quelles missions lui donner ?»* Face aux menaces de réduction budgétaire et alors que l'on parle de plus en plus de notion de «bien public», la question est posée : *«alors que le soutien européen à l'agriculture risque d'être reconditionné à de nouvelles missions, pourquoi ne pas y faire rentrer la sécurité alimentaire ? Il est important que nos concitoyens sachent que leur voisin agriculteur participe à l'alimentation de la population européenne et que ça a un prix !»* Un argument que Patrice Auguste formule aussi de cette manière : *«l'agriculture est encore ou non une priorité aux yeux des pouvoirs publics... !?»*

DOMINIQUE BERNERD

en bref

Grandes cultures

«Deux tiers des exploitations ne supporteront pas une baisse de 35 à 40% des aides»

Dans la perspective de la réforme de la PAC de 2013, Vincent Chatellier, chercheur à l'Inra est formel : *«Deux tiers des exploitations de grandes cultures ne supporteront pas une baisse de 35 à 40% des aides»*. Alors que tout semble indiquer une *«réorientation massive des aides Pac après 2013»*, *«le diable sera dans le détail»* prévient le chercheur qui insiste sur l'impact de cette mesure. Les conséquences du bilan de santé sur les grandes cultures se chiffrent déjà à une baisse de 20 à 22% du total des aides par hectare. Un chiffre qui a été rappelé lors du colloque *«producteurs de grandes cultures : proactifs et réactifs»* organisé, le 2 février par CER France, Pluriagri et Arvalis. *«Nos exploitations agricoles céréalières ont un peu perdu, environ deux points en terme de parts de marché»* a ajouté Vincent Chatellier. *«On parle beaucoup de l'Allemagne ; c'est vrai que les exploitations céréalières allemandes ont plutôt gagné des parts de marché même si notre efficacité économique est comparable à celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni»* a-t-il ajouté. *«Un de nos handicaps est la hausse modérée de la SAU par rapport à l'emploi agricole dans nos exploitations»* a conclu le chercheur.

Récolte 2010

Les orges de brasserie piégées par la réglementation

Le secteur céréalier doit s'attendre à un net recul des surfaces d'orges de brasserie du fait des nouvelles contraintes réglementaires environnementales. C'est ce qu'a montré un séminaire organisé par l'institut technique Arvalis le 3 février à Paris.

Les surfaces d'orges brassicoles s'annoncent en net recul pour la récolte 2010. Les nouvelles contraintes réglementaires environnementales vont pénaliser cette culture délicate à conduire, ont expliqué les intervenants au séminaire organisé le 3 février par Arvalis sur le thème *«Perspectives des orges brassicoles 2010»*. Ces nouvelles contraintes s'appellent le 4ème programme d'action de la directive *«nitrate»* et les Cipan (Cultures intermédiaires pièges à nitrates).

Des coûts supplémentaires

Le 4ème programme d'action de la directive «nitrate» peut obliger, selon les départements, l'implantation d'un couvert de légumineuses. Les taux importants d'azote qu'elles laissent dans le sol se traduisent par des teneurs plus importantes en protéines dans les orges. Or, la bonne qualité d'une orge de brasserie est proportionnelle à sa faible teneur en protéines. *«Le surcoût peut pénaliser la productivité de l'orge de brasserie au point de freiner sa mise en culture par les producteurs»*, a indiqué Jean-Pierre Cohan, agronome à Arvalis.

Quant aux Cipan, elles peuvent entraîner des coûts supplémentaires de 42 à 119 euros par hectare, a ajouté Clotilde Toqué, agronome à l'institut technique.

Moins d'orge de brasserie dans les champs, moins de bière dans les verres

Les contraintes environnementales ainsi que le repli des cours des orges brassicoles concourent à réduire les intentions de semis par les producteurs français. Serge Inbona, responsable des ventes à la coopérative auboise Nouricia, estime la baisse des surfaces d'orges de brasserie chez ses adhérents à 5% en orges d'hiver et 9% en orges de printemps, tandis que le blé progresserait de 3%. Les cours des orges brassicoles sont tombés à 90% du prix de revient des producteurs en septembre 2009, a exposé Michel Bartolo, directeur général de la coopérative de Pithiviers (Loiret).

À comparer avec 153% en septembre 2008 et 210% en septembre 2007.

La raison de ce reflux des cours réside dans les excédents mondiaux, dus à des récoltes excédentaires et à un repli de la consommation de bière dans le monde de 1 à 2%, en Chine notamment, selon Philippe Lehrmann, directeur commercial du malteur belge Boormalt. Outre ce fléchissement de la consommation de bière, dû à la crise économique, les consommateurs ont davantage acheté de la bière générique, dans les grandes surfaces, et moins commandé de bière au bar. Or, les bières génériques sont fabriquées à partir de grains crus, et non de grains maltés, le premier procédé étant moins utilisateur d'orge.

Producteurs et agronomes d'Arvalis préparent d'ores et déjà la récolte 2011 avec comme préoccupation *«d'éviter que l'orge brassicole de printemps disparaisse de régions entières»*.

en bref

Vins IGP : première réunion sous le signe de la qualité

Le comité des vins à indications géographiques protégées (IGP), présidé par Jacques Gravegeal,s'est réuni le 2 février pour la première fois à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).
Cette première réunion a été l'occasion d'une prise de contact avec l'INAO et d'une analyse de la partie statutaire des travaux à réaliser. Le comité plénier qui comporte 43 membres a réfléchi à la nomination d'une commission permanente plus légère de 16 membres qui se réunira sept fois par an.
«Les vins de pays deviennent des vins de qualité en devenant des IGP : ils vont devoir réfléchir à leur cahier des charges, à la manière de le faire contrôler par des organismes indépendants ou des organismes certificateurs, à leur lien au territoire. C'est le chantier qui s'ouvre aujourd'hui», a expliqué Jacques Grevegeal à l'issue de la réunion.

Vins à IGP : 706 ha de plantation autorisés sur la campagne 2009/2010

L'arrêté du 8 janvier 2010 relatif aux contingents d'autorisations de plantation en vue de produire des vins à indication géographique (vins de pays) pour la campagne 2009/2010 est paru au Journal officiel du 21 janvier.
Il octroie 21,5 ha au Val de Loire ; 6 ha aux Alpes de Provence et Hautes Alpes ; 23,5 ha aux Bouches du Rhône et Alpilles ; 40 ha au Var, coteaux du Verdon, pays des Maures, du Mont-Caume d'Argens, de Sainte-Baume et des Alpes maritimes ; 25 ha au Vaucluse, pays d'Aigues et à la principauté d'Orange ; 18 ha à l'Ile de Beauté ; 9 ha au pays charentais ; 1ha à la Corrèze et un autre au Périgord ; 6 ha pour la Franche-Comté, la Haute Marne, la Meuse, l'Yonne, les coteaux de Coiffy, de Sainte-Marie-la-blanche, les coteaux de l'Auxois et de Seine-et-Marne ; 54 ha pour l'Ain, l'Alobrogie, l'Isère, les balmes dauphinoises, les coteaux de Grésivaudan, des Gaules, d'Urfé, de la Drôme, les coteaux de l'Ardèche et des Baronnnies, du Comté de Grignan, des coteaux de Montélimar et des collines rhodaniennes ; 306 ha pour le pays d'Oc et le languedoc-Roussillon et enfin 195 ha pour le comté tolosan, les côtes de gascogne et les côtes du Tarn.
Au total, les contingents d'autorisations de plantation atteignent 706 ha.

Agronomie

Quand les plantes parlent du sol

En décodant les critères de levée de la dormance d'une plante, on peut recueillir nombre d'informations sur le sol, son fonctionnement, sa texture...
Un langage qu'a découvert Gérard Ducerf, botaniste.



Photo Plantain: INRA-A-H Cain

La présence de coquelicot Papaver rhaeas est synonyme d'une remontée du PH du sol.

Nombres d'adventices des cultures sont en mesure de livrer quantités d'informations sur ce qui se passe dans le sol. Certaines espèces en effet ne se développent que lorsque certaines conditions sont réunies, conditions bonnes ou mauvaises. Un lien que Gérard Ducerf après de nombreuses observations a pu découvrir. *«Lorsqu'on veut mettre en pratique cette technique, la première difficulté à lever est l'identification de l'espèce. Ainsi, le plantain lancéolé (plantago lanceolata), le majeur (plantago major) ou le moyen (plantago media) donneront trois indications différentes. Et si l'espèce est importante, il faut aussi prendre en compte sa densité»*, explique Gérard Ducerf qui a mis au point une échelle d'abondance des plantes dans la parcelle allant de 1 à 5 (de très peu abondante à 100% de la surface couverte). Sachant que «2» soit 25% de la surface couverte, est déjà un coefficient significatif. *«Mais il ne faut pas tenir compte d'une plaque dans un coin. Ce qui compte est l'homogénéité de répartition des plantes»*.
Ainsi l'achillée millefeuille lève sa dormance lorsque le sol est en danger d'érosion. Elle constitue un signal d'alarme grave. Elle est souvent caractéristique de labours trop profonds ayant bouleversé les couches du sol.

Des indicateurs de mauvaise santé...

Quand un sol accuse un déficit en matière organique, soit on observe le développement de mousses et de lichens, soit se mettent en place des crassulacées (type orpin ou sedum), des plantes grasses qui stockent l'eau dans leurs feuilles et qui sont capables de vivre dans des sols sans pouvoir de rétention d'eau. Ces plantes rampent sur le sol et vont le protéger du dessèchement. Certaines plantes comme le bleuet (centaurea cyanus) ou le coquelicot (papaver rhaeas) signalent des remontées de pH, quel que soit son niveau de départ.
Les crucifères telles la ravenelle (raphanus raphanistrum) et la moutarde ne pousseront que si deux paramètres se croisent: un compactage et une richesse en bases du sol. Mais la première indiquera un pH bas de l'ordre de 4,5 et l'autre un pH élevé, de 7,5 à 8,5.
L'helmathie (picris equinoides) comme toutes les plantes à rosette sera le signe d'un compactage du sol mais soulignera un ph supérieur à 7,5 et donc un sol riche en calcium actif.
S'il est observé une levée massive et brutale de pâquerette, cela signifie que le pouvoir de rétention du sol a disparu et qu'il est en voie de décalcification. Cette dégradation du sol se manifestera d'abord par une poussée d'achillée millefeuille (achillea millefolium) indiquant une perte en nitrates, puis par la survenue des pâquerettes (bellis annua) et si le phénomène s'aggrave encore, par l'arrivée de l'aspérule des champs (asperula arvensis).
La présence de capselle bourse à pasteur (capsella bursa-pastoris) n'est pas non plus un indicateur de bonne santé du sol. Celui-ci est sans doute riche en bases. Il peut avoir manqué de couverture en hiver et s'être compacté. Si la situation empire, apparaîtra alors le rumex vulgaire, le sol ayant été compacté par des machines trop lourdes et par temps sec. Si le compactage a eu lieu par temps humide, le plantain majeur (plantago major) en sera le témoin.
Le chardon a une germination très capricieuse. Sa graine demande un vieillissement allant de 10 à 60 ans. Il est synonyme d'un blocage du phosphore.
Le rumex à feuilles obtuses (rumex obtusifolius) se combinant avec le rumex crépu (rumex crispus) sont les signes caractéristiques d'une anaérobiose très avancée et d'un hydromorphisme induit par des pratiques culturales (travail du sol par temps humides, machines trop lourdes, épandage de matières organiques non compostées).
En cas de déséquilibre C/N, apparaîtront des espèces pré forestières et forestières comme la véronique à feuille de lierre (veronica hederaefolia) ou la véronique petit chêne (veronica chamaedrys).
Le liseron blanc des champs (convolvulus arvensis) est le signe d'un sol qui s'enrichit en azote mais qui perd de sa porosité.
Des espèces comme l'euphorbe epurge (euphorbia lathyris ou le datura stramoine (datura stramonium)caractérise un sol ayant subi pollution d'origine chimique.

...Mais aussi de bonne santé du sol

Mais d'autres plantes soulignent le bon équilibre du sol. C'est le cas du lotier corniculé (lotus corniculatus), du plantain lancéolé (plantago lanceolata) (si toutefois, il n'est pas prèsent en trop grande quantité), le rumex grande oseille qui est une plante acidophile. Le mouron blanc (stellaria media) lève sa dormance quand la matière organique s'est bien décomposée.
L'orchidée orchis pyramidalis purpurea indique une très bonne santé du milieu d'un point de vue écologique mais témoigne également d'une remontée du pH. Enfin, il est intéressant également d'observer les plantes qui poussent autour des parcelles de culture, indique Gérard Ducerf, afin de s'affranchir des conséquences des pratiques culturales. L'érable champêtre, par exemple qui est une plante basicole, soutend la présence d'un sol riche en potassium, magnésium et calcium et est donc annonciateur d'un sol présentant un potentiel. Pour en savoir plus, on pourra se reporter à *«l'encyclopédie des plantes bio indicatrices, alimentaires et médicinales - guide de diagnostic des sols»* de Gérard Ducerf aux éditions Promonature.

CLAUDINE GALBRUN



Photo Plantain: INRA-A-H Cain

L'identification de l'espèce est déterminante pour comprendre le message donné. *«Ainsi, le plantain lancéolé (Plantago lanceolata), le majeur (Plantago major) ou le moyen (Plantago media) donneront trois indications différentes»*, explique Gérard Ducerf.

viesdesfirmesetmachinisme

Circulation des véhicules

L'homologation à 40km/h des remorques suit son chemin

Aidés par le SNCVA certains constructeurs proposent des véhicules remorqués de 20,5 à 32 tonnes de PTAC homologués à 40km/heure.



Fendt

Pour rouler à 40km/heure, les véhicules remorqués adoptent un système de freinage beaucoup plus endurant et précis.

Déjà trois ans que les textes législatifs (arrêté du 12 janvier 2006) autorisent les fabricants de véhicules remorqués à développer des modèles homologués pour des déplacements à 40km/heure sur route. Or depuis cette date, rares sont les constructeurs qui disposent dans leurs gammes de véhicules homologués. Toutefois, la situation évolue rapidement car depuis le printemps 2008, les constructeurs adhérents au SNCVA[1] peuvent disposer des résultats d'essais mis en œuvre par le syndicat et validés par l'Utac (Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle). «*Nous avons mutualisé les essais au sein du SNCVA afin de limiter les coûts pour les constructeurs adhérents - trente sociétés participent à cette démarche. Une quinzaine d'entre elles disposent ainsi des résultats de test. D'autres constructeurs pourront obtenir les droits. On envisage d'étendre la disponibilité de ces essais aux constructeurs des autres syndicats membres de l'union Axema[2]*», explique Adrien Raimond, secrétaire général du SNCVA.

Pneus de 26,5 pouces

La législation du 40 km/heure regroupe en effet des exigences plus rigoureuses que celle du 25km/heure. Elle implique la réalisation d'essais de freinage dynamiques sur piste. Les tests prennent en compte notamment le temps de réponse et l'efficacité du freinage à chaud. «*Outre l'adoption d'un système de commande pneumatique du freinage (proportionnel à la charge), de nouvelles dimensions de freins ont dû être développées*», indique Adrien Raimond. Ainsi, les tests ont été homologués par l'Utac pour trois PTAC de remorques: 20,5 et 24 tonnes en deux essieux et 32 tonnes en trois essieux. «*L'homologation est valable pour trois marques d'essieux, permettant neuf configurations possibles. Elle implique par ailleurs l'utilisation de pneus d'un diamètre maximum de 26,5 pouces pour les deux plus gros PTAC*». Avant la mise sur le marché du véhicule, le constructeur doit également effectuer une réception à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire). «*Le passage à la Drire s'apparente désormais à une phase de vérification des composants et des dimensions. Plusieurs constructeurs l'ont effectué et d'autres sont en cours de réception*».

Un surcoût relatif

Même si les pneus radiaux offrent de bonnes prestations en 26,5 pouces, reste maintenant à trouver des solutions pour l'utilisation de pneus de plus grande taille qui équipent certaines remorques, mais surtout les tonnes à lisier et épandeurs. «*Des essais sont en cours et il faut encore redimensionner les systèmes de freinage*». Enfin, l'offre des constructeurs s'enrichira si la demande est bien présente. Certains constructeurs annoncent un surcoût de 6-8% pour les modèles 40km/heure et il est nécessaire de disposer d'un système de freinage pneumatique sur le tracteur. « L'aspect tarifaire n'est pas le facteur limitant, sachant que pour des remorques bien équipées, le choix des pneus peut engendrer un surcoût bien plus important, assure Adrien Raimond. Qui ajoute «*L'homologation 40km/heure est surtout un argument de sécurité pour les entrepreneurs et les exploitations avec salariés, tout comme en termes de longévité du matériel*».

MICHEL PORTIER

(1) Syndicat national des constructeurs de véhicules agricoles.
(2) Union des industriels de l'agro-équipement regroupant le Sygma, le Secima et le SNCVA.

en bref

Deux relevages avant pour Faucheux



M. Portier

Faucheux élargit sa gamme d'équipements frontaux pour les tracteurs.

Le spécialiste du chargeur frontal complète son offre avec deux modèles de relevage avant de 2,5 et 3,5 tonnes. Équipés de bras convergents, ils sont compatibles avec l'intégration d'un chargeur. Ils reçoivent des vérins double effet ainsi qu'une prédisposition pour des distributeurs hydrauliques avant. Le passage d'une prise de force avant est également prévu. En options, ces relevages bénéficient d'une suspension et d'un renfort jusqu'à la cloche d'embrayage ou jusqu'aux trompettes arrière.

Trois dimension de plus pour Alliance



G. Coisel

Trois dimensions destinées aux remorques, tonnes à lisier et épandeurs.

Alliance propose trois dimensions dans sa gamme pneu large basse pression radial A 380. Le 650/65R 26.5, le 650/65R 30.5 et le 850/50 R 30.5 sont destinés aux remorques, tonnes à lisier et épandeurs.

Grimme veille à la hauteur de chute



Grimme

Le système Quantum permet de réduire la hauteur de chute des pommes de terre qui peut atteindre jusqu'à 80 cm.

Le système Quantum, combiné à l'élévateur Grimme, permet de réduire la hauteur de chute des pommes de terre qui peut atteindre jusqu'à 80 cm. Il se compose d'un tapis d'entrée à plat de 1,50 mètre de long limitant la hauteur de chute, respectant ainsi les pommes de terre, et procurant un flux plus régulier de tubercules.

Clé à molette

Arceau obligatoire depuis le 1er janvier

Tous les tracteurs en service dépourvus de cabine homologuée (de plus de 600 kg à vide) ont l'obligation d'être équipés d'un dispositif de sécurité anti-retournement depuis le 1er janvier 2010.



Massey Ferguson

Tous les tracteurs en service doivent désormais être équipés d'un arceau.

Dans le but de faciliter le dimensionnement et l'installation d'un arceau arrière, le Cemagref a développé un logiciel incluant une notice d'instruction. Celui-ci est mis à disposition des professionnels qui seront en mesure de concevoir l'arceau de votre tracteur. Le meilleur niveau de sécurité est obtenu avec un système de protection rigide. Mais dans certains cas (bâtiments bas, vergers,...), un arceau rabattable s'impose. Ce dernier est toléré à condition de le réserver aux tracteurs de moins de 3 tonnes et dont la voie est inférieure à 1 360 mm. Il doit également s'accompagner d'un avertissement (collé sur l'arceau) lisible par le chauffeur, lui indiquant que seul l'arceau déployé lui assure une protection en cas de retournement. Il est d'ailleurs recommandé de déployer l'arceau dès que les conditions le permettent. **M. P.**

Le Terra Variant arrive en France



M. Portier

L'architecture hors norme du Terra Variant rend compatibles la fonction de porte-outil et la traction d'outils arrières.

Apparu en 1995, le gros porte-outil Terra Variant a évolué au fil des ans pour finalement disparaître du catalogue en 2001, faute de demande et de composants suffisamment dimensionnés. Holmer relance le concept en 2006, avec un modèle entièrement renouvelé qui fait ses preuves dans plusieurs pays européens. Le Terra Variant se caractérise par son châssis à quatre roues égales motrices et directrices qui peut accueillir différents équipements: tonne à lisier, épandeur, transbordeur à céréales ou betteraves, la trémie à céréales… Le relevage arrière trois points à contrôle électronique peut recevoir un enfouisseur à disques (accord avec Lemken), un outil de déchaumage ou encore une rampe de semis. Ce tracteur bénéficie d'un moteur Daimler Chrysler 6 cylindres de 490 chevaux ou V8 de 612 ch. La transmission powershift Funk offre 18 rapports avant et 6 arrière, pour une vitesse maxi de 40km/h. L'essieu avant est équipé d'une suspension avec régulation automatique de la charge. La largeur n'excède pas les 2,55 mètres avec des pneus 800/65 R32 et 3 m avec des 1 050/50 R32. **M. P.**

cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur;
OA: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 5,58 du 1er au 15 janvier et de 0,64 du 16 au 31 janvier pour toutes céréales.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	Janv-juin	104,00	N	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	Janv-juin.	112,00	N	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	fév.-mai	155,00	N	
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	janv.-juin	90,00	V	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	janv.-juin	88,00	N	C
Sud Est	68-70kg/hl	janv.-juin	112,00	N	C
Maïs 2009					
Sud Côte d'Or	-	fév.-juin	117,00	T	C
Sud Est	-	janv.-avril	122,00	T	C
Aube/Yonne	-	6 de janv.	118,00/120,00	N	C
Avoine 2009					
Noire					
Sud Côte d'Or	50/51 kg/hl	fév.-mars	82,00	V	C
Saône et Loire	-	inc	-	-	C
Blanche					
Sud Côte d'Or	-	INC			

➜ Protéagineux

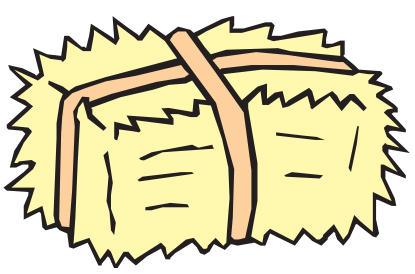
Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Pois 2009					
Aube/Yonne		juin	165,00	N	-

➜ Céréales France (disponible ou rapproché) *05 février*

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 100,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 107,00-108,00; Blé standard Rendu Rouen A.R. : 114,00; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. : 92,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir: 85;00; Maïs FOB Rhin (mars) :128,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 280,00-285,00; Pois Départ Oise: 155,00; Colza Rendu Rouen (avril) : 285,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 287,75.

➜ Pailles et fourrages *02 février*

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (rendu, sous abris) 300-400 kg :40 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, région **Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme :** inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : inc.
balles rondes : inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc.
balles rectangulaires (sous abri) :inc. Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif
1ère coupe : inc., balles rondes
1e coupe : inc., petits ballots



cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac *08 février*

Amenés: 240	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras -44kg	80-121	2,00-2,75
Agneaux gras +44kg	94-128	1,80-2,78
Agneaux maigres	70-85	1,62-2,50
Brebis	35-94	0,56-1,33
Béliers	88-123	-

Apports satisfaisants pour la saison. Vente active et totale en agneaux à des tarifs très fermes. Forte demande en brebis cour qui augmentent fortement. PROCHAIN MARCHÉ : 15 FEVRIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome *08 février*

Amenés 393 - Marché rendu difficile par la faiblesse des besoins.
Agneaux: cours en baisse. Seuls quelques lots de mâles supérieurs trouvent facilement preneur.
Brebis-béliers: Bonne demande. Vente rapide et totales - **Prochain marché le 22 février 2010 (pesée 7h00, vente 9h00) Tél. 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr**

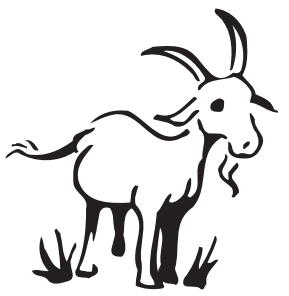
Brebis	E: -	U: 1,00 à 1,15 (60 à 85€)
	R: 0,80 à 1,00 (50 à 60€)	O: -
Béliers	80 à 162€	
Agneaux maigres	58 à 70 (1,84 à 2,10€)	
Agneaux gras	E: -	U: 2,20 à 2,30
- 38kg - (73 à 83 €)	R: -	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,50
38 à 44kg (86 à 106€)	R: 2,15 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,56
44 à 50kg (99 à 124€)	R: 2,15 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 1,90 à 2,24
+ 50kg (98 à 126€)	R: -	O: -

EFFECTIFS

Agneaux298 Béliers08
Brebis82 Caprins05

➜ Sancoins *03 février*

Amenés 511, dont 209 agneaux, 103 agneaux d'embouche, 170 brebis et 15 béliers.
Baisse des cours des agneaux, toutes catégories, les besoins étant très limités. Commerce plus régulier en brebis avec une légère hausse des tarifs. Reconduction des prix pour les autres catégories.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 88,00-130,00-105,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,55-5,90-5,70 (-0,15); R 5,35-5,70-5,55 (-0,15); 19-22 kg U 5,25-5,65-5,55 (-0,15); R 5,00-5,40-5,25 (-0,15); plus de 22 kg U 4,80-5,15-5,05 (-0,15); R 4,65-5,05-4,95 (-0,15). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,30-2,40-2,35 (+0,10); R 1,81-1,95-1,89 (+0,10); O 1,44-1,59-1,55 (+0,10).



cours&marchés PORCS

➜ Porcs *01 février*

Plérins (Marché du Porc Breton)

Vendus au classement de 1,006 à 1,018 euro. soit une cotation :

Base 56 TMP : 1,015 euro (+0,001)
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,035 euro.

➜ Indice porcelet

Indice hebdomadaire

Du 01 au 05/02	Du 25 au 29/01
Prix à 25kg: 1,618;	Prix à 25kg: 1,602;
Par kg suppl.: 0,56;	Par kg suppl.: 0,56;
Porcelet 8kg: 27,068	Porcelet 8kg: 26,779

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

➜ Porcs abattus *du 29 janvier au 04 février*

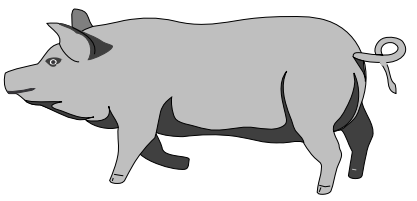
Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	Nbre de porcs	Prix moyen
Bretagne	-	1,17 (-0,01)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,17 (+0,02)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,11 (+0,01)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,23 (-0,01)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,19 (+0,01)
RÉFÉRENCE NATIONALE	**-**	**1,17 (=)**

➜ Porcins

Sancoins

Amenés : non communiqués.
Cours reconduits.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,02-1,35. Coches de réforme 0,63-0,87.



cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

03 février

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 310,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1750,00; Lactosérum: 690,00; Saindoux raffiné: NC; Huile de coprah raffinée: 735,00; Huile de palme raffinée: 710,00; Luzerne déshydratée 18%: 120,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 85,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%) : -

Bourgogne Franche-Comté

du 01 au 07 février

Bovins destinés à l'engraissement — *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	0,00 (0,00)	2,59 (0,02)	0,00 (0,00)
		300	0,00 (0,00)	2,50 (0,01)	0,00 (0,00)
		350	0,00 (0,00)	2,43 (0,02)	2,35 (0,00)
		400	0,00 (0,00)	2,37 (-0,01)	2,30 (-0,02)
	12-24	450	0,00 (0,00)	2,28 (-0,02)	2,20 (0,00)
		500	0,00 (0,00)	2,18 (0,00)	2,08 (0,00)
Femelles	6-12	270	0,00 (0,00)	2,06 (0,00)	1,97 (0,00)
	12-24	400	0,00 (0,00)	1,94 (0,00)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Stabilité des cours

Gros bovins morts — *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	0,00 (0,00)	3,16 (-0,01)	2,75 (0,00)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,87 (-0,10)	3,28 (-0,02)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)
Vache	N.C. (/)	3,43 (0,03)	3,06 (-0,04)	2,57 (-0,03)	2,24 (-0,06)
Taureau	N.C.(/)	2,28 (0,00)	2,23 (0,00)	2,13 (0,00)	N.C. (/)
Jeune Bovin	N.C. (/)	2,53 (0,02)	2,29 (0,00)	2,94 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Mauvaise ambiance commerciale qui entraîne un tassement des cours.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,17 (+0,02); O inc. Génisses E inc.; U 3,97 (-0,01); R 3,30 (=); O inc. Vaches U 3,40 (-0,05); R 3,10 (-0,01); O 2,60 (-0,03); P 2,30 (=). Taureaux E inc.; U 2,28 (=); R 2,23 (=); O 2,13 (=). Jeunes bovins E inc.; U 3,51 (-0,01); R 3,29 (-0,01); O 2,94 (-0,01).

Saint-Christophe-en-Brionnais

03 février

Amenés 315 broutards et 298 bovins maigres.
Vente quasi totale des broutards. Hausse des prix pour les +450 kg. La qualité est toujours autant recherchée. Stagnation des prix pour les femelles. En bovins maigres, cours reconduits avec une bonne demande. Très bon pourcentage de vente puisque près de 90% des animaux maigres ont trouvé preneur.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg 600,00-800,00; 200-250 kg 630,00-790,00; 250-300 kg 690,00-820,00; 300-350 kg 750,00-840,00; 350-400 kg 870,00-1150,00; 400-450 kg 880,00-1090,00; 450-500 kg 1000,00-1330,00; plus de 500 kg 1130,00-1240,00. Génisses laitonnes moins de 220 kg 420,00-720,00; 220-300 kg 540,00-660,00; plus de 300 kg 680,00-910,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 590,00-890,00; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 630,00-1380,00. Vaches moins de 5 ans 710,00-1380,00; 5-10 ans 790,00-1540,00; plus de 10 ans 710,00-1250,00; suitées inc. Châtrons inc.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U 3,00-4,26; 200-250 kg U 2,80-3,16; 250-300 kg U 2,37-2,90; 300-350 kg U 2,18-2,62; 350-400 kg U 2,41-2,97; 400-450 kg U 2,03-2,56; 450-500 kg U 2,01-2,84; plus de 500 kg U 1,86-2,32. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,05-3,87; 220-300 kg U 1,97-2,32; plus de 300 kg U 1,88-2,29. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,39-2,44. Vaches moins de 5 ans U 1,37-2,11; 5-10 ans U 1,33-2,32; plus de 10 ans U 1,17-1,64; suitées U inc. Châtrons U inc. **Au kg net :** Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 1,74-2,29.

Gros Bovins de boucherie. Amenés 249, dont 1 bœuf, 61 génisses, 174 vaches, 10 taureaux et 3 jeunes bovins.
Vente calme. Demande réduite en bonne marchandise. Cours reconduits.

Sancoins

03 février

Gros Bovins de boucherie

Total des animaux présentés sur le marché

Amenés 108, dont 25 génisses, 77 vaches, 3 taureaux et 3 jeunes bovins.

Avec une offre modérée, vente plus facile en viande bouchère.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement *03 février*

Amenés 109 broutards et 195 sujets d'embouche.
En broutards, cours reconduits en mâles. Tendance à la baisse en femelles. En embouche, les animaux de gabarit trouvent preneurs. Cours en hausse.
Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U 2,76 (=); R 2,59 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,62 (=); R 2,42 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,46 (=); R 2,36 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,42 (=); R 2,30 (=); 450-500 kg E inc.; U 2,32 (=); R 2,23 (=); plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,18 (-0,03); R 2,09 (-0,03); 250-300 kg E inc.; U 2,18 (-0,03); R 2,07 (-0,03); 300-350 kg E inc.; U 2,06 (=); R 1,87 (-0,03); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1020,00 (=); R 720,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1420,00 (+50,00); R 1050,00 (+30,00); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1150,00 (+30,00); U 1030,00 (+30,00); R 750,00 (+30,00); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1520,00 (=); U 1150,00 (+30,00); R 1000,00 (+30,00); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1120,00 (=); U 970,00 (=); R 650,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1370,00 (=); U 1100,00 (+30,00); R 1000,00 (+40,00); O 650,00 (=).

Veaux d'élevage *03 février*

Amenés 70.
Plafonnement des cours, plus particulièrement en croisés charolais pour lesquels les tarifs sont en baisse.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 285,00-375,00-335,00 (=); lourds 380,00-445,00-415,00 (=); conformation supérieure 440,00-500,00-470,00 (=); Charolaises femelles légères 255,00-315,00-285,00 (=); lourdes 325,00-400,00-385,00 (=); conformation supérieure 400,00-465,00-435,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 280,00-355,00-320,00 (=); lourds 360,00-430,00-410,00 (-5,00); conformation supérieure 430,00-490,00-460,00 (-10,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 250,00-305,00-280,00 (-5,00); lourdes 310,00-395,00-380,00 (-5,00); conformation supérieure 390,00-455,00-425,00 (-10,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Montbeugny - Sicagieb (03)

08 au 13 février

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 15 MOIS
***Broutards :* 300 kg : extra : 2,52€ standard : 2,36€ - *Broutards :* 350 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€ - *Broutards :* 400 kg : extra : 2,36 € standard : 2,21€- *Broutards :* 450 kg : extra : 2,29€ standard : 2,13€ - *Broutards :* 500 kg : extra : 2,21€ standard : 2,06€**

GENISSES CHAROLAISES
200 kg : 2,21€- 250 kg : 2,13€ 300 kg : Age maxi 15 mois : 2,06€ - 350 kg : Age maxi 15 mois : 1,98€ - 400 kg : Age maxi 18 mois : 1,91€ 450 kg : Age maxi 18 mois : 1,76€

Des Professionnels à votre Service

Camérail ÉLEVAGE
Garantie 3 ans
Produit Français
Du matériel adapté à vos besoins
Service de Proximité
Olivier VIRMONT ☎ 06.73.69.80.21.

AGRI VIDEO SYSTEM PRÉSENTE LA SOLUTION POUR VOTRE ÉLEVAGE
www.agri-video-system.com
N°Azur 0 810 40 10 98 PRIX APPEL LOCAL
SOFIE À PARTIR DE 3900€ VERSION ÉVOLUTIVE RAIL, RÉCEPTION TV ET ADSL, PROGRAMMATION, SON, ÉCLAIRAGE, ROTATION SANS BUTÉE, ESSUIE-GLACE
VISIONAUTE À PARTIR DE 3190€ VERSION ÉVOLUTIVE RAIL, RÉCEPTION TV ET ADSL, ÉCLAIRAGE, SON, ROTATION AVEC FIN DE COURSE
VISIODOME À PARTIR DE 1990€ VERSION ÉVOLUTIVE RAIL, ÉCONOMIQUE

L'Eleveur Bourguignon
PROMO libre-service
Fourrage oblique 3 m.
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Corbigny - Sicagemac

08 février

BOVINS : 230	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (210-340kg)	550-850	2,33-2,64
Broutards (350-400kg)	860-990	2,28-2,56
Broutards (405-510kg)	920-1160	2,20-2,55
Laitonnes (250-360kg)	470-750	1,86-2,11
Vaches légères	600-770	-
Vaches entre deux	800-950	-
Vaches lourdes	980-1170	-

Marché actifen broutards, meilleure demande en sujets lourds (plus de 430kg) à des cours facilement reconduits dans l'ensemble des catégories.
Présentation de meilleure qualité en laitonnes entraînant unevente totale à des tarifs plus fermes. En génisses et vaches, malgré une présentation de qualité moyenne, le commerce semble plus fluide à des tarifs plus soutenus.

BOVINS GRAS : 14
Vaches à viandes : 3,00 à 3,08 le kg
La demande est prudente, cours reconduits pour les sujets de qualité moyenne, baisse des tarifs en animaux de qualité supérieure.
Pensez à annoncez vos bêtes avant le vendredi 17h30 : tél: 03 86 20 00 37 - fax: 03 86 20 03 99.

Moulins-Engilbert - Sicafome

Amenés 1532. Apports plus importants permettant d'attirer de nombreux acheteurs.
Broutards : Cours très fermes en sujets inférieurs à 450 kg, avec une demande toujours très forte en sujets de 250 à 400 kg. Transactions plus prudentes et légère baisse dans les sujets de plus de 450 kg, notamment en ordinaires et inférieurs.
Laitonnes : Confirmation d'une meilleure demande de vente rapide et totale.
Génisses 2 ans: Cours reconduits, mais ambiance toujours calme.
Génisses 3 ans -vaches: Peu d'invendus, cours stables en sujets d'engraissement, malgré la morosité qui règne en viande. **www.sicafome.fr**

Effectifs

Bovins gras	26	Taurillons	18
Broutards	715	Vaches	297
Génisses + 2 ans	43	Vaches suitées	-
Génisses - 2 ans	108	Veaux	1
Laitonnes	292	Culards	17
Taureaux	6	Divers	9

Broutards < 200kg (590à 680 €)	E: -	U: 3,00 à 3,40	R: -
Broutards 200 à 250kg (610 à 720 €)	E: -	U: 2,90 à 3,17	R: 2,80 à 2,90
Broutards 250 à 300kg (760à 870 €)	E: 3,00 à 3,15	U: 2,85 à 3,00	R: 2,75 à 2,85
Broutards 300 à 350kg (760 à 940 €)	E: -	U: 2,60 à 2,90	R: 2,50 à 2,60
Broutards 350 à 400kg (860 à 1010 €)	E: -	U: 2,60 à 2,90	R: 2,40 à 2,50
Broutards 400 à 450kg (990 à 1180 €)	E: 2,60 à 2,80	U: 2,40 à 2,60	R: 2,30 à 2,40
Broutards 450 à 500kg (1060 à 1230 €)	E: 2,46 à 2,58	U: 2,35 à 2,46	R: 2,20 à 2,35
Broutards 500 à 530kg (1110 à 1190 €)	E: -	U: 2,10 à 2,35	R: -
Laitonnes <220kg (480 à 560 €)	E: -	U: 2,45 à 2,62	R: -
Laitonnes 220 à 300kg (540 à 700 €)	E: -	U: 2,20 à 2,40	R: 2,06 à 2,20
Laitonnes +300kg (630 à 940)	E: -	U: 2,05 à 2,30	R: 1,90 à 2,05
Génisses 12/24 mois <400kg (740 à 830 €)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: 1,90 à 2,00
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (840 à 900 €)	E: -	U: 1,90 à 2,05	R: -
Génisses 12/24 mois +450 kg (890 à 1100 €)	E: -	U: 1,90 à 2,15	R: 1,80 à 1,90
Génisses 24/36 mois (750 à 1920 €)	E: 2,00 à 3,00	U: 1,65 à 2,00	R: 1,50 à 1,65
Vaches -5 ans	E: 1,80 à 2,38 - 1160 à 1330 €	U: 1,55 à 1,80 - 760 à 1370 €	
	R: 1,40 à 1,55 - 760 à 1050 €	O: -	
Vaches 5 à 10 ans	E: -	U: 1,54 à 1,83 - 940 à 1540 €	
	R: 1,37 à 1,54 - 760 à 1050 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: -	U: 1,42 à 1,65 - 1040 à 1310 €	
	R: 1,28 à 1,42 - 800 à 1050 €	O: 1,00 à 1,28 - 460 à 910 €	
Taureaux 940 à 1440 €	E: -	U: 1,20 à 1,46	

DIVERS	
Broutards-culards 389 à 436 kg	2,96 à 3,10 - 1080 à 1350 €
Laitonnes formées 248 à 280 kg	3,23 à 3,75 - 800 à 1050 €
Génisses de 1 à 2 ans formées 403 à 582 kg	2,71 à 3,42 - 1180 à 1840 €
Génisses de 1 à 2 ansculardes 322 à 468 kg	3,22 à 5,22 - 1380 à 2190 €

petitesannonces

Matériel

Tracteur

18 - Vends Arès 550 RX, 1997, 7.600 h, rél. av., 20.000 euros + pelle, 20 t, ch. Fiatalis, 12.000 euros à débattre.
✆ **Tél. 06.14.40.22.10.**

21 - VENDS tracteur Valmet 100, année 2000, 4 X 4, 90 ch, 6 500 h., cause cessation. (05VB3)
✆ **06 87 42 05 21**

21 - VENDS MF 6180, 4 RM, 120 cv, TBE, année 1997, 4 400 H, clim. (060F)
✆ **06 15 43 79 79**
03 80 90 67 62

26 - 26VDS Tract Verger 1988 4RM BE + Brabant monosoc + Group Irrig D. + Rem céréal
✆ **06 88 84 49 38 (HR)**

26 - 26VDS Chaîne de déneigement pour tracteur 14 x 9 x 24
✆ **06 80 07 38 98**

26 - 26VDS Tract Case 90 cv tt options Relev pdt av 2 jeux roue étroite larg d'origine inv hyd rel élect Bosch 3790h
✆ **06 68 98 15 58**

38 - Vds tracteur Renault 551 prix 6000 à débattre ; Vds viezon super 202 prix 3800 euros.
✆ **06 31 90 52 47**

38 - Vds grange de préférence à agriculteur sur St Martin de la Cluze 100 m2 au sol sur 3 niveaux plus 80 m toiture neuve 2 dalles neuves 200000 E à débattre.
✆ **Ecrire au journal Terre Dauphinoise - BP 2608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2 sous la réf. 2868/01**

39 - Vds JD 6620 12 04 1 500 H TLS rel. av. 3DE PN 5407038 JD 6520 12 04 2 500 h TLS 3DE Pn18438
✆ **06 71 31 03 16**

70 - Vds tracteur MF3645 4700 H Dyna Data 145 CV TBE 16000 E à deb. + semoir grain Sulky 3M disques.
✆ **Tél. 0686794117.**

70 - Vds tracteur MF3645 4700 H Dyna Data 145CV TBE 16000E à déb. + semoir grain Sulky 3M disques.
✆ **06 86 79 41 17**

84 - 84-Vds tracteur stand. VALME 4RM, cab, clim, BE 85CT, REL élec. renseignements Tél : 06.14.79.66.86 ou
✆ **04.90.83.14.80**

89 - VENDS tracteur enjambeur Loiseau type 3860, 3 R porte outils, cha, 2 bid., rampe, anti-voute, prix à débattre (0608)
✆ **03 86 55 08 72**

89 - VENDS tracteur SOMECA 1000, année 1972 avec fourche prix à débattre (0872)
✆ **03 86 55 08 72**

Travail sol

01 - Vds vibroculteur Quivogne 5m50 double rouleaux spirales covercrop Razol 32 disques enx distributeur engrais Sulky DPAX 1503 vibroflex 4m50 21 dents
✆ **04.78.32.71.41. soir**

21 - VENDS charrue semi-portée 5 fers Bugnot non stop, déport. hydro., bon état, 1 000 €. (0605)
✆ **06 07 64 27 29**
03 80 93 14 77

21 - VENDS herse alternative Amazone 4 m., 900 €. (060J)
✆ **03 80 64 08 75 HR**

21 - VENDS herse emousseuse Litzenburger comme neuve et herse à prairie Ponge de 2002, TBE. (0612)
✆ **03 80 92 19 89 HR**

21 - VENDS combiné carré 4 m., 1977, 3 rangées de dents Packer, semoir pneumatique, vis hydrau, prix 4 000 € HT. (0621)
✆ **03 80 81 02 92**

38 - Vds bineuse 6 rangs avec fertiliseur, 4 jantes MF à souder pour pneu 28 av et 38 ar, combiné de semi-Amazone avec vibro, chisel 5 dents.
✆ **06 16 33 44 30**

58 - VENDS brabant Huard 465 Super NSH, non stop, hydraulique, 4 corps, roue à amortisseur. Cendre - 58410 Entrains. (0508)
✆ **03 86 29 24 80**

58 - VENDS charrue simple Kverneland type AB 100, sécurité non stop, 3 corps, 12 - 20 P, état neuve. (060C)
✆ **03 86 58 42 29**

Récolte

07 - Vds endaineur Kuhn GR 280 + girofaneur Kuhn 2 toupies
✆ **04 75 34 93 27**
ou 06 87 56 80 16

26 - 26VDS Auto chargeuse 1006c New holland TB
✆ **04 92 66 21 57 (HR)**
ou 06 85 18 33 10

38 - Achète MB NH 1540 S-1545 - 1550 S - 8050 - 8060 - 8070, Laverda, Someca M112, M132, M152, 3350, 3450, 3600, 3700 tout état, même en panne.
✆ **06 76 03 50 96**

38 - Vends ramasseuse à noix Cacquevel 1550 à réviser ; Recherche vérin hydraulique d'ouverture et de fermeture sur semoir à engrais Vicon.
✆ **04 76 65 41 24**

38 - Cueilleur maïs Agram mastor 5 rangs, équipement maïs TX34 - TX32.
✆ **06 83 82 39 52**

38 - Vds presse balles rondes MF 143 TBE, presse balles carrées + groupeur MF 120.
✆ **04 74 54 48 15 HR**

38 - Vds presse balles rondes MF 143 TBE, presse balles carrées + groupeur MF 120.
✆ **04 74 54 48 15 HR**

Traitement

21 - VENDS distributeur engrais Sulky DPX, Magnum, 2 000 l., large d'épandage 18 - 28 m. servi 2 campagnes, prix: 3 400 €. (05VB4)
✆ **06 21 09 23 17**

Arbo-viti

26 - 26CHERCHE Tracteur fruitier 2ou4 RM 50A70 CV en BE + Remorque fruitière 6 Pal
✆ **06 11 91 22 18**

38 - Vds laveuse noix horizontale Rousset 3,50 m diam. 1000 avec calibreur à vertes, séchoir noix SN007 Guillot 11 m3.
✆ **06 88 06 00 85**

38 - Cherche petite ramasseuse à noix type Cacquevel, Barre de coupe rotative 2 m.
✆ **04 76 64 20 47**

Distribution

42 - Cause cessation vends désileuse pailleuse Hulotte 45GC, mise en service mars 2007
✆ **06.07.21.98.73**

89 - VENDS dérouleuse Altec, tout hydraulique, tapis deport, bras chargement pivotement. (0601)
✆ **06 82 36 57 72**

Epandage

26 - 26VDS Epand Engrais Sulky DPX 1800L Bache repliable 2004 TBE Sem Nodet 17D 3M Pompe électrique 54m3 18kw Armoire tt équip complet an 2007
✆ **06 68 98 15 58**

Forestier

42 - Vds treuil Syvant IOT fixe avec tablier avec ou sans télécommande
✆ **04.77.20.41.67**
ap. 19 h

Manutention

38 - Vds chargeur compact Mustang 930A, 3300 H, godet et fourche à dents, aplatisseur à céréales marque FAO.
✆ **06 86 80 61 37**

Agri. divers

01 - Vds herse plate lourde 5m40 terrage forcé ; cultivateur 25 dents 6m10 repliage hydro ; vibro 3m ; pailleuse BR
✆ **03.85.51.90.62. hr**

07 - Vds atomiseur 2000L trainée marque Nobili turbine diam 900 8 ans TBE fiche contrôle suivi 1700 euros
✆ **04 75 06 72 83**

21 - VENDS cellule Privé 300 qx, porte de visite, 300 €, 150 qx, 150 € à démonter. (0410)
✆ **06 62 19 64 86**

21 - VENDS jeu de masses NH TM 120, 10 x 45, 450 € + pompe de transfert de gasoil, 150 €. (0610)
✆ **03 80 81 02 92 le soir**

26 - 26VDS Pipettes VAL très bon état pour élevage poulets
✆ **06 08 42 27 62**
ou 04 75 72 08 41

26 - 26VDS Epandeur ALAMAHERISSON tbe 2000e Broyeur SARMENTALMA 800e Prétailleuse EYSSIRIC 500e Cuve fuel 400e
✆ **06 81 14 92 48**

38 - Cherche semoir à disques pour céréales, 3 m de large cherche camion bétaillère 3,5 t. ; Vends beau bélier de 1 an.
✆ **06 23 87 87 94**

38 - Vds bétaillère JP 2002 TBE 5,50 m barrière coulissante sur côté séparation int. 6000 E.
✆ **06 01 86 69 55**

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE - (71) Charnay-les-Mâcon - Service Occasion
Marc MICHEL/Fabrice POINT : Tél : 03 85 34 66 15 - Port : 06 30 25 98 26

OFFRE EXCEPTIONNELLE TAUX A 0%
sur 5 ans - première échéance à 3 mois hors automoteurs

TRACTEURS :	
CLAAS AXION 850	2007
CLAAS ARES 816 RZ	2006
CLAAS ARES 556 RZ	2004
CLAAS ARES 557 ATZ	2006
CLAAS CELTIS 446 RX	2008 - 06
RENAULT ARES 836 RZ	2003
RENAULT ARES 735 / 710 RZ	2002 - 97
RENAULT ARES 816 RZ	2003
RENAULT ARES 640 / 630 / 610 RZ	2002 - 99
RENAULT ARES 616 RZ	2004
RENAULT ARES 556 RZ	2003
RENAULT ARES 550 / 540 RX	1999 - 97
RENAULT CELTIS 456 RX	2003
RENAULT CELTIS 446 RX	2004 - 03
RENAULT CELTIS 436 RX	2003
RENAULT 155-54 – TZ	1996
RENAULT 110-14 TS - 54 TX	1988 - 92
RENAULT 106-14 TS - 54 TX	1986 - 97
RENAULT FRUCTUS 130	2004
RENAULT ERGOS 95	1999
RENAULT CERGOS 345 – 350	2001 - 99
RENAULT CERES 330 X	2001
RENAULT CERES 85	1993
RENAULT CERES 75	1996
RENAULT 90-34 MX	1991 - 90
NH 8160	1998
FENDT 309 LSA	1983
CASE 5140	1994
CASE IH 845 XL	1996 - 85
CASE 580 K	1990
Mc CORMICK MTX 120	2004
MF 3060	1994
MF 8160	1999
VALTRA T 130	2005
VALTRA 6300	1996
DEUTZ 6207	1982
SISTRA	1995
CARRARO 9400 TRH	2006
GOLDONI 3070 V	2007
MERCEDES UNIMOG	1973
MOISSONNEUSES-BATTEUSES :	
CLAAS LEXION 520 / 4 RM	2005
CLAAS MEDION 340-2 RM / 330-4RM	2007 - 05
CLAAS MEGA 204 / 4 RM / 2 RM	1994 - 97
CLAAS 88 / 2 RM	1991
JD 9780 CTS HILL MASTER / 4 RM	2001
NH CX 760 / 4 RM	2002
NH TC 56 / 2 RM	2001
LAVERDA 2550 LXE / 4 RM	2003
ENSILEUSES :	
CLAAS J 860 / 4 RM	1994
CLAAS J 850 / 2 RM	2004
CLAAS J 840 / 4 RM	1996
CLAAS J 820 / 4 RM	1997
NH 375 FX / 4 RM	1995
TELESCOPIQUES :	
JCB 530 – 70/S	1998 - 97
JCB 530 SXL	2004
JCB 528 S	2000
JCB 526 S	2004 - 99
MANITOU 742 HLSV / 629 T	2005 - 00
NH LM 425 / LM 410	2005 - 01
FARESIN FH 7-30	2004
PRESSES A BALLES RONDES :	
CLAAS VARIANT 360-350-280-180	2008 - 96
CLAAS ROLLANT 250-66-46-44	2003 - 87
HESTON 5950-5670-5650-5630	1996 - 88
NH 648 BC-648-D 710-5950	2003 - 00
JD 590-540	2001 - 94
SUPERTINO 1500-1200	2000 - 97
GALLIGNANI 2200 SL	1996
MASCAR VARIA 165	2005
VICON RV 157	1998
KRONE VP 1500-BIG PACK 1290	2007 - 06
FAUCHEUSES :	
CLAAS DISCO 3050 FC/ CP/ TC+	2008 - 06 - 04
CLAAS CORTO 270 S - 210 N	2001 - 04
KUHN FC 243 / 250 / 280 P	2003 - 96 - 99
KUHN GMD 500 / 602 / 702 / 802	1999 - 00 - 02
VICON CM 230	2001
FELLA SM 300	2001
ANDAINEURS :	
CLAAS LINER 650 TWIN	2008 - 06 - 01
CLAAS LINER 1550 TWIN	2002
CLAAS LINER 430 S	2005
STOLL 1405 S	2004
KUHN GA 4321/6000/6002	1996 - 99 - 02
FANEUSES :	
CLAAS VOLTO 740-670-640	2001 - 03
KUHN GF 5001-5801-6301 MH	2000 - 93
KUHN GF 6401-7001 T	2003 - 98
FELLA TH 800 T-680 D-800 D	1998 - 03
STOLL Z 550	1999
POTTINGER HIT 64-69 N	2001 - 90
DEBROUSSAILLEUSES	
CMV 450 GP	2005 - 95
ROUSSEAU 560 PA- PRO 430	2008 - 90
SOLS	
CHARRUE VOGEL 4 SOCS	1999
CHARRUE GREGOIRE RWB 7	1998
CHARRUE LEMKEN VARIOPAL	2009
HERSE HOWARD HK 25	2007
COVER CROP KUHN XM 28	2001
VIBRO ASKEL PREPARATOR 4M50	1999
MAXICULTEUR QUIVOGNE 5M50	1998
ROULEAUX CULTIPACKER QUIVOGNE 3 M	1993
DESILEUSES PAILLEUSES MELANGEUSES :	
LUCAS CASTOR	2005
LUCAS PAILLOTTE	2000
JEANTIL PR 2800	2005
KUHN EUROMIX 2	2000
LELY SGARIBOLDI	2006
EPANDEURS TONNES :	
MAITRE EMV 85 – 95	2002 - 98
DUSCHENE DT9	1998
SODIMAC MIG 1502 BO	1998
PICHON 10400L-7000L	2003 - 01
JOSKIN 8400L	2003

CLAAS

38 - Vds mini pelle ihi immer france de 2002, 2300 h d'origine, excellent état avec 3 godets, prix 10000 E.
✆ **06 85 66 34 05**
04 76 55 76 71

38 - Vds cause cessation culture semoir maïs pneumatique Monosem 4 rangs avec localisateur engrais et microgranulateur bon état, prix à débattre.
✆ **04 76 07 01 45 HR - 06 71 38 55 12**

38 - Vend cueilleur 4 rangs pour MB Laverda M112 ou autre modèle plus manuel d'entretien, charrue 1 soc Huard grand dégagement.
✆ **06 07 75 28 72**

38 - Vds pneus 16-9-34 Kléber 80 % usure, pirouette 2 toupies, rateau faneur IH, 309 Peugeot pour pour pièces.
✆ **04 76 64 10 23**

38 - Vds pneus 16-9-34 Kléber 80 % usure, pirouette 2 toupies, rateau faneur IH, 309 Peugeot pour pour pièces.
✆ **04 76 64 10 23**

38 - Vds faucheuse Vicon 6 assiettes, largeur coupe 2,40 m, TBE prix 1300,00 E.
✆ **04 76 32 95 67**
06 83 38 32 31

39 - Achète barrière de stabulation bovin département limite du Jura
✆ **06 78 08 54 76**

39 - Vds semoir Vaderstad PN 4m repli. 3m, nbr options; benne élev. Gilibert; jumelage 18.4.38 et 20.8.38, distri; antilimace Delimbe. herse alt. Khun 4m; ratelier BR à bovins et moutons, manuscopic JCB 520/4 pneus 20.8.38 et 20.8.42, rbot à lisier étaupinoir 5m50, bétaillère.
✆ **Tél. 0384700277.**

42 - Vds chamb. froid. ss sol 12m2, 1 an 1/2, grpe à distanc. P. 4120, l. 2950, H. 2290, 4 500 euros TTC
✆ **04.77.55.05.00 ou 06.32.06.47.12**

42 - Vends planteuse salade, 4 rangs. Chambre froide. Arrosage LIA ø 50. Bineuse frontale, super préfér. Epandeur 6 tonnes
✆ **06.88.38.03.06**

58 - VEND broyeur de haies Raznet à marteau, bon état, - 2 faneuses 4 toupies trainée et une portée. (0607)
✆ **03 86 84 76 92**

69 - Vds épandeur 4 T. 4 R. 1000 euros cellule à grain 330 qx avec souffleur 1000 euros.
✆ **04 78 90 58 71**
après 20 H.

69 - Vds adaptation chargeur diam. 730 pour Ford 5610 1200 euros.
✆ **06 26 17 02 90**

70 - Vds semoir Vaderstad PN 4m repli. 3m, nbr options; benne élev. Gilibert; jumelage 18.4.38 et 20.8.38, distri; antilimace Delimbe. herse alt. Khun 4m; ratelier BR à bovins et moutons, manuscopic JCB 520/4 pneus 20.8.38 et 20.8.42, rbot à lisier étaupinoir 5m50, bétaillère.
✆ **03 84 70 02 77**

71 - Achète presses à foin MD et semoir à maïs Nodet pneumatique.
✆ **06 16 56 14 42**

71 - Recherche presse Claas 46, pick-up large, pelle rétro sur pneu et mur pour silo en bon état.
✆ **06 61 20 11 67**

73 - Vds autochargeuse New Holland 1016 MD + tasse avant Askel 1,60 m les 2 en bon état.
✆ **06 21 86 12 06**

74 - Vds cellule à grains 25 m3, ventilateur 3 kw, réseau de gaine perforée neuf ; table de moulage inox 2,50 x0,85, souffleur à sciure + tuyaux, pompe hacheuse à lisier 5 mètres, rotative Khun 1,60, engrangeur Aebi HG8, 3 cornadis 6 pl 6 m, 1 cornadis 5 pl. 5 m, 3 cornadis 6 pl 5 m, 1 pédiluve bovin.
✆ **04 50 03 58 93**



84 - 84-Vds tour antigel , tour EOLE moteur SAME 160cv TBE
✆ **06.27.24.75.36**

84 - 84-Vds tract.RLT556S + atomiseur BD 1500 L prix pour les deux : 6500 E + élévateur MASSEY-FERGUSON prix : 3000 E Contact : 06 15 51 26 13 et Vds IVECO C12 An 03 17000 km, clim prix : 19000 E avec plateau, s'adresser au Vaucluse Agricole, Maison de l'Agriculture -site Agroparc 84912 AVIGNON cedex 9 Tél : 04 32 70 71 95
✆

84 - 84-Vends atomiseur bon état SEGUIP 300 L 1200 euros, motoculteur ST300 STAUB 200 euros Mr MARTIN Adrien MALAUCENE
✆ **04.90.65.22.63**

84 - 84- AV 2 remorques TOMBEREAU 1.500kg; 1 tracteur RENAULT 70/12; 1 tracteur SAINT CHAMOND ; 1 écimeuse hydraulique COLLARD 1 pompe à piston 80hl/heure ; 1 tapis pour transport de MARC 2M30 ; 4 cuves tôle émaillées 25hl Tél HR
✆ **04.90.83.36.77**

84 - 84-RECHERCHE cultivateur SAUCHUPINET VIGNERON, état indifférent + goutte à goutte 3LH, bon état
✆ **04.90.61.86.23 HR**

84 - 30-Vds épandeur engrais KUHN occasion, VICON DPAE démonstration, semoir NODET maïs et tournesol, charrues, cover-crops
✆ **04.66.24.26.11**

88 - Recherche presse BR 120-120 CLASS-KRONE-WELGER-CARRARO-DEUTZ + presse MD CLASS-JDEER-RC-MF + mois. bat. SOMECA M100 + 112 3350.
✆ **Tél. 06 83 59 05 70.**

88 - Vends pelleteuse Case CK 688 an. 91 TBE 3 godets - Bétaillère Man8150 pour pièces - Chassis chargeur + adapt 845 XL + godet 1,80 m Pelican prix à débattre.
✆ **06 71 57 67 44**

89 - CHERCHE bétaillère 3 - 4 bêtes, - tracteur RLT 60 à 80 CV, - faucheuse 4 - 5 assiettes. (0504)
✆ **06 23 56 13 07**

89 - VENDS Fiat 1380 DT, - Someca 850 MB Fahr 2780, 4.20 m., - Quivogne déchaumeur et broyeur 3 m., - semoir Roger SP 305 4 m., - pulvérisateur Evrard 1 200 l., 20 m., - Sulky DPX 1505, - vis Denis 160 de 8 m. neuve, - séparateur Denis D 35. (0604)
✆ **06 18 15 44 44**

89 - VENDS Benne Brimont 8 T., bon état. (0620)
✆ **03 86 47 21 09**

Elevage

63 - av SDT 2x3 Orlando compteur à lait Westfalia.
✆ **06 60 49 02 21**
ou 06 64 20 00 55

petitesannonces

Véhicule

Utilitaire

23 - AV cause retraite camion bétaillère PTC 5,5 parfait état.
✆ **05 55 62 33 80**

38 - Vds camion Volvo 1983 équipé 5 chevaux, sellerie, couchettes, turbo neuf, moteur changé.
✆ **04 76 74 69 10**

38 - Vends C15 D année 92 excellent moteur, pour pièces 200 euros.
✆ **04 78 40 88 43**

69 - Vds Nissan King Cab Ve Feu Ar 2E travail girophare ATR 2003 BE 163000 km 11000 euros à déb. C15 Ess 5 CV 1990 1E main Pr pièces 119580 km faire offre.
✆ **06 16 44 78 10**

Achat-Vente

Récolte

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91. ou 06.86.08.38.02**

Fourrage

21 - CHERCHE foin sur pied pour saison 2010, besoin de 50 T., paiement d'avance. (0408)
✆ **06 07 64 94 54**

21 - ACHETE paille foin HD ou BR, paiement à l'enlèvement. (05VB2)
✆ **06 24 83 40 73**

21 - VENDS paille - foin, balles rectangulaires et rondes. Livraison assurée. (060K)
✆ **06 60 75 36 84**

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

58 - VENDS paille blé sous hangar 120 x 90 x 250, livraison assurée. (0622)
✆ **03 86 26 21 17 - 06 75 08 92 19**

Alimentation

CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
Nutritionniste Indépendant
Stéphane BAILLE
Tél. 06 48 10 37 33
- Suivi Nutrition troupeau
- Analyses de lait mensuelles (TP, TB, cellules, urée)
- Rentabilité atelier

www.nutritionniste-ruminant.fr

Culture abris

84 - 84-Vends serre BN 8m, TBE, prix à débattre
✆ **06.33.39.99.21**

Bât. Pro.

89 - VENDS serre Richel 1 ha 48 avec tout matériel maraîchage hors sol + camions, cause retraite. (0616)
✆ **03 86 82 60 91**

Propriété

01 - Vds cse cess exploitation VA + poulets + bâtiments agricoles + maison habitation + foncier + cheptel + matériel, région Bresse
✆ **Ecrire à Ain Agricole - BP 84 - 01003 Bourg en Bresse Cx, sous n°0204 qui transmettra**

26 - 26Fils d'Agriculteur cherche en Drôme Elevage Ovin ou Bovin Viande pour installation JA Etudie toutes propositions
✆ **06 79 24 47 79**

71 - Urgent, vends vignes Mâcon Ouest, 50 a Pinot, 20 a Aligoté, 3,30 ha Gamay.
✆ **Ecrire à L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, B.P. 522, 71010 Mâcon cedex, réf. 630, qui transmettra.**

Terrain

21 - CHERCHE à louer pré ou achat d'herbe sur pied, région Auxois. (0606)
✆ **06 74 73 25 42**

55 - Vends 4 vergers mirabelliers, Côtes de Meuse, vue sur lac Madine, 13 ares, 3 ares, 1 ha 89 ares, 1 ha 31 ares, plein rapport.
✆ **06 21 18 58 29**

Location

Agricole

58 - RECHERCHE location ou vente d'herbe pré de 5 à 10 ha, canton Tannay ou limitrophe. (0614)
✆ **06 72 35 57 11**

Autre

26 - 26LOUE Ruches pour pollinisation 30e ht RUCHE C VOSSIER à BREN
✆ **04 75 45 27 62**

Offre

Emploi

21 - CHERCHE stagiaire pour moisson 2010 Nord Côte d'Or, conduite d'engins. (0613)
✆ **03 80 93 74 12 soir après 20 h.**

89 - **RECHERCHE**
RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE
210 ha, 200 JB CH
BTA ou BTS avec expérience en gestion et conduite d'exploitation
Capacité d'encadrer une équipe
Rémunération selon expérience
Contact: **CECNA**
3, Rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Tel. 03 86 92 36 50
Mail: skr.cecna@ucacig.fr

71 - URGENT - Service de remplacement, secteur Semur-en-Brionnais, recherche salarié pour remplacement de chefs d'exploitations en élevage bovin allaitant. CDD 3 mois, temps complet. Expérience et autonomie impératives.
✆ **03 85 25 32 18 ou 03 85 84 08 77**

71 - Domaine viticole, secteur Côte chalonnaise, recherche salarié pour tous travaux manuels, conduite et entretien de matériel (enjambeur). CDI temps partiel (mi-temps), expérience et autonomie impératives. Possibilité d'envisager le mi-temps complémentaire dans le cadre d'un groupement d'employeurs. Contact : FDSEA 71, service emploi, Maison de l'agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex ; courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**

71 - Exploitation en polyculture élevage allaitant, secteur Tournus, recherche salarié polyvalent pour soins aux animaux et travaux de grandes cultures. CDI temps partiel (mi-temps). Expérience souhaitée, poste à pourvoir de suite. Contact : FDSEA 71, service emploi, Maison de l'agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex ; courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**

Service

84 - 13-SERVICES INTERIM propose tous travaux agricoles dont emballage, taille, ramassage, vendange Tél : 06.98.81.08.04 ou
✆ **06.34.39.12.17**

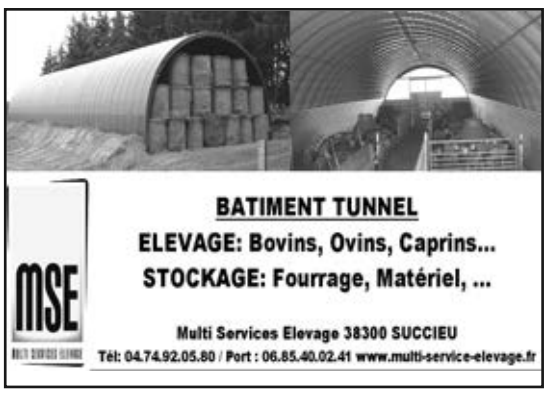
Mariage

Rencontre

58 - Agriculteur célibataire 47 ans RECHERCHE JF 35-50 ans, simple, féminine pour une relation sérieuse, 1 enfant accepté. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (060A)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Achat-Vente

Bâtiment



Divers

07 - Vds chevrettes Alpines CL indem CAEV mise bas avril + 1 poney PIE 9 mois
✆ **04 75 67 48 28**

21 - Vds 4 roues complètes, pneus Michelin, 185X65X14 avec enjoliveurs Peugeot. Prix: 200 €
✆ **03 80 95 07 80**

38 - Vends : semoir engrais Amazone, semoir engrais DP9, faucheuse Kuhn 4 assiettes, foin + luzerne BR, génisses char 15-26 mois hivernées au prés.
✆ **04 76 35 30 48 06 84 85 08 50**

39 - Vds piquets acacia 2m 1,8m 1,55m. Livraison poss. par camion remorque
✆/fax **03 84 44 10 05 port. 06 73 03 37 85**

69 - Vds bloc moule 6*8 diam. 64 état neuf + répartiteur faisselle Mâcon - Claie Inox avec pieds 63*51.
✆ **06 26 17 02 90**

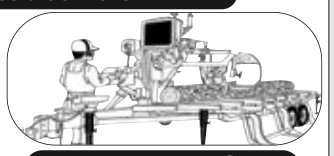
70 - Vds benne 12,14 et 16T, plateaux à fourrage, hangar 24x10m - chargeur faucheux + b,ti - cellule à grain, bétaillère MASSON, DAL à veaux, installation de traite, tôles métalliques.
✆ **03 84 95 87 12**

Travail à façon

SCIERIE MOBILE DU MORVAN
Se déplace à domicile

SCIAGE À FAÇON
plots, poutres, chevrons, planches, etc.

BROYAGE ET VENTE DE PLAQUETTES FORESTIÈRES



SCIAGE DE GRUMES & VENTE DE BOIS AU DÉPÔT

William TESTA
CHALVRON - 58190 SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES
Tél./Fax : 03 86 24 86 71 - Portable : 06 80 74 52 42

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

Les éleveurs du **G.E.R.C.E.L.A.** vous invitent aux
JOURNÉES COMMERCIALES - Les 19 et 20 FÉVRIER
Ventes d'animaux toutes catégories à prix libres
Portes Ouvertes dans les élevages participants
Listes des éleveurs participants et listes des animaux à vendre disponibles en appelant au **03 86 21 08 60 ou 03 86 58 14 80**
www.gercela.com

VENTES DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Charmoy (89)
Mercredis **17 et 24 février** à 13h30
160 reproducteurs âgés de 15 à 18 mois inscrits HBC - qualifiés RJR
Tests spermato réalisés
Catalogues: Tel. 03 86 92 36 50

07 - Vds 2 veaux femelles Abondance contrôle laitier UPRA
✆ **06 85 32 42 15**

18 - Vends taureaux limousins, 14 mois, bonne conformation.
✆ **Tél. 06.83.93.53.60 ou 02.48.72.66.04.**

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ **Tél. 02.48.74.51.39. Port. 06.86.76.81.23.**

21 - VENDS TB taureaux 18 mois + veaux de 12 mois prêts à saillir, TGO, livraison assurée. Elevage charolais HBC. EARL Gabory - Jeux les Bard (03VB3)
✆ **03 80 96 79 42 06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, taureaux de 2 ans et 1 an) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps de vêlage facile. Accueil permanent. (040B)
✆ **03 80 97 23 28 06 07 75 59 74**

21 - VENDS taureaux charolais 17 mois, HBC, IBR A, issus IA, Sesame, Rethel, Pinay, Ciel, Pinto. Parisot Bruno (04VB2)
✆ **03 80 84 33 13 HR**

21 - Elevage Herd Book Limousin VENDS reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - Pralon. (0420)
✆ **03 80 23 68 04**

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans et génisses 2 ans, TGS. GAEC Lechenault Frères. (040F)
✆ **03 80 64 67 88 06 24 24 69 93**

21 - VENDS reproducteurs charolais 14 mois et taureau 4 ans HBC, GS. Lechenault Yves - 21230 Foissy (0602)
✆ **03 80 84 20 14 06 68 67 74 41**

21 - VENDS mâles repro. limousins 14 - 18 mois, inscrits, TGS. Février N. (0603)
✆ **06 65 24 47 36**

21 - VENDS taureaux de 18 mois et veaux de 14 mois aptes à la saillie, BO, GS. Elevage charolais HBC. GAEC St Roch - 21290 Recey sur Ource (0423)
✆ **03 80 81 08 98 06 85 33 82 34**

21 - VENDS reproducteurs mâles charolais 15 mois, HBC, OR IA. (060E)
✆ **06 89 54 52 96 03 80 84 42 58 HR**

58 - VENDS cause cessation cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (060G)
✆ **06 74 37 07 11 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 après 20 h**

21 - VENDS taureaux 2 ans + veaux 1 an, TGS, HBC. GAEC Terrand - 21360 Cussy la Colonne (0615)
✆ **03 80 20 26 10 06 81 83 95 05**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reprod. 1 an. TGS. H. Jouvet - Lurcy le Bourg (0617)
✆ **03 86 37 98 70 06 59 92 52 08**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT VENDS reproducteurs HBC 1 an et génisses 18 mois, origine IA. (0619)
✆ **06 21 88 22 77**

25 - RACE Montbéliarde vds ou échange vaches laitières, génisses pleines, veaux d'élevage, livraison assurée. Jobard Roger, 25 Pirey.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

25 - ACHETE lot de vaches race à viande pleines de 7 à 8 mois.
✆ **06 84 16 78 87 ou 03 84 70 25 38**

26 - 26VDS Vaches blonde Aquitaine avec leurs veaux
✆ **04 75 45 62 79**

VENTE AUX ENCHERES
50 REPRODUCTEURS CHAROLAIS VÊLAGES FACILES SÉLECTIONNÉS PAR LE HBC
JEUDI 25 FÉVRIER 2010
Ferme du Marault, MAGNY-COURS (58)
Tel. 03 86 21 08 60 ferme.du.marault@wanadoo.fr

38 - Vends mâles repro 15 mois Charolais HBC IA et MN TB valeur génétique - vaches mise bas février-mars vêl. facile cause surnombre TGS-IBR A-FCO.
✆ **04 74 20 54 50 06 24 43 83 34**

38 - Vds cause cessation, génisses prêtes Montbéliardes TB origines, terme fin mars et avril.
✆ **06 85 81 21 77**

42 - Vds taureaux à saillir prim. holst. très grande origine, issus de mère à taureau, facilité de paiement
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds laitonnes charolaises HBC + taureaux 15 mois, HBC TBO. Elév. Cuisset J.-Marc
✆ **04.77.64.53.33**

43 - Vds TAUREAUX reproducteurs 46 tout âge très bonnes origines Skippy Plombo Etc mères + 9500 kg.
✆ **06 82 19 15 02**

58 - CHAROLAIS SUD MORVAN VOUS PROPOSE
leurs reproducteurs M et F disponibles à la vente toutes garanties sanitaires. Listes disponibles sur : *www.charolais-sud-morvan.fr*
ou 03 86 30 45 90 ou 03 86 30 10 91

58 - VENDS taureaux 2 ans et 13 mois, HBC, IND IBR. Livraison assurée. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan. (0413)
✆ **03 86 76 12 83 06 70 34 71 84**

58 - VENDS reproducteurs limousins 15 mois et taureau limousin 5 ans. (0415)
✆ **03 86 29 03 39 HR**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et taureau de 5 ans, BO. Pannetier (0414)
✆ **03 86 29 03 39 ou 06 81 04 68 24**

58 - VENDS vaches normandes en lait, - vaches et génisses à terme normandes. (040E)
✆ **06 17 55 74 02**

58 - VENDS 2 taureaux charolais 2 ans dont 1 HBC ayant sailli + veaux 1 an, IBR A. Beauzon Nicolas. (04VB3)
✆ **03 86 84 22 57 06 82 46 40 09**

58 - ACHETE broutards, laitonnes et vaches, dans départements 58 - 71 - 18 - 21 - 03. Chèque remis à l'enlèvement. (050B)
✆ **06 80 15 90 83**

58 - VENDS reproducteurs HBC, IND IBR. Ele. selectionné sur les qualités maternelles. Colmont F. - Saincaize. (05VB1)
✆ **03 86 21 02 88 06 08 78 05 01**

58 - VENDS plusieurs TB taureaux Limousins 1, 2 et 3 ans, très doux, hivernés à la tâche. (06VB1)
✆ **03 86 30 11 66 06 10 34 28 10**

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs 15 mois HBC, origine IA, vêlage facile, TGS. EARL Cloix - Thianges. (06VB2)
✆ **06 67 83 84 65**

58 - VENDS taureaux charolais HBC Batho 2 ans et adultes, veaux 1 an, vêlage facile, issus, très bonnes origines. Elevage Batho R. et S. 58330 Saxi Bourdon (060H)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC 11 à 14 mois, BO, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert. (060I)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs, gros charolais et limousin, IND. IBR, vac. FCO 1 et 8, BO, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (0611)
✆ **03 86 38 90 36**

58 - VENDS bon taureau charolais 3 ans, HBC, docile, produits visibles. (0618)
✆ **03 86 30 44 26 06 99 32 12 15 HR**

petitesannonces

71 - Elevage HBC vend tx 7 ans, 4 ans, 2 ans et 20 veaux 1 an, IBR A. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.
✆ **06 88 70 74 21**
ou 06 03 43 33 10
ou 03 85 79 55 59

71 - Vds 20 taureaux repro. 1 et 2 ans, HBC. Gaec d'Azu, 71230 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **03 85 57 11 59**

71 - Vends 20 vaches, garanties pleines, IBR A ; 1 taureau 30 mois.
✆ **06 19 40 24 60**

71 - Vends génisses 2 ans, taureaux HBC au pré, IBR A, FCO.
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends très bon taureau charolais 2 ans, ayant sailli, non HBC. Issy L'Evêque.
✆ **03 85 24 99 14**
ou 06 10 45 21 58

71 - Vends 6 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds vaches vêlées 08/09 + T. B. taureaux charolais 2 ans, hivernés au pré, HBC, IBR A, FCO.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds bons taureaux charol. HBC sans corne, 2 à 4 ans, tt. garant., liv. poss. Boiret à Palinges.
✆ **06 08 84 26 46**

71 - Vds taureaux et génisses charolais, HBC, 2 ans pour repro., TGS. M. Dufraigne Daniel, La Bruyère.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vds taureaux charolais HBC 1 et 2 ans, TGS, livraison ass. SCEA Pichard Hugues.
✆ **06 08 95 93 72**
ou 03 85 57 46 26

71 - Vds 10 génisses 2 ans, 20 veaux 15 mois, HBC, TGS, livraison. Gaec Lally, MM. Jeannin, 71360 Saint-Léger-du-Bois.
✆ **06 89 43 33 13**

71 - VENDS taureaux 2 ans et 14 mois HBC, IBR A. TGS. Perrotin Bernard - 71490 Créot (0623)
✆ **06 19 72 89 95**
ou 06 06 67 14 90

Caprin

38 - Vend chevreaux Chamoisée sachant boire mâles ou femelles indemne de CAEV de 1 mois bonne origine.
✆ **04 76 06 06 41 HR**

Ovin

03 - Gaec de Maistre vds béliers Ile de France inscrits et non inscrits ARRARR. Tél.
✆ **04 70 47 31 24**

21 - VENDS agnelles et béliers Suffolk, bonne origine, FCO, OK, EARL des Lavières (060B)
✆ **03 80 90 72 43**
06 33 82 59 55

42 - Vds bélier noir du Velay, deuxième main, 4 - 5 ans, issu station contrôle bélier ar. arr
✆ **06.82.01.79.98**

Porcin

26 - 26VDS Cochettes repro et Porcs 120kgs Livraison pr 26 et 07
✆ **06 73 47 78 29**
ou 04 75 62 80 43

Equin

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ **04 71 78 53 26**

Chien

25 - VDS 2 chiens Broder Collies Lof pour travail bovins ovins. A réserver 4 chiots t.b. origines Lof n° 25026920096747 NE le 20/12/09 parents ind. tares occulaires visibles travail. Conseils et dressage des jeunes chiens possible. P. Jacquier, Fuans.
✆ **03 81 43 61 30 HR**

55 - Vds chiots Berger Belge Malinois pour garde, nés le 16/10/09. Puce mère n° 250269700316393.
✆ **06 81 72 27 85**

71 - Vends chiots Berger Allemand, nés le 20/10/2009, mère n° 250269801263831.
✆ **06 83 13 82 29**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
Voyage groupe en car
du 25 avril au 02 mai 2010
& du 20 au 27 juin 2010
• 745 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *
Au départ de :
Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

Un moyen rapide pour transmettre votre PETITE ANNONCE*
Terres de Bourgogne
L'hebdomadaire agricole et rural

pa@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40
**Paiement par carte bancaire*

annonceslégales

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE CORBETON

Société civile
Au capital de 7 500 €
Siège social: 3, rue de la Forêt
21110 Longchamp
415 067 123 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/01/2010, la collectivité des associés a:
- autorisé madame Chenu Chantal à démissionner de ses fonctions de gérante à compter rétroactivement du 31/12/2009
- transféré le siège social de la société à Route de l'Eglise - 64230 Caubios Loos à compter rétroactivement du 01/01/2010.
Pour avis,
La gérance

AL21061967

EARL DE LA PRAIRIE

Société civile
au capital de 171 000 euros
Siège social : La Prairie
Arnay sous Vitteaux
511 471 252 RCS Dijon.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 07/01/2010, Monsieur Lallemant Jean François a, et ce à compter rétroactivement du 01/01/2010.
- agréé Madame Lallemant Sarah, demeurant à La Prairie - 21350 Arnay sous Vitteaux, en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée.
- augmenté le capital d'une somme de 116 500 euros pour le porté à 287 500 euros.
Pour avis , la gérance.

AL21061956

SOCIÉTÉ REVÊTEMENT DE SOL

Au capital de 7 000 euros
18 rue du Général Bouchu
21120 Is sur Tille
Siret: 50045555500010

Suivant la délibération de l'AGE du 30 décembre 2009 a été nommé en qualité de gérant et unique associé de cette société Monsieur Sylvain Derambure, demeurant au 16 rue du Général Bouchu 21120 Is sur Tille, en remplacement de Melle Elodie Gautier.
Selon la décision de l'asssocié unique du 30/12/2009, il a été décidé de modifier les mentions antérieures publiées le 28/12/2007.
Anciennes mentions:
SARL revêtement de sol - 18 rue du Général Bouchu - 21120 Is sur Tille
Nouvelles mentions:
SARL chape fluide express - 16 rue du Général Bouchu - 21120 Is sur Tille.
Pour avis et mention,
Le gérant

AL21061957

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par maître Guillaume Lorisson, notaire associé de la société civile professionnelle «Pascal Massip, Marc Prieur, David Belou, Véronique Varlet, Francis Mairet et Guillaume Lorisson notaires associés» titulaire d'un office notarial à Dijon (Côte d'Or) Rond Point de l'Europe, avec bureau permanent à Genlis (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 4 février 2010, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
Monsieur Bernard Michel René Ligez, retraité, et madame Marie-Paule Gonzalez-Casasola, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Beire-le-Fort (21110) 15 bis rue de la Rivière.
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Montchanin le 3 mars 1968.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour insertion,
Le notaire

AL21061964

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 40 42

AVIS DE CONSTITUTION

FIDAL
17 C, Rue Alain Savary
25000 Besançon

SARAH LODGE

Société civile immobilière
au capital de 2 000 Euros
Siège social: La Grange au Vager
21630 Pommard

Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont:
Dénomination: Sarah Lodge
Forme: Société civile immobilière
Capital: 2 000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Siège social: La Grange au Vager, 21630 Pommard
Objet: Acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous biens immobiliers bâtis ou non
Durée: 99 ans
Gérant: Mademoiselle Sarah Benzid-Reynes, demeurant 8 rue du Clos des Capucins, 21200 Beaune
Cession de parts: Les parts sont librement cessibles entre les associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément de tous les associés.
RCS: Dijon
Pour avis,

AL21061968

DIVA-K

Société civile immobilière
Au capital de 1 500 €
Siège social: 5, Rue de la Prielle
21490 Ruffey les Echirey

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Ruffey les Echirey en date du 29 janvier 2010, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: DIVA-K
Forme: Société civile immobilière
Siège: 5 rue de la Prielle, 21490 Ruffey les Echirey
Objet:
La société a pour objet: l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en questions et notamment gérer son patrimoine mobilier. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et généralement toute opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital: 1 500 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en parts de 1 €.
Gérance:
- Madame Annick Rebouillat
demeurant 5 rue de la Prielle, 21490 Ruffey-les-Echirey
- Mademoiselle Valérie Foti
demeurant 9 rue de Montmartre, 21000 Dijon
- Madame Caroline Voillot
demeurant 4 rue de Changey, 21121 Hauteville-les-Dijon
Clauses relatives aux cessions de parts: toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis et mention
La gérance

AL21061963

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Caputo Consulting
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 11 rue Marguerite Thibert 21000 Dijon
Capital : 5 000 euros divisés en 5 000 parts sociales d'un montant de 1 euro chacune entièrement souscrite et libérées en totalité
Objet : Conseil en développement commercial en France et à l'Etranger, conseil dans le management de projets de construction en France et à l'Etranger
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérance : Mr Pascal Caputo domicilié 11 rue Marguerite Thibert 21000 Dijon pour une durée illimitée
immatriculation : RCS Dijon
Pour avis, le représentant légal

AL21061926

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Prusly sur Ource du 22 Janvier 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : La GRANDE CHARME
Siège social : Prusly sur Ource (Côte d'Or)
La ferme du Bois de Langres
Objet : La société, de forme commerciale, a pour objet civil et viticole:
- La mise en valeur et l'exploitation, conformément aux règlements administratifs et aux usages locaux, de tous biens et domaines viticoles, vinicoles et agricoles, ainsi que de toutes pépinières viticoles qui pourraient, soit lui appartenir en toute propriété, soit lui être loué à bail à ferme, à métayage ou de telle autre façon.
- L'acquisition de tels vignobles et généralement de tous immeubles qui pourraient se révéler nécessaires au bon fonctionnement de la société.
-L'achat de raisins, vin en vrac et bouteilles,
-L'écoulement, de quelque manière que ce soit, des seuls produits de cette exploitation, à leurs différents stades(vente de raisins, champagnisation, manipulation, vente de vins, plants de vignes)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétès.
Capital: 3 000 euros
Gérance : Madame Alice Beaufort, demeurant à Poisy (Aube) 3 bis rue du Cas Rouge.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis,
Le représentant légal.

AL21061934

Par acte SSP du 22/01/2010, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
LA CENSEROISE
Objet social : Achats et vente de propriété l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire
Siège social :
Hameau de Reuilllon, 21430 Censerey
Capital : 1000 € €
Durée : 99 ans
Gérance : Madame Maryvonne Catherine Adam, épouse Lazzerini demeurant 21430 Censerey
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21061972

RECTIFICATIF

FIDAL
Société d'avocats
17 C, Rue Alain Savary
25000 Besançon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suite à l'annonce de cession de fonds de commerce par monsieur Alain Charbonnier du 28 janvier 2010, il convient de lire: la cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 140 703,35 euros au lieu de 118 000 €.
Pour avis,

AL21061961

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL NICOLAS COFFIN

Société à responsabilité Limitée
au capital de 7.623 €
Société en cours de liquidation
Siège social : 13, rue Musette
21000 Dijon
950 494 039 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire 31 Décembre 2009, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation et nommé comme Liquidateur :
- Mr Coffin Nicolas demeurant à Ruffey Les Echirey (21490) 7, impasse de la Roulotte.
Et lui donne les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège social est inchangé.
Le siège de la liquidation, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés, est fixé : 7, impasse de la Roulotte ,Ai 21490 Ruffey les Echirey.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Dijon
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis

AL21061907

Par mail
legales@terres-de-bourgogne.net

annonces légales

NON DISSOLUTION

UNE VIE DE REVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social: 2 B, Rue Jeannin
21000 Dijon
502 413 941 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 20 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, La gérance

AL21061969

AUBERGE DE LA VINGEANNE

Eurl au capital de 7 500 €
Siège social: 4, Place de l'Eglise
21310 Champagne sur Vingeanne
RCS Dijon 449 770 874

Aux termes d'une décision en date du 2 janvier 2010, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la gérance

AL21061966

SARL MASSARD ENERGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social: 5 rue de Duncey
21570 Belan sur Ource
509 517 371 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
La gérance

AL21061940

TRANSFERT DE SIÈGE

SCP Jean Louis et Ludivic Baut
Notaire associés à Dijon
21000 Dijon

SCI ADELA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €uros
Ancien siège social: 25, av. de Langres
21000 Dijon
RCS Dijon 480 712 389

Par AGE du 25/01/2010, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.
A compter du 25/01/2010, le siège social:
- qui était à : Dijon (21000) 25, av. de Langres
- est désormais à: Dijon (21000) 7-9, Rue Audra
Par suite, la collectivité des associés décide les modifications statutaires suivantes concernant l'article 3 des statuts - Le 1er alinéa de l'article 3 est purement et simplement supprimé et remplacé par les dispositions suivantes:
Article 3 - Siège social
Le siège social est fixé à Dijon (21000) 7-9 rue Audra.
Le reste de l'article et des statuts est inchangé.
Pour insertion
Me J.L. Baut,

AL21061962

NOMINATION

SNC NITRY ENROBES

Société en nom collectif
au capital de 100 000 €
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc Technologique 21000 Dijon
489 578 294 RCS Dijon

Suivant décision du 3 Août 2009, les associés ont nommé : nouvelle associée de la Société, la S.A. Roger Martin 4, avenue Jean Bertin - Parc technologique 21000 Dijon - RCS de Dijon 016 450 157 en remplacement de la SA Roger Martin RCS Dijon 015 550 189.
RCS Dijon
Pour avis

AL21061918

SAS ENTREPRISE ROGER MARTIN

Société par actions simplifiée
au capital de 3 080 000 €
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc Technologique
21000 Dijon
391 338 449 RCS Dijon

Suivant décision du 3 Août 2009, les associés ont nommé : Présidente de la Société, la S.A. Roger Martin 4, avenue Jean Bertin - Parc technologique 21000 Dijon - RCS De Dijon 016 450 157 en remplacement de la SA Roger Martin RCS Dijon 015 550 189.
RCS Dijon
Pour avis

AL21061919

SNC VAL DE SAONE ENROBES

Société en nom collectif
au capital de 16 000 €
Siège social : 21130 Champdotre
380 610 956 RCS Dijon

Suivant décision du 3 Août 2009, les associés ont nommé : nouvelle associée de la Société, la S.A. Roger Martin 4, avenue Jean Bertin - Parc technologique 21000 Dijon - RCS de Dijon 016 450 157 en remplacement de la SA Roger Martin RCS Dijon 015 550 189.
RCS Dijon
Pour avis

AL21061920

SOCIETE NOUVELLE FAUCHET ROGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 €
Siège social : 12, rue de Cluj
21000 Dijon
334 456 753 RCS Dijon

Suivant décision du 3 Août 2009, les associés ont nommé : nouvelle associée de la Société, la S.A. Roger Martin 4, avenue Jean Bertin - Parc technologique 21000 Dijon - RCS de Dijon 016 450 157 en remplacement de la SA Roger Martin 015 550 189.
RCS Dijon
Pour avis.

AL21061921

SAS ELITEC

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc Technologique
21000 Dijon
348 806 753 RCS Dijon

Suivant décision du 3 Août 2009, l'associée unique a nommé : Présidente de la Société, la S.A. Roger Martin 4, avenue Jean Bertin - Parc technologique 21000 Dijon - RCS de Dijon 016 450 157 en remplacement de la SA Roger Martin RCS Dijon 015 550 189.
RCS Dijon
Pour avis

AL21061923

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun Reconnu

GAEC DU POIRIER-CHALUMEAU

Société civile à capital variable
de 260 000 euros
Siège social : 13 route de Beaune
21820 Labergement les Seurre
(Côte d'Or)
440483584 RCS Dijon

PV d'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2009 :
Monsieur Sylvain Fleury demeurant à Labergement les Seurre (21820) 39 rue de l'Eglise, a été nommé cogérant, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Fleury, cogérant démissionnaire, à effet du 1er janvier 2010.
Article 16 des statuts modifié en conséquence.
Dépot légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, la gérance.

AL21061958

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

L'AMBIANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : La Gare
58120 Château-Chinon Campagne
438990772 RCS Nevers

Aux termes d'une assemblée extraordinaire en date du 31 Janvier 2010 les associés ont décidé :
De transférer à compter du 1er février 2010 le siège social qui était à La Gare 58120 Château-Chinon à l'adresse suivante :Les Brenets 58430 Arleuf Du Morvan et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
De modifier l'objet social à compter du 1er février 2010 et de l'article 2 des statuts comme suit :
La Société à pour objet : La création, la production, la commercialisation, la vente à distance ou en boutique, de coffrets, packs ou simples cadeaux, de toute nature que ce soit, notamment de nourriture et boissons, alcoolisées ou non, de végétaux, fruits, d'accessoires, textile et bijoux, de livres et documentation, quiz et jeux, CD et DVD, ou de voyages et excursions. La société pourra réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'activité citée.
Nouvelle mention : La société a pour nom commercial : SOLUTION CADEAUX
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis et mention,

AL58061966

Office notarial
«Calsac, Crochet, Mennetret, Jacquemain-Cournil et Pierret»
à Reims (Marne) 15 rue Clovis
Membre GIE Pharmétudes

SELAS PHARMACIE ACKER

Société d'exercice libéral par actions simplifiée
Capital : 30 000 euros
Siège social : Pouilly sur Loire (58150),
77-79 rue Waldeck Rousseau
RCS Nevers 492 214 069

Aux termes des décisions sous condition suspensive réglementaire en date du 9 décembre 2009, l'actionnaire unique, a démissionné de ses fonctions de président.
- Et nommé en qualité de Président Madame Maud Mingeau, demeurant à Pouilly sur Loire (58150), 55 rue Waldec Rousseau, laquelle a accepté ses fonctions, pour une durée illimitée.
- A modifié la dénomination de la société par «Selas Pharmacie Mingeau» et en conséquence l'article 1.2 des statuts.
Les décisions de l'actionnaire unique sont devenues définitives par suite de la réalisation de la condition suspensive le 1er février 2010 suivant arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2010.
Le dépot légal sera effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention,
Le président

AL58062119

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P. Jacob et C. Theveny
Notaires Associés
14, Rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jacob, notaire à Cosne cours sur Loire, le 5 février 2010, monsieur Jean-Claude Robert Ducousset, et madame Michèle Pierrette Courty, son épouse, demeurant ensemble à Cosne cours sur Loire (58200), 72 rue Saint Lazare, mariés, monsieur en secondes noces, madame en premières noces, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par maître Le Breton, notaire à Paris, le 27 mars 1979, préalable à leur union célébrée à la mairie de Gif-sur-Yvette (91190) le 1er juin 1979.
Ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception à Me Jacob, notaire à Cosne cours sur Loire.
Pour insertion,
Me Jacob, notaire

AL58062126

AVIS DE CONSTITUTION

Société d'avocats
41, bd du Pré Plantin - 58000 Nevers

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Selarl Unipersonnelle en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée Pharmacie Centrale, au capital de 50 000 €, ayant pour objet principal l'exercice de la profession de pharmacien d'officine. Le siège est 18 rue de Paris - 58240 Saint Pierre le Moutier. Le gérant est M. David Schuszler dt «Champ Chevigny» - Le Bourg - 58240 Langeron.
Pour avis,
M. David Schuszler

AL58062121

Avis est donné aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 Février 2010 de la constitution de la SARL SODEMO DISTRIBUTION au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Technopole BP37 58470 Magny-Cours
Objet : Négoce de pneumatiques, d'accessoires et de pièces détachées pour véhicules
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers (58)
Gérant : M. Guillaume Maillard demeurant 1 Rue Vauban 58000 Nevers
La gérance

AL58062131

DISSOLUTION LIQUIDATION

GARAGE BUREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 €uros
Siège social: 58230 Moux en Morvan
RCS Nevers 419 619 424

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Sarl Garage Bureau à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
Elle a nommé en qualité de liquidateur madame Gadrey Elisabeth épouse Bureau demeurant Le Bourg, 58230 Moux en Morvan à compter de la même date. Il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Il a été mis fin à la gérance.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention,
Le liquidateur

AL58062117

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel de candidatures
La Safer se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ANLEZY (AA 10/013)
TERRES - PRES - SOLS : BATIMENTS HABITATION ET EXPLOITATION
Exploitation laitière avec reprise spécifique du cheptel mort et vif:
69 ha 61 a 02 ca
- Champ de la boudiere: B-455 - Champ de la grange: B-479 - Grand pre: B-478(Z)-478(AJ)-478(AK) - Gros cret: B-480-481-482-483 - Le dessiert: B-544[454] - Les rouches: B-473(J)-473(K)-474 - Pre du galop: B-476-477 - Pres du pare: B-457-495[458]
Et par extension, Cmne de VILLELANGY:
2 ha 75 a 01 ca
- Pre du galop: B-39
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **01/03/2010** à Safer de Bourgogne, 6 rue du Ravelin, 58000 Nevers, Tél. 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58062129

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL C.2.I.M.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000,00 €
Siège social : 2 Bis Rue des Grandes Brunettes
58340 Cercy la Tour
N° de Siren : 492.718.833
RCS : Nevers

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Décembre 2009, les associés ont décidé d'augmenter le capital de ladite société pour le porter ainsi de Cinq mille euros (5 000,00€), à trente cinq mille euros (35 000,00€), par voie d'incorporation au capital de la somme de trente mille euros (30 000,00€), libérée ledit jour par compensation avec le compte courant d'associé de Monsieur Pierre Munsch, et de modifier en conséquence l'article 6 «Apports - Apports en numéraire» et l'article 7 «capital social» et Siège social des statuts.
Ladite délibération a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Yves Papot, Notaire à Fours (Nièvre), le 28 Janvier 2010, enregistré au Pôle départemental d'enregistrement de Nevers (Nièvre) le 2 Février 2010, Bordereau 2010/159- Case n° 8.
Pour avis, La Gérance.

AL58062127

NON DISSOLUTION

AFFUTAGE MOTOCULTURE SERVICES-AMS

Société à responsabilité limité
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social: 10 rue de la Marchée -
58330 Saint Saulge
392 488 268 RCS Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/01/2010 il résulte que
- l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS : Nevers
Pour avis

AL58062091

TRANSFERT DE SIÈGE

Société d'Avocats
41, bld. du Pré Plantin
58000 Nevers

PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING

SAS au capital de 1 600 000 euros
Ancien siège social
ZA les Commailles
58640 Varennes Vauzelles
Nouveau siège social
259, av. du Général de Gaulle
18000 Bourges
423 197 615 RCS Nevers

Par décision du 31 décembre 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de ZA les Commailles - 58640 Varennes Vauzelles, au 259 av. du Général de Gaulle - 18000 Bourges.
En raison de ce transfert, la société sera désormais immatriculée au RCS de Bourges.
Pour avis, le Président, Ph. Simonneau

AL58062132

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LARRIVEE

Chassy
58270 Ville Langy
Capital social: 126 258,28 €
RCS Nevers: 393 100 516

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010, il a été procédé au retrait de l'associée, Mme Larrivée Catherine, qui a démissionné de ses fonctions de gérante.
Le gérant

AL58062122

annonces légales

Office Notarial
Calsac, Crochet, Mennetret
Jacquemain-Cournil et Pierret
à Reims (Marne) 15 rue Clovis
Membre Gie Pharmétude

PHARMACIE DU BIEN ETRE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Capital: 85 000,00 €
Siège social: Pouilly-sur-Loire (58150)
55, Rue Waldeck Rousseau
RCS Nevers 494 516 925

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés sous condition suspensive de la société en date du 9 décembre 2009, madame Maud Mingeau a démissionné de ses fonctions de co-gérant de la société.
L'article 15 des statuts a été modifié corrélativement.
Les résolutions de ladite assemblée sont devenues définitives par suite de la réalisation de la condition suspensive le 1er février 2010 suivant arrêt préfectoral en date du 13 janvier 2010.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
La gérance

AL58062120

GARAGE BUREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 euros
Siège social: 58230 Moux en Morvan
RCS Nevers: 419 619 424

La location gérance du fonds de commerce de garage réparation et vente de véhicules à moteur neufs et d'occasion, vente de carburant et lubrifiants, location de véhicules, vente et réparation de matériel agricole consentie par acte sous seing privé en date à Moux en Morvan du 26/06/1998 enregistré le 30/06/1998 à Château Chinon.
Par monsieur et madame Bureau Gérard demeurant Le Bourg, 58230 Moux en Morvan
Propriétaires dudit fonds
A la sarl Garage Bureau,
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €
Ayant son siège social à Moux en Morvan, 58230
Immatriculée au RCS de Nevers sous le n°419 619 424
A été résilié suivant acte en date du 15/12/2009 avec effet au 31/12/2009.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en dates des publications légales au domicile du propriétaire du fonds où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion

AL58062116

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 40 42

CESSION

Maître Philippe Menigoz
Notaire
70, Avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Me Menigoz le 1er février 2010, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 03 février 2010 bordereau 2010/167, case 1, extrait 392.
La Sarl JR Uni, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros ayant son siège social à Nevers (58000) 15, rue Blaise Pascal, immatriculée au RCS de Nevers et identifiée sous le numéro Siren 504 651 969.
A cédé à:
Mademoiselle Marine Giraudon, coiffeuse, demeurant à Nevers (58000) 12, Rue des Récollets,
Un fonds artisanal de Coiffure Mixte, composé de tous ses éléments, sis et exploité à Nevers (58000) boulevard Saint Exupéry, à l'enseigne «Well Coif».
Moyennant le prix principal de dix huit mille euros (18 000 €)
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2010.
Les créanciers pourront faire valeur leurs droits sur le prix de cession par toutes voies d'exécution qu'il appartiendra, selon les règles de droit commun, pendant un délai franc de vingt (20) jours à compter de la présente publication, en l'Etude de Me Philippe Menigoz, 70 avenue de Paris, à Pougues-les-Eaux (58320), où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,
Me Philippe Menigoz

AL58062124

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 décembre 2009, à Paris enregistré au S.I.E .de Nevers, le 30 décembre 2009, bordereau 2009/1636, case 2 , il a été procédé à la cession du fonds de commerce de clinique médicale chirurgicale et obstétricale, sis et exploité 8 Rue Franc Nohain 58200 Cosne sur Loire.
Cédant : Société Gestion Clinique de Nohain, Société par Actions simplifiée au capital de 8.292.300 Euros, immatriculée au RCS Nevers sous le numéro B 651 880 494 et dont le siège social est 8 Rue Franc Nohain. 58200 Cosne sur Loire
Cessionnaire : KAPA SANTE, Société Anonyme au capital de 10.000.000 Euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 443 790 969, ayant son siège social 195 Rue Marcadet 75018 Paris.
L'entrée en jouissance a été fixée à la date de cession soit le 14/12/2009.
Prix de cession : 100.000 Euros réparti conformément aux dispositions de l'Article R 631-42 du Code de Commerce
Oppositions : les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante
Maître Charles Gorins
Administrateur judiciaire nommé par jugement du Plan de Cession du 4 février 2009
48 Rue Lafayette- 75009 Paris, pour la correspondance et au fonds cédé pour la validité.
Pour avis
Le Président de KAPA SANTE

AL58062130

VENTE

Novo Conseils
Société d'avocats
15, Rue Adam Billault
58000 Nevers

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Acte sous seing privé en date à La Guerche sur l'Aubois du 21 décembre 2009, enregistré à Service des Impôts des Entreprises de Nevers le 2 février 2010, bordereau 2010/153, case n°1, ext. 366.
Vendeur: La société «Sami Sécurité» société à responsabilité limitée au capital de 8000 Euros, ayant son siège social 44 avenue du 85ème de Ligne, 58200 Cosne cours sur Loire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 414 410 100,
Acquéreur: La société «Sécurité 58, société à responsabilité limitée au capital de 5000 Euros ayant son siège social 44 avenue du 85ème de Ligne, 58200 Cosne cours sur Loire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 518 010 756.
Désignation du fonds: Un fonds de commerce de gardiennage, ronde de sécurité, sécurité, surveillance, intervention sur alarmes, et à titre secondaire ou accessoire, nettoyage et propreté sis et exploité à Cosne cours sur Loire (Nièvre) - 44 avenue du 85ème, et pour l'exploitation duquel le vendeur était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 414 410 100,
Prix: 150 000 Euros
Jouissance: le 1er février 2010
Opposition: Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile au cabinet Novo Conseils sis à Nevers (Nièvre) 15, Rue Adam Billault.
Pour avis,

AL58062125

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE DE COUVERTURE CHARPENTE DE L'YONNE

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 €
78, Rue Emile Zola - 89100 Sens
RCS Sens 510 838 121

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 2 février 2010, l'associé unique a étendu l'objet social de la société aux activités de maçonnerie générale, de pose de carrelages et revêtements de sol, de peinture et vitrerie, de pose de cloisons et doublage, d'isolation, de ravalement de menuiserie bois et PVC, de serrurerie, de désamiantage friable et non friable, de terrassement et d'installation de vérandas.
La gérance,

AL89062091

TRANSPORTS ODELOT FRANCK

Société anonyme transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : ZI La Saunière
89600 Saint Florentin
B 338 018 047 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération en date du 19 Janvier 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :
Administrateurs :
- Mr Franck Odelot, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Madame Lucette Cravero
- Monsieur Odelot Robert, décédé

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Président de la société:
Franck Odelot, demeurant 16 rue de la source 89600 Rebourseaux,
Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : Madame Brigitte Thieblemont, titulaire, Mr Christian Thiery, suppléant.
Pour avis
Le Président

AL89062089

ODELOT SA

Société anonyme transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : ZI La Saunière
89600 Saint Florentin
427 020 409 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération en date du 19 Janvier 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Nouvelle dénomination de la Société : **ODELOT ENVIRONNEMENT** en remplacement de l'ancienne.
L'objet de la société, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.
Admission aux Assemblées et Droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des Actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :
Administrateurs :
Monsieur Robert Odelot, président du Conseil d'administration, décédé, Monsieur Franck Odelot, administrateur et directeur Général Délégué Madame Lucette Cravero
Monsieur Marcel Fisseux
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Président de la société : Mr Odelot Franck demeurant 16 rue de la source 89600 Rebourseaux. Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : Madame Brigitte Thieblemont, titulaire, et Monsieur Christian Thiery, suppléant.
Pour avis. Le Président

AL89062084

Bruno HENNEQUART
Avocat au Barreau de l'Aube
Spécialiste en droit des sociétés
17 rue Pierre-jean Grosley
10000 Troyes

Suivant PV de l'AGE du 28.12.2009, les associés de la société SOLAR ENERGY POWER, Sarl au capital de 10.000 euros, 100 rue du Général Dubois - 18 closerie de Mocquesouris- 89100 Sens, RCS Sens 503 449 548, ont décidé :
- d'augmenter le capital social d'une somme de 10.000 euros, pour le porter à 20.000 euros(modification articles 6,7 et 8 des statuts),
- de transférer le siège social à Malay-le - Grand (yonne), lieu-dit les Grèves, RN 60 (modification article 4 des statuts).
Inscription modificative au RCS de Sens

AL89062085

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 25 janvier 2010, constitution de la SARL :
Dénomination :
SORTROLL
Capital : 1 000 Euros
Siège social : 1 Rue de la Halle 89110 La Ferté Loupière
Objet social : l'étude, la fabrication et la commercialisation de systèmes de manutention
Gérant : Monsieur Bernard Corniquet, 8 Rue de la Butisse 89240 Parly
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS Sens

AL89062086

Par acte SSP du 08-02-2010, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
SPYM
Objet social : Acquisition, location, vente exceptionnelle, propriété, gestion, administration, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la société
Siège social :
3 Rue des Bordes, 89140 Courlon Sur Yonne
Capital minimum : 100 €
Capital initial : 100 €
Capital maximum : 1000000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Prevost Sonia demeurant 3 Rue des Bordes, 89140 courlon Sur Yonne
Immatriculation au RCS de Sens

AL89062096

Par mail
legales@terres-de-bourgogne.net



annonces légales

NON DISSOLUTION

SATEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social: 11 rue Pierre
et Marie Curie
89000 Auxerre
337799271 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 29.01.2010 l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
La gérance

AL89062087

NOMINATION

FORCLUM BOURGOGNE

SA au capital de 1 642 465 Euros
Siège social: ZI Plaine des Isles, 89000 Auxerre
425 720 091 RCS Auxerre

Lors du conseil d'administration du 20 janvier 2010, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur monsieur Vincent Delabrosse demeurant 3 rue du Lichtenberg, 67400 Illkirch en remplacement de monsieur Olivier Amet.
Il a été décidé de nommer en qualité de président du conseil d'administration monsieur Vincent Delabrosse en remplacement de monsieur Olivier Amet.
Monsieur Vincent Delabrosse a été nommé directeur général de la société en remplacement de monsieur Olivier Amet.
Pour avis,

AL89062090

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL SAMSOL

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social: 10, Grande Rue, Hameau de
Chaumasson
89140 Villethierry
RCS Sens 509 309 837

Par AGM du 12/01/2010, les associés ont pris acte de la démission de monsieur Roland Usseglio-Viretta de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour, l'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
RCS Sens
Frédéric Valot

AL89062095

Le 03/02/10, les associés de la société Centre de Tri et de Recyclage des Déchets B.T.P. de l'Auxerrois en abrégé «SOTRIBAT», sarl au capital de 150 000 €, ayant son siège social à Venoy (89) route de Chablis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 094 241 RCS Auxerre, ont constaté la démission de M. Didier Michel de ses fonctions de gérant et ont nommé à compter du même jour un nouveau gérant.
Ancienne mention publiée
Gérant: M. Didier Michel, 6 rue Victor Martin, 89000 Auxerre
Nouvelle mention
Gérant: M. Pascal Secula,chemin des Monsnières, La Montagne, 21200 Beaune

AL89062060

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Clotilde Tatat, Notaire, associé de la S.C.P. "Clotilde Tatat, Eric Gachod et Emmanuel Arnaud", titulaire d'un Office Notarial à Sens (Yonne) 28, avenue Georges Pompidou, le 25 Janvier 2010, enregistré à Sens, le 4 février 2010 Bordereau n°2010/104 case n°1 extrait 379, a été cédé par¬†:
La Société dénommée BKSM, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 EUR, dont le siège est à Sens (89100), Centre Commercial Les Champs Plaisants 8 Avenue du 8 mai 1945, identifiée au Siren sous le numéro 501068928 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens
A :
La Société dénommée Les Délices de Rhania, société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 EUR, dont le siège est à SENS (89100), 8 avenue du 8 Mai 1945, identifiée au Siren sous le numéro 518465703 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens,
Un fonds de commerce de «Vente de pizzas, sandwiches divers» exploité à Sens (Yonne) Centre Commercial des Champs Plaisants 8 Avenue du 8 Mai 1945, lui appartenant, connu sous le nom commercial «Royale Pizza», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens, sous le numéro 501.068.928.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance à compter du jour de la signature de l'acte.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de Quarante mille euros (40.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour Trente quatre mille euros (34.000,00 EUR),
- au matériel pour Six mille Euros (6.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la S.C.P. "Clotilde Tatat, Eric Gachod¬† et Emmanuel Arnaud", titulaire d'un Office Notarial à Sens (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire

AL89062092

Par acte sous seings privés en date à Paris du 18/01/2010, enregistré au service des impôts des entreprises de Auxerre, le 21/01/2010, bord. 2010/79, case n°24,
La Sarl Le Royal de Pierrefitte, au capital de 7 622,45 € dont le siège social est situé au 7 rue de Londres, 89470 Moneteau,
A cédé à,
La Sarl le Bonheur, au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé au 7 rue de Londres, 89470 Moneteau.
Le fonds de commerce de restauration, sis et exploité au 7 rue de Londres, 89470 Moneteau.
Pour lequel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Auxerre sous le n°420 060 808 00014 00029 - code APE 5610 A.
Moyennant le prix: 250 000 € - **Prise de possession:** 18/01/2010
Oppositions: Dans les dix jours de la dernière des publications prévues par la loi, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance chez maître SHI Ren Lin, Alexandre, avocat à la Cour, au 148 avenue de Wagram, 75017 Paris.

AL89062088

installation

PRI infos

Côte d'Or

Il souhaite s'installer

Homme âgé de 31 ans, vivant maritalement, père d'un enfant, titulaire d'un bac Pro Viti-Oeno, actuellement tâcheron pour un domaine viticole bourguignon et disposant d'une expérience professionnelle de 8 ans en viticulture. Recherche des vignes ou un domaine viticole à reprendre pour s'installer en individuel en viticulture et cave particulière. Des investisseurs potentiels peuvent acheter des vignes pour son compte et appuyer le démarrage du projet. Sa conjointe serait partenaire du projet sur le plan commercial. Zone de recherche : 21 et 71 Pour tout renseignement complémentaire : Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - mission Odasea -Corine Garnier-Penning -Tél : 03.80.68.67.85

Nièvre

Bourse de l'Emploi

Pour faciliter le recrutement de forces vives vers les métiers de la production agricole, l'association Avenir gère la Bourse de l'emploi au niveau départemental. Outil informatique centralisant les offres et les demandes d'emploi, celle-ci est disponible sur le site de l'Anefa (www.anefa.org). L'espace Candidat de ce site est ouvert aux demandeurs d'emploi, jeunes en attente d'installation, salariés souhaitant consulter les offres d'emploi et/ou s'inscrire en ligne. L'espace Employeur quant à lui permet aux recruteurs de déposer une offre en ligne et de consulter les profils des candidats inscrits. Pour vous inscrire, contactez l'association Avenir au 03.86.93.40.27

Yonne

Matinée d'échanges cédants - repreneurs le 26 février à 9h30 à la Mairie de Mère.

La Chambre d'agriculture et JA vous invitent à une journée de sensibilisation à la transmission d'exploitation. Des cédants sans repreneurs et des porteurs de projet sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus des témoins (un cédant et un jeune installé Hors Cadre Familial) apporteront un éclairage via leurs expériences. Enfin des conseillers vous apporteront des informations sur la transmission et l'installation. Pour vous inscrire, contacter la Chambre d'agriculture ou les Jeunes Agriculteurs.

PUBLI INFORMATION

LES ETS THOMAS (ESSONNE) REJOIGNENT LE GROUPE AGRIDIS HOLDIS

Objectif : atteindre une dimension stratégique pour demain

Holdis

Ets THOMAS
1 rue Fond des Près
91460 Marcoussis
Tél : 01 64 49 82 92

A Marcoussis (Essonne), 200 céréaliers sont venus s'informer de la nouvelle orientation des Ets THOMAS depuis sa reprise par Agridis Holdis et depuis la nomination d'un nouveau directeur : Benoit Nicol.



Jean-François Vandererven a créé les Ets THOMAS il y a 25 ans. L'entreprise commercialise aujourd'hui 250000 tonnes de céréales achetées en culture auprès de 600 céréaliers stockeurs à la ferme, répartis sur plusieurs département, autour du siège de Marcoussis dans l'Essonne. En 2009, il a décidé de céder son activité au groupe Agridis Holdis. Face au regroupement des organismes stockeurs, sa volonté était de pérenniser l'esprit de son entreprise, à savoir représenter *« une réelle alternative de choix pour les agriculteurs de la région »*.
Pour Jean-Guy Lelu, directeur général d'Agridis Holdis, *« l'objectif est d'atteindre une dimension stratégique pour demain »*, avec tous les moyens modernes et futurs de la commercialisation. Depuis décembre 2009, Benoit Nicol a pris le relais de M. Vandererven. Pendant quelques mois, ils travailleront en binôme.
« Nous investissons dans les Ets THOMAS car nous avons un réel projet de développement. Vous pouvez compter sur nous pour l'avenir », a lancé Jean-Guy Lelu aux 200 producteurs de céréales réunis à l'occasion d'une réunion d'information sur l'entreprise. Selon Benoit Nicol, *« la structure THOMAS ne va pas changer dans son métier de base »*.



Benoit Nicol a 33 ans. Fils d'éleveurs laitiers bretons, il a fait ses études à l'ISA Beauvais d'où il est sorti ingénieur en 2000. Il a appris le métier des grains sur le terrain, à travers plusieurs expériences professionnelles dans le secteur de l'alimentation animale : responsable de la collecte chez Guyomard, acheteur de matières premières chez Glon Sanders, puis pour le compte de trois coopératives d'aliment du bétail en Bretagne. Dans son dernier poste chez Nutréa, il achetait 600000 à 700000 tonnes de céréales par an… Il a pris la direction des Ets THOMAS en décembre 2009.

UNE ÉQUIPE DE 7 PERSONNES
- Un directeur responsable des achats et commercialisation (Benoit Nicol), secondé pendant quelques mois par M. Vandererven ;
- Logistique : 3 personnes ;
- Service paiement/facturation et comptabilité : 2 personnes.

Face à l'avenir, trois objectifs sont fixés :
- conserver la culture de l'entreprise THOMAS, basée sur le respect des engagements et sur une relation de proximité avec les agriculteurs ;



Jean-Guy LELU
« L'agriculteur doit conserver toute sa liberté. Nous souhaitons lui apporter une alternative au système coopératif dans les activités céréales et approvisionnement… »

- donner accès aux agriculteurs aux nouveaux outils de marché afin qu'ils mettent en place leur propre stratégie pour sécuriser leur revenu et profiter de la volatilité des marchés. Un extranet, développé par le groupe, leur permettra d'accéder aux cotations et informations marchés et deviendra un véritable outil d'aide à la décision ;
- développer les volumes commercialisés en gagnant de nouveaux clients pour pérenniser la structure et rester crédible sur les marchés.

L'appui du groupe Agridis Holdis et de son réseau de négociants est un atout déterminant. Sa santé financière est un facteur rassurant pour les producteurs des Ets THOMAS. Agridis, c'est 28 années d'expérience et un groupe tourné vers l'Europe, avec 103 entreprises dont 14 en Belgique, 2 en Hollande et 1 en Allemagne. Déjà leader dans le secteur de l'approvisionnement, l'acquisition des Ets THOMAS conduit *« Agridis Holdis à repenser, de manière autonome, les métiers des céréales pour les structurer au niveau national »*.
Benoit Nicol et le groupe Holdis confirment ainsi *« investir pour pérenniser la relation de confiance avec les agriculteurs et relever les défis du marché »*.

Pour vos achats Appro
(phytos, semences, engrais)
APPRO LEADERS
Tél.: 02 54 81 48 00 / 02

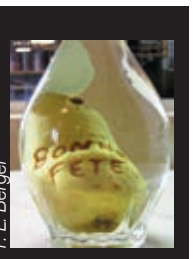
A Moras-en-Valloire, la distillerie Ogier vend 310 000 bouteilles d'eau de vie, de crèmes, liqueurs dont 95 000 carafes avec un fruit prisonnier, sans fond collé. Une technique originale pratiquée seulement par deux exploitants.

La poire Williams en carafe

«*Venez avec moi, je vais vous montrer un verger peu banal*» joignant le geste à la parole, Raphaël Ogier gérant de la distillerie Ogier à Moras-en-Valloire dans la Drôme, nous entraîne derrière sa maison. Là, sur plusieurs hectares de terrain se dressent des arbres. Au premier regard, c'est un verger de poiriers. Mais en y regardant de plus prés, leurs fruits ressemblent à de grosses boules suspendues. Une guirlande de carafes emmaillotées d'un filet orange s'aligne sur chaque rang. A perte de vue. «*C'est l'opération la plus délicate et la plus technique à la fois : la mise en carafes des petits fruits. La pose des carafes demande beaucoup de main d'œuvre. Pendant cette période de pose et de récolte de carafes avec fruits prisonniers, nous employons environ 30 saisonniers en plus de nos dix salariés à temps plein. Pour la pose des carafes, il faut effeuiller la tige. Elle risque de se casser, car elle est sensible, tout comme le petit fruit. Nous posons un sac en papier et un filet de protection autour de la carafe pour protéger le fruit de la lumière. La pomme, par exemple, est sensible à l'effet de loupe*». A Moras-en-Valloire, dans l'entreprise de Raphaël Ogier, la poire est une affaire de famille. L'exploitant distillateur est un des derniers, en France, (il n'en reste que deux) à poser des carafes complètes. «*En France, cette technique se raréfie : des carafes avec le vrai fruit prisonnier, sans fond collé. On utilise principalement la poire Williams, parfois des pommes en petite quantité, de variété Golden et Red Chief. On distille plus de 400 tonnes de poires Williams/an issues de l'exploitation. La poire représente 95 % de notre marché. On s'approvisionne à l'extérieur, chez des exploitants, pour la châtaigne, la pêche, la framboise, la grillotte, l'abricot. Il n'existe pas de contrat écrit fixe. C'est un engagement annuel avec des producteurs. La part des achats aux producteurs représente 25 % du montant global des approvisionnements. On achète à un prix plus élevé que celui du marché en fonction de la qualité des fruits. Nous achetons la mirabelle aux producteurs de Lorraine, la cerise à Saint-Hilaire du Rosier en Isère etc…*» explique Raphaël Ogier.


P. L. Berger

Les carafes sont placées sur les arbres avant que le fruit ne grossisse afin qu'il mûrisse à l'intérieur.


P. L. Berger

Imagination

Décorations, formes des flacons et des bouteilles, emballages : l'imagination permet de créer des produits originaux et personnalisés.

110 000 bouteilles posées en moyenne/an

La pose et la récolte des carafes sur l'arbre se déroule de cette manière : après la formation du fruit, fin mai début juin, on pose la carafe autour du fruit. On accroche la carafe avec des liens. La maturité se déroule de fin mai à la mi-août, fin août. On procède alors à la récolte. On enlève les bouteilles en cassant la queue du fruit. La pose des carafes requiert quelques astuces techniques que Raphaël Ogier ne divulgue pas. «*Nous possédons des techniques qui permettent d'optimiser le rendement, d'obtenir un taux de réussite de 85 à 90 %. Nous tenons compte de l'ensoleillement, de la végétation, de la nutrition du sol, de l'environnement naturel*» souligne l'exploitant. Depuis 4-5 ans, l'exploitation, qui s'étend sur 98 ha dont 60 ha de vergers, en cassis (28 ha), en poires (20 ha) en pommes (5 ha), le restant étant de la prairie et de la culture de céréales, utilise des apports d'engrais organiques. Elle travaille en lutte raisonnée, pratique la lutte par confusion sexuelle en installant des pièges à hormones pour éviter les pontes de prédateurs, protéger les vergers et limiter le recours aux insecticides et l'emploi de produits phytosanitaires. Une méthode de lutte intégrée alternative qui porte ses fruits. L'exploitant et ses saisonniers posent en moyenne 110 000 bouteilles/an. Sur les 110 000 carafes posées, 95 000 sont vendues en France et à l'étranger. «*Notre salut, c'est la carafe*» clame haut et fort Raphaël Ogier et d'ajouter : «*Cet article a permis de développer notre exploitation et la distillerie et d'avoir du même coup une reconnaissance auprès des professionnels de la filière. Le décollage de l'exploitation familial, créée en 1929, est récent. Le grand boom de la carafe remonte aux années 2003-2004. La carafe représente le tiers de nos ventes en alcool. En 2009, nous avons enregistré une hausse de 25 % de notre chiffre d'affaires global d'un million d'euros. Cette année, nous engageons de gros travaux pour agrandir la distillerie de 1 500 m² supplémentaire ! Nous agrandissons et modernisons notre boutique de vente. Nous séparons l'unité de production de fruits de la distillerie. C'est une étape historique*».

PIERRE LOUIS BERGER

Qualité

À la recherche d'un label pour la poire

A Moras-en-Valloire, la poire est une histoire de famille. En 1860, quand le phylloxéra décime les vignes, les paysans décident de se reconvertir dans les arbres fruitiers. Les premiers poiriers sont plantés. Aujourd'hui, on ne voit plus qu'eux, accrochés à la colline autour du village. En un peu plus d'un siècle, l'ancienne bourgade viticole est devenue très officiellement « Le pays de la poire ». Chaque habitant possède un poirier près de sa maison et le village compte sept arboriculteurs spécialisés. Communes et arboriculteurs travaillent main dans la main pour obtenir une reconnaissance qualitative et gustative de la poire de Moras, en vue de créer un pôle autour de la poire de Valloire. Un projet est à l'étude : la création d'un label autour de la poire de la Valloire.

P. L. B.

De l'alambic à l'export

La transformation des fruits en alcool peut aider à écouler des productions volumineuses. L'export est un segment particulièrement demandeur.

Si la poire se vend mal sur les étals, la transformation en alcool est un bon moyen d'écouler la production. La distillerie Ogier vend 310 000 bouteilles/an, produits tous confondus : crèmes, liqueurs, eaux de vie, carafes, etc.L'identité de la distillerie reste le fruit prisonnier en carafe. « *La carafe est le produit leader, qui représente 75 % du chiffre d'affaires à l'export. Notre premier marché est l'Allemagne, puis les USA et le Japon. Aux USA, nous travaillons en partenariat avec des distillateurs américains. Nos produits sont conditionnés en France et l'étiquetage est effectué aux USA avec les deux noms, du fabricant et du distillateur. Au Japon, nous vendons sous notre propre marque via un courtier dans les magasins de luxe. Nous nous positionnons à l'export sur le haut de gamme, les boutiques de luxe, les chaînes de magasins qui mettent en avant nos produits, les cavistes, la restauration haut de gamme. Nous excluons le hard discount.* » Le produit carafe représente le tiers des ventes en alcool. Il séduit les acheteurs étrangers. Il représente une sécurité d'approvisionnement pour l'acheteur et une maîtrise des coûts de revient (marge élevée) pour l'exploitant. **P. L. B.**


P. L. Berger